

Rapport sur la solvabilité et la
situation financière (SFCR)

Groupe Mutualia

Exercice 31/12/2022



Entre nous, c'est humain

SOMMAIRE

Sommaire	2
Préambule	5
Synthèse	6
A. Activité et résultats	9
A.1. Activité	9
A.2. Résultats de souscription	16
A.3. Résultat des investissements	26
A.4. Résultat des autres activités	28
A.5. Résultat global.....	28
A.6. Autres informations	28
B. Système de gouvernance	29
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	29
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité.....	39
B.3. Système de gestion des risques (dont Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité)	40
B.4. Système de contrôle interne	47
B.5. Fonction clé Audit interne.....	50
B.6. Fonction clé Actuarielle.....	51
B.7. Politique de sous-traitance	51
B.8. Autres informations	53
C. Profil de risque	54
C.1. Risque de souscription	55
C.2. Risque de marché.....	58
C.3. Risque de crédit.....	61
C.4. Risque de liquidité.....	62

C.5. Risque opérationnel	63
C.6. Autres risques importants.....	64
C.7. Autres informations	64
D. Valorisation à des fins de solvabilité.....	65
D.1. Actifs	65
D.2. Provisions techniques	69
D.3. Autres passifs	72
D.4 Méthodes de valorisations alternatives.....	73
D.5. Autres informations	73
Groupe Mutualia	74
Détail par entité.....	78
Mutualia Alliance Santé.....	78
Mutualia Grand Ouest.....	81
Mutualia Territoires Solidaires	84
Union de Réassurance Mutualia	88
E. Gestion du capital.....	91
E.1. Fonds propres.....	91
E.2. Exigences réglementaires en capital	93
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	93
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	93
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	93
E.6. Autres informations.....	94
Groupe Mutualia	95
Détail par entité.....	98
Mutualia Alliance Santé.....	98
Mutualia Grand Ouest.....	101

Mutualia Territoires Solidaires	104
Union de Réassurance Mutualia	107
Annexes	110
Annexe 1 – Groupe Mutualia (<i>montants exprimés en milliers d’euros</i>).....	110
Annexe 2 – Mutualia Alliance Santé (<i>montants exprimés en milliers d’euros</i>)	118
Annexe 3 – Mutualia Grand Ouest (<i>montants exprimés en milliers d’euros</i>)	129
Annexe 4 – Mutualia Territoires Solidaires (<i>montants exprimés en milliers d’euros</i>)	140
Annexe 5 – Union de Réassurance Mutualia (<i>montants exprimés en milliers d’euros</i>)	151

PREAMBULE

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF ou SFCR¹), à destination du public, concerne la période de référence du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ce rapport est un rapport unique qui concerne l'ensemble du périmètre de combinaison du Groupe Mutualia.

Le rapport présente les informations à communiquer visées aux articles 359 à 370 pour les Groupes d'assurance et aux articles 292 à 298 pour les entités solos du règlement délégué 2015/35 (RD). Il respecte la structure prévue à l'annexe 20 de ce même règlement.

Ce rapport a été soumis à l'approbation des Conseils d'administration des entités du Groupe lors des séances qui se sont déroulées le 28 mars 2023 pour les entités affiliées et le 30 mars 2023 pour le Groupe.

Le présent rapport est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et intégré sur le site www.mutualia.fr à destination du public.

¹ Traduction anglaise : Solvency and Financial Conditions Report

SYNTHESE

▪ Activité et résultats

Le Groupe Mutualia est composé d'une Union Mutualiste de Groupe, de trois mutuelles et d'une structure de réassurance, exerçant en France une activité d'assurance et de réassurance non vie et vie. L'assurance et la réassurance santé sont ses activités principales.

Au cours de ces dernières années, le Groupe Mutualia a su relever les nombreux défis que sont les évolutions réglementaires et un contexte concurrentiel exacerbé. Dans le même temps, le Groupe s'est construit et renforcé.

Le paysage mutualiste s'est transformé et les besoins des adhérents du Groupe ont évolué. Désormais, le produit d'assurance n'est plus l'unique critère de choix. Il s'intègre dans une attente plus large avec les prestations en nature, l'accompagnement de proximité ou les services associés.

Ainsi, les acteurs du marché cherchent un positionnement spécifique et différenciant, le Groupe Mutualia s'inscrit naturellement dans cette démarche.

En 2022, le Groupe Mutualia enregistre un chiffre d'affaires de 373,7 M€, positionnant le Groupe comme le 14^{ème} acteur du monde mutualiste.

Le résultat technique net de réassurance du Groupe s'élève à près de 6,1 M€.
Le résultat financier du Groupe s'élève à 3,1 M€.

Au global, il est à noter un résultat excédentaire de près de 4,9 M€ pour le Groupe Mutualia.

▪ Système de gouvernance

Le Groupe Mutualia a mis en place un système de gouvernance adapté à ses risques et activités. Les composantes du dispositif de gouvernance (comités, Conseils d'administration, fonctions clés, dirigeants effectifs, politiques écrites, processus) permettent une répartition claire des responsabilités et une remontée d'informations efficace vers les organes décisionnels. Des exigences et des processus spécifiques sont prévus concernant l'honorabilité et la compétence des dirigeants effectifs et des titulaires des fonctions clés.

Un dispositif de contrôle global est mis en place au sein du Groupe Mutualia :

- Le dispositif de gestion des risques du Groupe Mutualia a pour missions de détecter, analyser, mesurer, gérer, surveiller et rapporter en permanence, avec anticipation, l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé. Il est également le garant du respect du cadre d'appétence fixé dans les orientations stratégiques.
- La Fonction clé Vérification de la conformité met en œuvre le dispositif destiné à assurer le respect des réglementations applicables aux activités du Groupe.
- Le dispositif d'audit interne du Groupe Mutualia évalue périodiquement l'adéquation des dispositifs de contrôle interne et de gouvernance, émet des recommandations pour remédier aux

éventuelles insuffisances détectées et effectue le suivi de leur mise en œuvre. Il contribue à l'amélioration de la maîtrise des risques et des performances de l'organisation.

- La Fonction clé Actuarielle garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles et des hypothèses sous-jacents au calcul des provisions techniques et apprécie la qualité des données utilisées à cette fin. Elle donne également un avis sur les politiques de souscription et de réassurance. Ses appréciations et recommandations sont formalisées dans un rapport dédié, transmis annuellement aux organes de gouvernance du Groupe.
- Le dispositif de maîtrise de la sous-traitance, interne et externe, du Groupe est encadré par une politique dédiée. Il vise à garantir la conformité des activités sous-traitées aux réglementations applicables et la maîtrise des activités sous-traitées.

▪ **Profil de risque**

En tant qu'entreprise d'assurance, le métier du Groupe Mutualia consiste, par nature, à créer de la valeur en gérant des risques, dans le respect du cadre d'appétence fixé par les orientations stratégiques.

Le portefeuille d'engagements d'assurance et le portefeuille d'actifs financiers, l'organisation et l'environnement économique, réglementaire et financier du Groupe sont autant de sources de risques, analysées et suivies de manière permanente par les dispositifs de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre au sein du Groupe.

Le capital de solvabilité requis évalué en normes Solvabilité II, sur la base de la formule standard, permet de quantifier une part des risques supportés.

Le profil de risque du Groupe se compose ainsi en premier lieu des risques de souscription en santé. Les risques de marché représentent la seconde exposition majeure de l'entreprise, complétée par une exposition au risque de défaut de contrepartie.

Différentes techniques sont mises en œuvre pour atténuer ces risques. Des tests de sensibilité sont par ailleurs réalisés par les entités affiliées au Groupe et le Groupe dans le cadre du processus de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (processus EIRS). Ils permettent de démontrer la résilience du ratio de couverture du capital de solvabilité requis des entités affiliées au Groupe dans des circonstances très défavorables.

▪ **Valorisation à des fins de solvabilité**

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan Solvabilité II du Groupe ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité II. La valorisation correspond à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Une telle construction du bilan économique Solvabilité II diffère des principes suivis pour l'établissement du bilan en normes sociales françaises. Les principaux écarts de valorisation concernent, d'une part, les actifs de placement de l'entreprise, enregistrés en valeur de marché au bilan prudentiel, à leur coût historique amorti dans les comptes sociaux et les provisions techniques, d'autre part, qui figurent au bilan

prudentiel à leur valeur économique intégrant des flux futurs, quand leur montant enregistré dans les comptes sociaux reflète une vision prudente, rétrospective, des engagements.

▪ **Gestion du capital**

A fin 2022, les fonds propres valorisés dans une vision économique du Groupe Mutualia s'élevaient à 239,5 M€.

Il est à noter que 58,9 M€ de fonds propres sont des prêts subordonnés n'ayant pas la même qualité de rating que les autres fonds propres.

Le montant des fonds propres éligibles pour couvrir :

- le capital de solvabilité requis (SCR) s'élève à 211,1 M€ ;
- le capital minimum requis (SCR Minimum) s'élève à 200,1 M€.

Le SCR total pour le Groupe Mutualia atteint 87,3 M€.

Le SCR Minimum total pour le Groupe Mutualia atteint 21,8 M€.

Le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles, qui en résulte, s'élève à 242 % ce qui certifie de la forte solidité du Groupe Mutualia. Ce ratio est en baisse de 3 points par rapport à l'exercice précédent.

Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles du Groupe se porte à 916 %.

La projection d'activité et du résultat permet de s'assurer que le Groupe est solvable à horizon 5 ans.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1. Activité

A.1.1. Présentation du Groupe Mutualia

L'Union Mutualiste de Groupe Mutualia est immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 823 416 359. Son siège social est situé au 19, rue de Paris, 93000 BOBIGNY. Elle est soumise aux dispositions du Code de la mutualité et au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest, 75009 PARIS.

Par convention, au sein du présent rapport il a été retenu les dénominations suivantes :

- **UMG Groupe Mutualia**, pour l'entité sociale,
- **Groupe Mutualia** pour désigner l'ensemble constitué par l'UMG Groupe Mutualia et ses entités affiliées.

Le périmètre prudentiel du Groupe Mutualia est composé des 6 entités françaises suivantes :

- L'UMG Groupe Mutualia ;
- Quatre mutuelles soumises aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité opérant en santé et/ou en prévoyance :
 - Mutualia Alliance Santé immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 403 596 265, dont le siège social est situé au 1, rue André Gatoux - 62000 ARRAS ;
 - Mutualia Grand Ouest immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 401 285 309, dont le siège social est situé au 6, rue Anita Conti, Parc Tertiaire de Laroiseau - 56000 VANNES ;
 - Mutualia Territoires Solidaires immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 449 571 256, dont le siège social est situé au 75, avenue Gabriel Peri - 38400 SAINT MARTIN D'HERES.
 - CPAMIF immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 784 394 363, dont le siège social est situé au 21 rue du Faubourg Saint Antoine - 75011 Paris.
- L'Union de Réassurance Mutualia, Union de Réassurance soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 434 887 386, dont le siège social est situé au 19, rue de Paris - 93000 BOBIGNY.

La certification des comptes annuels est confiée à :

Entités	Noms des commissaires aux comptes	Siège social
Union Mutualiste de Groupe Mutualia	KPMG	Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - 92400 PARIS LA DEFENSE
	Prim'Audit international	6 place Boulnois – 75017 PARIS
Union de Réassurance Mutualia	KPMG	Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - 92400 PARIS LA DEFENSE
Mutualia Grand Ouest	Mazars	61 rue Henri Regnault 92400 PARIS LA DEFENSE
Mutualia Alliance Sante	SAS Cabinet Bassant, Langlet et Associés	72 Bis rue Saint Pallais, - 17100 SAINTES
Mutualia Territoires Solidaires	FIDUCIAL AUDIT	Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - 92400 PARIS LA DEFENSE
CPAMIF	AUDICO	5 Rue François Hennebique - 17140 LAGORD

Le périmètre de combinaison du Groupe Mutualia retenu dans le cadre de la combinaison des comptes se présente de la façon suivante :

Entités	Activité	N° d'identification	Siège social	Méthode de combinaison
UMG Mutualia	Union Mutualiste de Groupe	823 416 359	19, rue de Paris 93000 BOBIGNY	IG
Union de réassurance Mutualia	Union de réassurance de vie et non vie	434 887 386	19, rue de Paris, 93000 BOBIGNY	IG
Mutualia Grand Ouest	Mutuelle de santé et de prévoyance	401 285 309	6, rue Anita Conti 56000 VANNES	IG
Mutualia Alliance Sante	Mutuelle de santé et de prévoyance	403 596 265	1, rue André Gatoux 62024 ARRAS	IG
Mutualia Territoires Solidaires	Mutuelle de santé et de prévoyance	449 571 256	75, avenue Gabriel Péri 38400 SAINT MARTIN D'HERES	IG
CPAMIF	Mutuelle de santé et de prévoyance	784 394 363	21 rue du Faubourg Saint Antoine - 75011 Paris	IG
REPAM	Gestion et courtage d'assurances	402 653 901	217 Cours Lafayette 69006 LYON	IG
MOMENTUM	Courtage d'assurances	400 669 883	217 Cours Lafayette 69006 LYON	IG
Association des assurés de REPAM	Association d'assurés	397 587 619	217 Cours Lafayette 69006 LYON	IG
Fonds de dotation Mecenat MUTUALIA	Mécénat	-	75, avenue Gabriel Péri 38400 SAINT MARTIN D'HERES	IG
SCI MMP	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	442 112 990	1 rue Tapie 47000 AGEN	MEE
DAMI	Prise de participation au capital de PME	842 019 689	1, rue André Gatoux 62000 ARRAS	IG
SCI MONTLOUIS	Gestion Immobilière	501 778 740	Fief Montlouis 17100 SAINTES	MEE
SCI LAFAYETTE	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	828 237 222	75, avenue Gabriel Péri 38400 SAINT MARTIN D'HERES	IG
RVB INVEST	Prise de participation au capital d'entreprises	848 391 777	128, Rue de Belfort 25000 BESANCON	IP
SCI VERCORS 45	Gestion d'actifs immobiliers	879 695 591	12 Place de la Résistance 38000 GRENOBLE	IP
MTS Développement immobilier	Gestion d'actifs immobiliers	892-296-260	75 Avenue Gabriel Péri 38400 SMH	IG
SCI MUTIMEX	Gestion d'actifs immobiliers	892-417-304	75 Avenue Gabriel Péri 38400 SMH	IG
SCI MUTILOC	Gestion d'actifs immobiliers	893-310-367	75 Avenue Gabriel Péri 38400 SMH	IG
SCI MUTIMOON	Gestion d'actifs immobiliers	900-231-382	75 Avenue Gabriel Péri 38400 SMH	IG
SCI MUTIMAR	Gestion d'actifs immobiliers	900-232-075	75 Avenue Gabriel Péri 38400 SMH	IG
SAS MOONTAIN HOSTEL	Hôtel et hébergement	820-712-891	75 Avenue Gabriel Péri 38400 SMH	IG
SAS CASTEL DEL MAR	Culture de la vigne	901-975-193	391 Route de la Charvaz 73170 JONGIEUX	IG
Stratégie Euro Prestige	Société de conception de produits financiers à destination des réseaux de distribution indépendants et des institutionnels	451 240 147	8 CITE MARTIGNAC 75007 - PARIS	IG

IG : intégration globale ; MEE : mise en équivalence ; IP : intégration proportionnelle

SFCR Unique – Groupe Mutualia – Exercice 31/12/2022

Pour que les comptes combinés donnent une image fidèle de l'activité et de la situation de l'ensemble formé par les entités comprises dans le périmètre de combinaison, les opérations intra-groupe entre entités incluses dans ledit périmètre sont annulées.

Il s'agit essentiellement :

- Des opérations de réassurance,
- De la cotisation statutaire finançant les activités « fédératives » de l'UMG Mutualia,
- De la participation au financement du système d'information,
- De la participation au financement du plan de communication national,
- De la participation au financement de l'activité liée à la relation adhérents,
- De refacturations de services.

A.1.2. Organisation du Groupe Mutualia

Le Groupe Mutualia est constitué des entités suivantes, toutes situées en France :

- Union Mutualiste de Groupe Mutualia, union mutualiste de groupe régie par le Code de la mutualité ;
- Mutualia Alliance Santé, Mutualia Grand Ouest, Mutualia Territoires Solidaires et CPAMIF : mutuelles soumises aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité ;
- Union de Réassurance Mutualia : Union soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité.

Créé pour permettre aux populations agricoles d'accéder à une protection sociale complémentaire, le Groupe Mutualia a su conserver son ancrage agricole tout en s'ouvrant à d'autres populations pour accompagner les familles, les jeunes, les seniors, les travailleurs indépendants, les chefs d'entreprises ou encore les associations.

Les détentions des entités qui composent le Groupe Mutualia sont les suivantes :

- **Mutualia Alliance Santé** détient :
 - 100 % du capital de la SASU Holding DAMI qui porte la prise de participation au capital des PME ;
 - 100% de LM PRO, via la SASU Holding DAMI ;
 - 100 % de HONA'MAS, via la SASU Holding DAMI ;
 - 40% de l'UES MSA Services ;
 - 39% du capital de la SCI Montlouis ;
 - 14% du capital de la société Socheper qui est une société d'édition.
- **Mutualia Grand Ouest** détient :
 - 100 % de l'EURL AMFOR ;
 - 14,17 % de l'UES MSA Services ;
 - 10,7% de Otherwise ;
 - 60% de STRATEGIE EURO PRESTIGE.

- **Mutualia Territoires Solidaires** détient :
 - 100% de REPAM, courtier grossiste qui développe et gère des contrats d'assurance en santé et prévoyance ;
 - 100% de la SAS MTS Développement Immobilier (MTS DI) (portée à 35% par REPAM), société foncière qui a pour vocation de gérer l'ensemble du patrimoine immobilier de MTS ;
 - 100% de la SCI Lafayette via MTS DI qui porte l'immeuble où est situé le siège de REPAM ;
 - 26% de l'UES MSA Services ;
 - 20% de la SCI MMP via MTS DI ;
 - 100% de la SCI MUTIMEX via MTS DI gérant les immeubles d'exploitation de MTS ;
 - 100 % de la SCI MUTILOC via MTS DI gérant les immeubles locatifs de MTS ;
 - 94% de MOMENTUM (ex ANPC) via REPAM ;
 - 70% de RVB INVEST via MOMENTUM ;
 - 30% de la SCI VERCORS 45 via MTS DI ;
 - 100 % de la SCI MUTIMOON via MTS DI qui porte le foncier du complexe hôtelier de MTS ;
 - 100 % de la SAS MOONTAIN HOSTEL via MTS DI, société d'exploitation du complexe hôtelier de MTS ;
 - 100 % de la SCI MUTIMAR via MTS DI qui porte le foncier du domaine viticole de MTS ;
 - 100 % de la SAS CASTEL DEL MAR via MTS DI, société d'exploitation du domaine viticole de MTS.

A.1.3. Activité du Groupe Mutualia

Les entités du Groupe Mutualia détiennent des agréments pour exercer des activités exclusives d'assurance et réassurance en vie et en non-vie.

Entité du Groupe	Agrément(s) détenu(s)
Mutualia Alliance Santé	Détient l'agrément pour l'exercice d'activités d'assurance relevant du Livre II du Code de la mutualité avec les branches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Branche 1 - Accidents (y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles) ○ Branche 2 – Maladie ○ Branche 20 - Vie-Décès

Mutualia Grand Ouest	Détient l'agrément pour l'exercice d'activités d'assurance relevant du Livre II du Code de la mutualité avec les branches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o Branche 1 - Accidents (y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles) o Branche 2 - Maladie o Branche 20 - Vie-Décès o Branche 21 - Nuptialité-Natalité
Mutualia Territoires Solidaires	Détient l'agrément pour l'exercice d'activités d'assurance relevant du Livre II du Code de la mutualité avec les branches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o Branche 1 - Accidents (y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles) o Branche 2 – Maladie o Branche 20 - Vie-Décès
Union de Réassurance Mutualia	Détient l'agrément pour l'exercice des activités exclusives de réassurance en vie et non vie.
CPAMIF	Détient l'agrément pour l'exercice d'activités d'assurance relevant du Livre II du Code de la mutualité avec les branches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o Branche 1 - Accidents (y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles) o Branche 2 – Maladie

- **Marché de l'assurance non-vie**

Sur le marché de l'assurance non-vie, le Groupe Mutualia, assure, commercialise et réassure des garanties santé et prévoyance (incapacité de travail et invalidité).
Ces garanties sont présentées dans le tableau ci-après :

Garanties	Type de garanties
Frais de santé	Individuelle standard
	Collective standard facultative
	Collective obligatoire
Incapacité de travail	Individuelle standard
	Collective obligatoire
Invalidité	Individuelle standard
	Collective obligatoire

- Marché de l'assurance vie

Sur le marché de l'assurance vie, le Groupe Mutualia, assure et commercialise des garanties obsèques et décès. Ces garanties sont présentées dans le tableau ci-après :

Garanties	Type de garanties
Capital Décès	Individuelle standard
	Collective standard ou sur-mesure
Obsèques	Individuelle standard

Les contrats obsèques sont commercialisés uniquement par Mutualia Territoires Solidaires et Mutualia Grand Ouest.

Les mutuelles du Groupe Mutualia, distribuent également des garanties dont le risque est porté par des organismes habilités à pratiquer des opérations d'assurance. Cette activité fait l'objet d'un rapport spécifique annuel élaboré par le Conseil d'administration de chaque mutuelle et présenté à l'Assemblée générale conformément aux dispositions de l'article L. 116-4 du Code de la mutualité.

A.1.4. Faits marquants de l'exercice 2022

L'exercice 2022 a été marqué par une hausse significative des taux d'intérêts qui a induit une baisse de la valeur de marché des obligations en portefeuille. De plus, la poursuite de déploiement du 100% Santé impacte les équilibres techniques des portefeuilles santé des affiliées de l'UMG Mutualia.

Au-delà des de ces constats généraux, les principaux faits marquants de chacune des entités affiliées sont les suivants :

Mutualia Alliance Santé a :

- Développé une activité de réassurance dans le cadre de la politique de réassurance du Groupe Mutualia.

Mutualia Grand Ouest a :

- Continué le déploiement de son plan « AUDACE 2025 » validé par la Conseil d'Administration en Décembre 2021 ;
- Obtenu le renouvellement de son label LUCIE 26000. Ce renouvellement s'est accompagné de 25 nouveaux engagements à mettre en œuvre dans les 3 prochaines années ;
- Pris possession de son nouveau siège social.

Mutualia Territoires Solidaires a :

Conduit six grandes actions :

- Le développement de l'activité d'Assurance Santé se traduisant par une augmentation du chiffre d'affaires de l'ordre de 3 % par rapport à 2021 ;
- La poursuite du redressement des résultats techniques, particulièrement les gammes collectives déficitaires avec, globalement, un réel effort réalisé sur l'ensemble des charges techniques ;
- La réassurance avec une révision de l'ensemble des traités et des quotes-parts de cession de portefeuille ;
- Le développement de l'activité de courtage, à travers la filiale MOMENTUM, afin de procurer une couverture complète de services en assurance à ses adhérents ;
- La hausse des taux sur les marchés financiers qui présente peu d'impacts comptables directs pour Mutualia Territoires Solidaires pour l'exercice 2022, mais qui assure un réinvestissement sur des niveaux de taux supérieurs pour le futur ;
- La poursuite du développement du patrimoine immobilier via la SAS MTS Développement Immobilier (MTS DI) détenue conjointement avec REPAM (65 % / 35%) participant à la stratégie de diversification des investissements de la mutuelle.

L'Union de Réassurance Mutualia a :

- Revu globalement son allocation d'actifs sur l'exercice compte tenu de la hausse brutale des taux d'intérêts de manière à sécuriser ses fonds propres et faire face à cette crise obligataire.
- Eu recours de manière plus importante à la réassurance ;
- Résilié certains traités de réassurance en particulier les traités avec une rétrocession à 100% qui présentaient peu d'intérêt économique pour l'URM.

A.2. Résultats de souscription

A.2.1. Résultat de souscription non-vie

Résultat technique non-vie en K euros	Opérations 2022	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
Cotisations acquises	369 983	83 504	286 479	295 474
- Cotisations	369 983	83 504	286 479	295 474
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours	-	-	-	-
Part du compte technique dans les produits nets de placements	347	-	347	1 285
Autres produits techniques	515	-	515	285
Charges des sinistres	305 862	62 794	243 068	242 742
- Prestations et frais payés	309 486	64 948	244 538	247 236
- Charges des provisions pour sinistres	- 3 624	- 2 154	- 1 470	- 4 494
Charges des autres provisions techniques	- 30	129	- 159	- 355
Participation aux résultats	225	-	225	289
Frais d'acquisition et d'administration	47 595	21 198	26 397	37 537
- Frais d'acquisition	28 295	-	28 295	22 573
- Frais d'administration	19 301	-	19 301	17 688
- Commissions reçues des réassureurs	-	21 198	- 21 198	- 2 724
Autres charges techniques	11 802	- 14	11 816	13 911
Variation de la provision pour égalisation	-	-	-	-
Résultat technique de l'assurance non-vie	5 391	602	5 993	2 920

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires non-vie brut de réassurance du Groupe Mutualia s'établit à 369 983 K€. Le chiffre d'affaires non-vie net de réassurance s'élève à 286 479 K€ en légère baisse par rapport à l'année passée (-3%).

L'activité de souscription non-vie, du Groupe Mutualia, est principalement constituée de la branche santé. Le résultat technique de l'activité d'assurance non-vie net de réassurance du Groupe Mutualia s'élève à 5 993 K€ et est en hausse par rapport à l'année passée où l'excédent technique s'élevait à 2 920 K€.

Cette hausse s'explique par le redressement des équilibres techniques sur l'exercice et un recours plus important à la réassurance sur des segments déficitaires.

A.2.2 Résultat de souscription vie

Résultat technique vie en K euros	Opérations 2022	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
Cotisations acquises	3 706	1 513	2 193	2 180
- Cotisations	3 706	1 513	2 193	2 180
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours	-	-	-	-
Part du compte technique dans les produits nets de placements	413	-	413	207
Ajustements A.C.A.V. (plus-value)	-	-	-	-
Autres produits techniques	36	-	36	-
Charges des sinistres	1 852	402	1 450	1 406
- Prestations et frais payés	2 218	626	1 592	1 126
- Charges des provisions pour sinistres	-366	-224	-142	280
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	75	-196	272	993
Participation aux résultats	85	-	85	167
Frais d'acquisition et d'administration	705	253	452	317
- Frais d'acquisition Vie	420	-	420	202
- Frais d'administration Vie	285	-	285	119
- Commissions reçues des réassureurs Vie	-	253	-253	3
Charges de Placements	158	-	158	-
Ajustement A.C.A.V. (moins-value)	-	-	-	-
Autres charges techniques Vie	146	-	146	150
Résultat technique de l'assurance vie	1 135	1 054	81	- 617

Au 31 décembre 2022, le Groupe Mutualia enregistre un chiffre d'affaires vie brut de réassurance de 3 706 K€ et en vision nette de 2 193 K€. Ce dernier est relativement stable par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat technique vie s'élève à 81 K€, marquant une amélioration par rapport à 2021 en raison d'une évolution à la baisse du montant des provisions.

Le résultat technique du Groupe Mutualia (vie/ non-vie), s'établit à 1 165 K€ au 31 décembre 2022.

A.2.3 Résultat de souscription par entité

Mutualia Alliance Santé

Résultat technique non-vie en K euros	Opérations 2022	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
Cotisations acquises	88 332	-9 299	79 033	77 613
- Cotisations	88 332	-9 299	79 033	77 613
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	106		106	131
Autres produits techniques	220		220	217
Charges des sinistres	-75 225	7 736	-67 489	-66 511
- Prestations et frais payés	-76 278	7 491	-68 786	-68 720
- Charges des provisions pour sinistres	1 053	245	1 298	2 208
Charges des autres provisions techniques	98	-47	51	-116
Participation aux résultats	-73		-73	-94,546
Frais d'acquisition et d'administration	-9 085	1 524	-7 561	-8 368
- Frais d'acquisition	-4 968		-4 968	-4 936
- Frais d'administration	-4 117		-4 117	-4 641
- Commissions reçues des réassureurs		1524	1 524	1209
Autres charges techniques	-4 580		-4 580	-4 144
Variation de la provision pour égalisation				
Résultat technique de l'assurance non-vie	-208	-85	-294	-1274

Résultat technique vie en K euros	Opérations 2022	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
Cotisations acquises	1 049	-878	170	169
- Cotisations	1 049	-878	170	169
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours				0
Part du compte technique dans les produits nets de placements	15		15	10
Charges des sinistres	-292	253	-39	-145
- Prestations et frais payés	-655	598	-57	-82
- Charges des provisions pour sinistres	363	-345	18	-63
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	49	-46	3	-47
Participation aux résultats			0	0
Frais d'acquisition et d'administration	-96	126	30	4
- Frais d'acquisition Vie	-59		-59	-45
- Frais d'administration Vie	-37		-37	-32
- Commissions reçues des réassureurs Vie		126	126	82
Charges de Placements	-8		-8	-3
Ajustement A.C.A.V. (moins-value)				
Autres charges techniques Vie	-54		-54	-34
Résultat technique de l'assurance vie	662	-545	117	-45

Au 31 décembre 2022, Mutualia Alliance Santé enregistre un chiffre d'affaires non vie brut de réassurance de 88 332 k€ et un chiffre d'affaires net de réassurance de 79 033 K€, en hausse de 1,8 % par rapport à 2021 (+ 1 421 k€). Ceci est lié à la hausse des acceptations ainsi qu'à la régularisation des cotisations sur exercices antérieurs des contrats des salariés de la production agricole.

Les prestations sont en hausse, du fait de la croissance du chiffre d'affaires mais la marge nette s'améliore. Les frais nets de réassurance sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent malgré une forte inflation en 2022 et la hausse de certains coûts. Nous constatons une amélioration de notre taux de chargement sur l'exercice.

Le résultat de souscription de l'activité non-vie, net de réassurance s'élève à - 294 K€.

Au 31 décembre 2022, Mutualia Alliance Santé enregistre un chiffre d'affaires vie brut de 1 049 K€. Le chiffre d'affaires net de réassurance s'élève à 170 K€, stable par rapport à 2021. Les prestations payées et les provisions pour sinistres à payer sont en forte baisse. En revanche, les frais sont en hausse du fait de la répartition des frais en vie/non vie au prorata du chiffre d'affaires brut.

Le résultat de souscription de l'activité vie, net de réassurance s'élève à 117 K€.

Le résultat technique net non-vie et vie s'établit à -177 k€ en 2022 contre -1 319 K€ en 2021, en hausse par rapport à l'exercice précédent. La hausse est principalement liée à l'amélioration du résultat technique.

Mutualia Grand Ouest

Résultat technique non-vie en K euros	Opérations 2022	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
Cotisations acquises	74 773	-4 536	70 237	65 939
- Cotisations	74 773	-4 536	70 237	65 939
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours				0
Part du compte technique dans les produits nets de placements	157	0	157	197
Autres produits techniques	111		111	80
Charges des sinistres	-64 579	3 394	-61 185	-58 811
- Prestations et frais payés	-64 385	3 405	-60 980	-57 956
- Charges des provisions pour sinistres	-194	11	-205	-855
Charges des autres provisions techniques	-68	-111	-179	-17
Participation aux résultats	-77	0	-77	-113
Frais d'acquisition et d'administration	-8 374	762	-7 612	-7 634
- Frais d'acquisition	-5 750		-5 750	-5 223
- Frais d'administration	-2 624		-2 624	-3 081
- Commissions reçues des réassureurs		762	762	670
Autres charges techniques	-2 781		-2 781	-2 723
Variation de la provision pour égalisation			0	0
Résultat technique de l'assurance non-vie	-838	-491	-1 329	-3 082

Résultat technique vie en K euros	Opérations 2022	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
Cotisations acquises	766	-180	586	438
- Cotisations	766	-180	586	438
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	84	0	84	65
Charges des sinistres	-255	37	-218	-179
- Prestations et frais payés	-283	68	-215	-207
- Charges des provisions pour sinistres	28	-31	-3	28
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	-283	9	-274	-112
Participation aux résultats	22	0	22	-43
Frais d'acquisition et d'administration	-67	11	-56	-56
- Frais d'acquisition Vie	-38	0	-38	-43
- Frais d'administration Vie	-29	0	-29	-23
- Commissions reçues des réassureurs Vie	0	11	11	11
Charges de Placements	-38	0	-38	-17
Ajustement A.C.A.V. (moins-value)	0	0	0	0
Autres charges techniques Vie	-26	0	-26	-22
Résultat technique de l'assurance vie	203	-123	80	74

Au 31 décembre 2022, Mutualia Grand Ouest enregistre un chiffre d'affaires non-vie brut de réassurance de 74 773 K€, en hausse de 6,53% par rapport à l'exercice précédent. Le développement commercial robuste de l'exercice justifie une part importante de cette évolution. Les opérations nettes s'élèvent à 70 237 K€.

Les charges de sinistres brutes de réassurance sont en progression de 3,87% par rapport à l'exercice 2021. Une consommation toujours soutenue des dépenses de santé ainsi que l'impact du « 100% Santé » justifient cette hausse.

Le résultat technique net de réassurance de l'activité non-vie s'élève à -1 329 K€.

Sur le segment Vie, le chiffre d'affaires brut de réassurance s'élève à 766 K€ (586 K€ net de réassurance) en augmentation de 147 K€ (+23,75%) par rapport à l'année précédente. La bonne dynamique commerciale de l'année justifie cette variation.

Les charges de prestations vie brutes de réassurance sont en augmentation de 13 K€ et se chiffrent à 255 K€.

La hausse des charges de provisions d'assurance vie (+ 185 K€) traduit le développement important du portefeuille, notamment en obsèques.

Le résultat technique net de réassurance de l'activité vie s'élève à 80 K€. Il est relativement stable par rapport à l'exercice précédent (+ 6 K€).

Le résultat technique des activités vie et non vie s'élève à - 1 249 K€ en amélioration par rapport à l'exercice précédent, pour les motifs précédemment exposés.

Mutualia Territoires Solidaires

Résultat technique non-vie en K euros	Opérations 2022	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
Cotisations acquises	199 302	-77 126	122 176	130 977
- Cotisations	199 302	-77 126	122 176	130 977
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	357		357	568
Autres produits techniques	80		80	281
Charges des sinistres	-159 136	56 784	-102 352	-112 053
- Prestations et frais payés	-162 040	56 238	-105 802	-115 290
- Charges des provisions pour sinistres	2 904	546	3 450	3 237
Charges des autres provisions techniques	0		0	0
Participation aux résultats	-75	-75	-75	-82
Frais d'acquisition et d'administration	-30 982	20 322	-10 660	-10 603
- Frais d'acquisition	-18 771		-18 771	-14 752
- Frais d'administration	-12 211		-12 211	-11 882
- Commissions reçues des réassureurs		20 322	20 322	16 031
Autres charges techniques	-3 679		-3 679	-6 826
Variation de la provision pour égalisation	0		0	0
Résultat technique de l'assurance non-vie	5 868	-20	5 848	2 262

Résultat technique vie en K euros	Opérations 2022	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
Cotisations acquises	1 892	-328	1 564	1 452
- Cotisations	1 892	-328	1 564	1 452
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	647		647	999
Charges des sinistres	-1 200	-103	-1 097	-1 085
- Prestations et frais payés	-1 174	103	-1 071	-1 042
- Charges des provisions pour sinistres	-26		-26	-43
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	195		195	-886
Participation aux résultats	-107		-107	-124
Frais d'acquisition et d'administration	-604	110	-494	-365
- Frais d'acquisition Vie	-387		-387	-375
- Frais d'administration Vie	-217		-217	-69
- Commissions reçues des réassureurs Vie		110	110	79
Charges de Placements	-202		-202	-440
Ajustement A.C.A.V. (moins-value)				
Autres charges techniques Vie	-37		-37	-77
Résultat technique de l'assurance vie	584	-115	469	-526

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires brut de réassurance non-vie Mutualia Territoires Solidaires s'établit à 199 302 K€ et le chiffre d'affaires brut de réassurance vie à 1 892 K€.

Le résultat technique de l'activité non-vie net de réassurance s'élève à 5 848 K€ (1827 K€ en 2021).

Cette évolution s'explique principalement par l'acceptation d'un portefeuille de 6,4 M€ auprès de l'URM et l'augmentation de la quote-part de réassurance du portefeuille REPAM de 50% à 75%. En parallèle, on note une baisse importante et régulière du portefeuille individuel, liée à la démographie. La charge globale des sinistres est en baisse du fait de boni de liquidation importants sur les PSAP et de l'amélioration des P/C des portefeuilles collectifs.

Le résultat technique de l'activité vie net de réassurance s'élève à 469 K€ (-526 K€ en 2021).

Le résultat technique net non-vie et vie s'établit à 6 317 K€ en 2022 en nette hausse par rapport à l'exercice précédent du fait de l'amélioration des équilibres techniques.

Union de Réassurance Mutualia

Résultat technique non-vie en K euros	Opérations 2022	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
Cotisations acquises	23 362	-9 533	13 830	21 028
- Cotisations	23 362	-9 533	13 830	21 028
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours	-	-	-	-
Part du compte technique dans les produits nets de placements	-114	-	-114	40
Autres produits techniques	873	-	873	-
Charges des sinistres	-23 110	7 040	-16 070	-20 407
- Prestations et frais payés	-27 386	10 405	-16 981	-20 886
- Charges des provisions pour sinistres	4 276	-3 365	911	479
Charges des autres provisions techniques	-122	239	118	-141
Participation aux résultats	-	-	-	-
Frais d'acquisition et d'administration	-263	1 889	1 626	-60
- Frais d'acquisition	-263	-	-263	-35
- Frais d'administration	-	-	-	-24
- Commissions reçues des réassureurs	-	1 889	1 889	-
Autres charges techniques	-773	-	-773	-1 229
Variation de la provision pour égalisation	-	-	-	-
Résultat technique de l'assurance non-vie	-146	-365	-511	-769

Résultat technique vie en K euros	Opérations 2022	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
Cotisations acquises	878	-876	2	121
- Cotisations	878	-876	2	121
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours	-	-	-	-
Part du compte technique dans les produits nets de placements	11	-	11	7
Autres produits techniques	36	-	36	-
Charges des sinistres	-480	262	-217	-164
- Prestations et frais payés	-793	455	-338	-43
- Charges des provisions pour sinistres	314	-193	121	-121
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	25	-206	-181	-14
Participation aux résultats	-	-	-	-
Frais d'acquisition et d'administration	-1	96	95	-21
- Frais d'acquisition Vie	-1	-	-1	0
- Frais d'administration Vie	-	-	-	-21
- Commissions reçues des réassureurs Vie	-	96	96	-
Charges de Placements	-31	-	-31	-4
Ajustement A.C.A.V. (moins-value)	-	-	-	-
Autres charges techniques Vie	-29	-	-29	-17
Résultat technique de l'assurance vie	409	-723	-314	-92

Au 31 décembre 2022, l'Union de Réassurance Mutualia enregistre un chiffre d'affaires non-vie brut de réassurance de 23 362 K€ et un chiffre d'affaires net de réassurance de 13 830 K€ en baisse de 34 % par rapport à 2021. Cette diminution s'explique principalement par la résiliation de certains traités de réassurance en 2022 ainsi que le recours plus important à la réassurance externe.

Le résultat technique de l'activité non-vie net de réassurance s'élève à – 511 K€.

Le résultat de souscription de l'activité vie, net de réassurance, s'élève à - 314 K€. En effet, les prestations payées sont en hausses par rapport à l'exercice précédent du fait de la survenance d'un sinistre important fin 2021.

Le résultat technique net non-vie et vie s'établit à - 825 K€ en 2022, soit un montant similaire par rapport à l'exercice précédent.

A.3. Résultat des investissements

A.3.1. Catégories de placements

Les activités exercées par le Groupe Mutualia l'exposent, par leur nature, à des risques sur des courtes, moyennes et longues périodes. En conséquence, le Groupe investit une part importante de ses actifs dans des produits stables et de moyen ou long terme, principalement obligataires. Son portefeuille est également composé, dans des proportions moindres, d'actions qui en dynamisent la rentabilité.

Le portefeuille d'investissement du Groupe Mutualia est composé, au 31 décembre 2022, des catégories d'actifs présentées dans le tableau ci-après :

Catégories d'actifs En K€	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur Comptable	Valeur Prudentielle	+/- valeurs latentes	Valeur Comptable	Valeur Prudentielle	+/- valeurs latentes
Participation	3 818	3 977	159	0	0	0
Immobilier	44 020	48 450	4 430	42 143	44 275	2 132
Action	686	720	34	7 827	7 241	-586
Obligations	133 660	120 875	-12 786	113 430	116 628	3 198
Dont obligations d'Etat	9 027	7 969	-1 058	8 783	8 859	76
Dont obligations d'entreprise	124 633	112 905	-11 728	104 648	107 770	3 122
Organismes de placement collectif	51 726	51 748	22	60 750	66 139	5 389
Dépôts	14 727	15 105	378	10 219	11 643	1 424
Autres placements	17 389	19 741	2 352	18 703	21 018	2 315
Autres actifs	8 744	0	-8 744	6 521	0	-6 521
Total de l'investissement	274 770	260 616	-14 154	259 593	266 944	7 351

Le volume total des placements est à la baisse passant de 266,9 M€ au 31/12/2021 à 260,6 M€ au 31/12/2022, en valeur de marché. A titre d'information, l'assiette intègre également les immeubles issus des SCI et SCPI détenues par les affiliées à l'UMG, qui auparavant été intégrés en participation.

A.3.2. Résultat financier

Le tableau suivant présente le résultat financier du Groupe Mutualia :

En K€	2022	2021
Charges financières	5 429	4 057
Produits financiers	8 547	8 600
Résultat financier	3 118	4 543

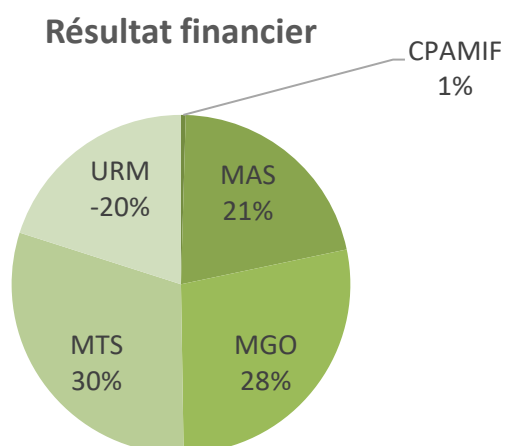
En 2022, le résultat financier total du Groupe Mutualia diminue de 1,4 M€ par rapport à 2021. Cette évolution résulte de l'évolution des résultats financiers respectifs des différentes entités affiliées :

- Le résultat financier de Mutualia Alliance Santé se situe dans la continuité de l'exercice précédent. Les produits financiers sont en hausse du fait du contexte de hausse des taux mais les charges financières sont en hausse du fait de la réalisation de moins-values sur l'exercice.
- Le résultat financier de Mutualia Grand Ouest est en légère baisse en 2022. Il est à noter une hausse des produits financiers grâce à des rendements soutenus sur certains actifs. Cependant les charges

financières sont en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique par l'arbitrage de lignes obligataires du mandat de gestion mais également par la dotation d'une provision pour dépréciation durable.

- Le résultat financier de Mutualia Territoires Solidaires sur 2022 est en baisse par rapport à 2021 et dans les standards de 2020. Il n'y a pas eu de mouvements particuliers sur l'exercice qui auraient induit des plus ou moins-values exceptionnelles, contrairement à l'exercice 2021 où la vente d'OPC Actions et de biens immobiliers avaient généré des plus-values de l'ordre de 600 K€.
- Le résultat financier de L'Union de Réassurance Mutualia diminue fortement sur l'exercice. Cela s'explique principalement par la cession des obligations avant l'échéance entraînant la réalisation de moins-values et de la dotation d'une provision pour dépréciation durable et d'une provision pour risque d'exigibilité sur l'exercice. Les produits financiers restent quant à eux constants par rapport à 2021.

La répartition du résultat financier entre les différentes entités du Groupe est la suivante :



A.4. Résultat des autres activités

Les mutuelles du Groupe Mutualia réalisent des opérations d'intermédiation pour notamment CNP ASSURANCES, Alptis, MACIF Mutualité, UMANENS et REPAM.

En 2022, le Groupe Mutualia a perçu 147 K€ au titre de l'activité d'intermédiation réalisée par Mutualia Alliance Santé, Mutualia Grand Ouest et Mutualia Territoires Solidaires contre 188 K€ en 2021.

Cette activité enregistre :

- Une stabilisation pour Mutualia Alliance Santé ;
- Une baisse de 36% pour Mutualia Grand Ouest qui s'explique pour l'essentiel par un retraitement des commissions lors de l'exercice 2022 ;
- Une baisse de près de moitié chez Mutualia Territoires Solidaires du fait de la fin de certains partenariats.

En K€	2022	2021	Evolution en %
Mutualia Grand Ouest	51	80	-36%
Mutualia Alliance Santé	81	76	8%
Mutualia Territoires Solidaires	15	32	-54%
Total	147	188	-22%

A.5. Résultat global

Le résultat global du Groupe Mutualia s'élève à 4 887 K€ pour l'exercice 2022 en augmentation de près de 1,3 M€ par rapport à l'exercice précédent du fait notamment de la hausse du résultat technique sur l'exercice et du résultat exceptionnel généré par les entités non assurantielles du Groupe.

En K€	2022	2021
Résultat technique non-vie net	5 993	2 920
Résultat technique vie net	81	- 617
Résultat financier	2 516	3 292
Autres éléments non-techniques	- 997	- 476
Résultat exceptionnel	1 338	- 201
Résultats des autres activités	23	- 238
Impôts sur les sociétés	- 3 720	- 1 059
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINE	5 232	3 621
Résultat Minoritaire	- 345	- 83
RESULTAT NET (part du groupe)	4 887	3 539

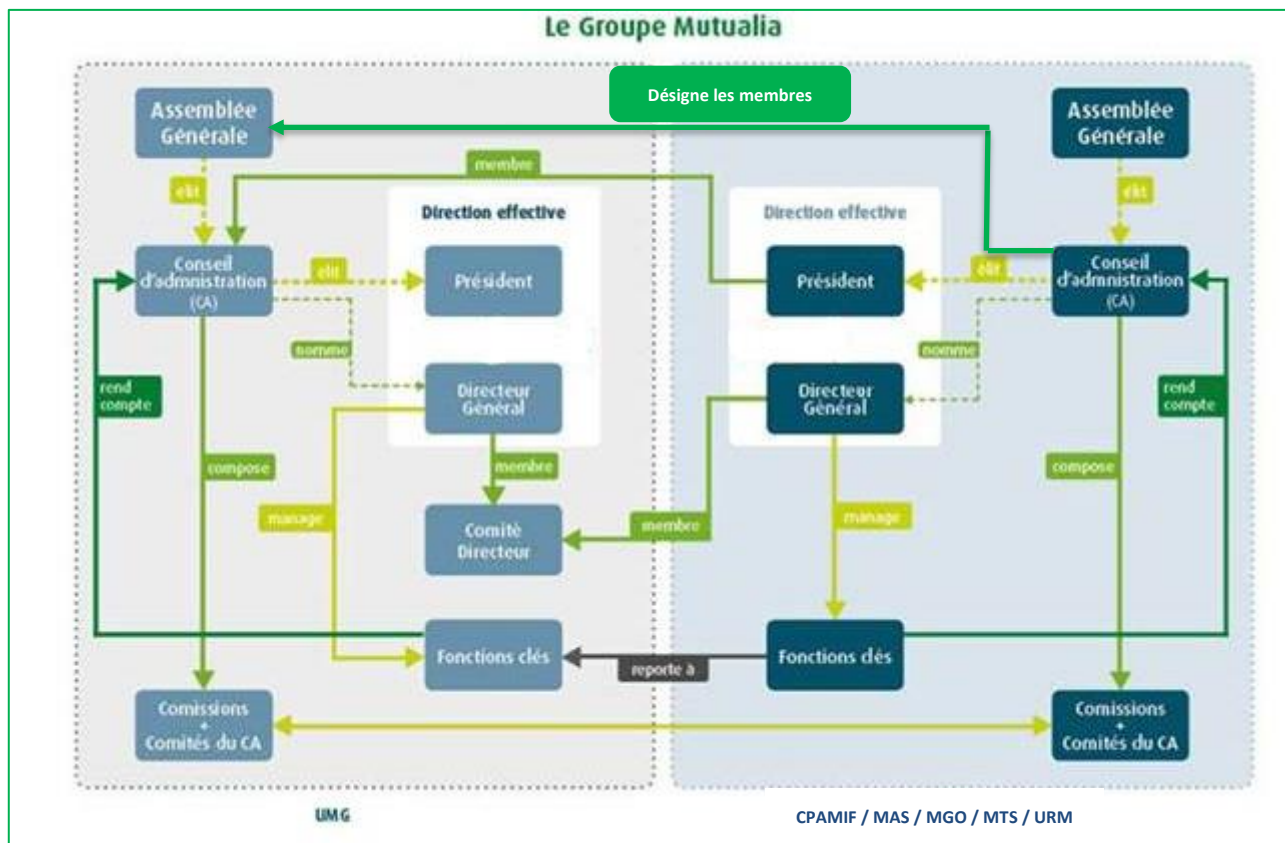
A.6. Autres informations

Aucune autre information significative n'est à relever concernant l'activité et les résultats du Groupe Mutualia.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Le système de gouvernance du Groupe Mutualia est organisé ainsi :



Le Groupe Mutualia est construit sur des valeurs qu'il s'attache à porter au quotidien.

Ces valeurs ont pour objectif la recherche de l'intérêt des adhérents et pour ambition l'accompagnement tout au long de leur vie : solidarité, proximité, disponibilité.

- Une gouvernance fondée sur des principes démocratiques

Le Groupe Mutualia se distingue des autres organismes assureurs, notamment par son mode de gouvernance mutualiste. Ainsi, les entités du Groupe Mutualia, sont administrées par leurs adhérents.

Les adhérents de chaque mutuelle du Groupe élisent les délégués qui les représentent à l'Assemblée Générale et procèdent à l'élection, parmi les membres participants et les membres honoraires, des administrateurs qui participent au Conseil d'administration. S'agissant de l'Union de Réassurance Mutualia, ce sont les Conseils d'administration des mutuelles adhérentes qui désignent leurs délégués à l'Assemblée générale de l'Union, laquelle élit, parmi ses membres, les administrateurs qui composent son Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de chaque entité désigne alors des représentants en son sein à l'Assemblée générale de l'UMG laquelle procède à l'élection, en son sein, du Conseil d'administration de l'Union Mutualiste de Groupe, entité faîtière du Groupe Mutualia.

Ces principes de fonctionnement démocratiques placent l'adhérent au centre de l'ensemble des décisions du Groupe et structurent le pilotage du Groupe, l'articulation entre ses différents membres et garantissent, grâce à leur cohésion qu'ils génèrent une sécurité mutuelle qui prévoit, entre autres, le déploiement de la solidarité financière en cas de nécessité entre les affiliées.

- Un système de gouvernance structuré et cohérent

Le système de gouvernance du Groupe Mutualia, regroupe un ensemble d'organisations, de processus formalisés, de communications transverses et de schémas de validation. Ce système, adapté à la bonne gestion des risques des entités du Groupe est en parfaite cohérence avec leurs valeurs mutualistes.

Les décisions opérationnelles de pilotage du Groupe Mutualia et de ses entités sont partagées, débattues et validées selon plusieurs échelons de responsabilités.

Afin de coordonner l'ensemble des prises de décision au sein du Groupe Mutualia, une gouvernance cohérente est organisée autour :

- Du Conseil d'administration et de la Direction opérationnelle qui portent la responsabilité de la définition des orientations stratégiques du Groupe et des moyens de leur mise en œuvre ;
- De Dirigeants Effectifs qui mettent en œuvre la stratégie et peuvent engager leur structure auprès des tiers ;
- Des fonctions clés qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs domaines spécifiques ;
- D'une comitologie favorisant l'échange, la coordination et la complémentarité tant au niveau de chaque entité affiliée qu'au niveau du Groupe dans son ensemble.

Ce système centré sur l'intérêt des adhérents, garantit l'indépendance et participe de la solidité du Groupe, de la transparence et de la collégialité de ces décisions, et donc la rigueur et la pérennité de sa gestion.

Il repose sur et garantit le respect de deux principes essentiels :

- Le principe des quatre yeux : toute décision significative est au moins vue par deux personnes ;
- Le principe de la personne prudente : le Groupe veille à ce que les risques pris le soient dans le respect des intérêts des adhérents.

B.1.1. Conseil d'administration

a) Composition du Conseil d'administration

L'Union Mutualiste de Groupe Mutualia ainsi que les entités affiliées sont chacune administrées par un Conseil d'administration dont les membres sont élus par les délégués composant son Assemblée Générale. Ils sont élus pour des mandats :

- D'une durée de deux ans pour l'URM ;

- D'une durée de six ans pour la CPAMIF, MAS, MGO, MTS et l'UMG.

Le renouvellement des Conseils d'administration intervient :

- En intégralité, à l'échéance des mandats, pour l'URM et MTS ;
- Par moitié tous les 3 ans pour la CPAMIF,
- Par tiers, tous les deux ans, pour MAS, MGO et l'UMG.

Les mandats et fonctions détenus par les administrateurs dans d'autres organismes font l'objet d'un suivi particulier dans le cadre des obligations réglementaires relatives aux règles de cumul des mandats et du dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts en vigueur au sein du Groupe Mutualia.

b) Missions du Conseil d'administration

Les Conseils d'administration du Groupe Mutualia exercent leurs pouvoirs respectifs conformément aux dispositions de leurs statuts, de la convention d'affiliation et de la législation en vigueur.

Le Conseil d'administration de l'Union Mutualiste de Groupe détermine les orientations relatives à l'activité du Groupe Mutualia et prend toutes les décisions et mesures de contrôle qu'il juge utiles à l'administration et au développement du Groupe. Il exerce pleinement ses obligations de contrôle et de vérification, par l'intermédiaire, le cas échéant, de ses différents comités et commissions.

A ce titre, le Conseil d'administration définit les principes directeurs en matière de stratégie, de prise de risque, de placements et de réassurance du Groupe Mutualia.

Les compétences du Conseil d'administration de l'UMG Mutualia, ainsi que celles des Conseils d'administration de ses entités affiliées sont formalisées dans la politique de Gouvernance, de compétence, d'honorabilité et de rémunération.

c) Les comités et commissions du Conseil d'administration

Pour exercer au mieux ses missions les Conseils d'administration des organismes constituant le Groupe Mutualia s'appuient sur des comités ou des commissions qu'ils constituent en leur sein.

Les comités et commissions sont des instances d'aide à la décision du Conseil d'administration. Ils préparent et approfondissent les travaux sur leur périmètre d'activité en vue d'émettre des avis, propositions ou recommandations au Conseil. Le fonctionnement de chaque comité et commission est précisé dans la politique écrite de Gouvernance, de compétence, d'honorabilité et de rémunération.

<p>Comité d'audit ⁽¹⁾</p>	<p>Le Comité d'audit réalise l'ensemble des missions qui lui sont confiées aux termes de l'article L. 823-19 du Code de commerce et de la politique écrite de gouvernance, de compétence, d'honorabilité et de rémunération du Groupe Mutualia. A ce titre, il est notamment en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ suivre les questions relatives au contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes combinés par les Commissaires aux Comptes ; ○ s'assurer du respect par les Commissaires aux Comptes des conditions d'indépendance définies au code de commerce ; ○ suivre l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, notamment en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ; ○ suivre le processus d'élaboration de l'information financière et le cas échéant formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ; ○ approuver la fourniture des services mentionnés à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce ; ○ procéder à l'examen des rapports narratifs : SFCR et RSR ; ○ émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'Assemblée générale ; ○ examiner a posteriori les politiques du contrôle interne, des fonctions conformité et audit interne, de qualité des données. ○ auditionner le Responsable de la Fonction clé Audit interne.
<p>Comité des risques ⁽¹⁾</p>	<p>Le Comité des risques a notamment pour missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de la conformité ; ○ examiner régulièrement la cartographie des risques ; ○ examiner les indicateurs sur le suivi des risques et le suivi des reporting de risques groupe (notamment ceux de la solidarité financière) ; ○ examiner les politiques écrites de gestion des risques, de gouvernance des produits, de reporting, de souscription, provisionnement, réassurance, de sous-traitance, de continuité d'activité, de gestion de fonds propres ; ○ suivre l'EIRS avec l'examen du rapport EIRS ; ○ auditionner les Responsables des Fonctions clés Gestion des risques, Actuarielle et Vérification de la conformité ; ○ surveiller la situation économique et financière de l'entité ou pour l'UMG, des affiliées.
<p>Commission Finances, Réassurance et Placements ⁽¹⁾</p>	<p>Elle est en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ examiner la politique écrite de placements du Groupe ; ○ définir et suivre les grandes lignes encadrant les investissements ; ○ définir les lignes directrices encadrant la réassurance ; ○ consolider et suivre les budgets ; ○ suivre le résultat.
<p>Commission Vie et Communication Institutionnelle ⁽¹⁾</p>	<p>Elle est notamment en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ suivre le respect des statuts ; ○ suivre le respect de la convention d'affiliation de l'UMG Mutualia ; ○ suivre le respect du règlement intérieur et proposer des modifications ; ○ suivre la gouvernance et réexaminer annuellement le système de gouvernance ; ○ définir et suivre le programme de formation des élus ; ○ définir et suivre la politique de communication institutionnelle ; ○ proposer les éléments relatifs à la politique « Compétence et Honorabilité », intégrée dans la politique écrite de gouvernance, de compétence, d'honorabilité et de rémunération, ○ examiner la politique de prévention et gestion des conflits d'intérêt ; ○ suivre la charte des administrateurs.

Commission stratégie et développement ⁽²⁾	<p>Elle est en charge, au niveau de l'UMG, des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ définir et coordonner les orientations stratégiques du Groupe ; ○ définir et coordonner le cadre de développement technique et commercial du Groupe ; ○ suivre la déclinaison opérationnelle de la stratégie du Groupe à moyen terme ; ○ suivre l'adéquation de la stratégie et du développement entre les niveaux solos et Groupe ; ○ assurer une revue de l'évolution de l'environnement, de la concurrence et étudier les perspectives de développement à moyen et long terme.
Commission tarifaire ⁽³⁾	<p>Elle est en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ définir la méthodologie de tarification ; ○ positionner des taux directeur en vue des simulations budgétaires ; ○ étudier les impacts des évolutions tarifaires ; ○ définir les taux directeurs pour présentation au Conseil d'administration.
Commission sociale et prévention ⁽³⁾	<p>Elle est en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ promouvoir l'action sociale dans le respect de la solidarité, le mutualisme et l'entraide ; ○ se prononcer sur les dossiers de demande d'aide qui lui sont soumis en tenant compte de critères définis dans le règlement de la commission ; ○ participer à l'organisation et au financement d'actions de prévention.
Commission Partenariat ⁽³⁾	<p>Elle est en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Coordonner les orientations stratégiques liées au partenariat ; ○ Assurer une revue de l'évolution de l'environnement et étudier les perspectives de développement à moyen et long terme.

⁽¹⁾ Comité/commission existant tant au niveau de l'UMG qu'au niveau des entités affiliées

⁽²⁾ Comité spécifique à l'UMG

⁽³⁾ Comité/commission existant au sein de tout ou partie des entités affiliées

d) Les Conseils d'administration des entités du Groupe Mutualia

Entités	Composition du Conseil d'administration	Evènements marquants sur l'exercice
Mutualia Alliance Sante	36 administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> ○ Election de l'Assemblée Générale en juin 2022 ; ○ Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration ; ○ Election du Président de MAS, des trois Vice-présidents et des membres du Bureau ; ○ Le Conseil d'administration a procédé au cours de l'exercice 2022, à la cooptation de deux administrateurs en remplacement de deux administrateurs démissionnaires ; ○ Désignation de deux nouveaux membres honoraires pour les MSA Languedoc et MSA Nord Pas de Calais.
Mutualia Grand Ouest	29 administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration
Mutualia Territoires Solidaires	38 administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> ○ En avril 2022, une démission d'un administrateur qui n'est plus adhérent Mutualia (marché des Chambres d'Agriculture) non remplacé ;

		<ul style="list-style-type: none"> ○ Le 5 avril 2022, un décès non remplacé ; ○ Démission du Président du conseil d'administration Gilles CHOCHÉYRAS à effet du 1^{er} août 2022 ; ○ Election du Président Christophe HEYVY à effet du 1^{er} août 2022
Union Mutualiste de Groupe Mutualia	25 administrateurs	<p>Les élections au sein de Mutualia Alliance Santé et la démission du Président au 31 juillet ont entraîné :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La cooptation de trois nouveaux membres du Conseil d'administration dont l'un à effet du 1^{er} août ; ○ La modification dans la composition du Bureau avec un nouveau Président au 1^{er} août, un nouveau Premier Vice-président ainsi qu'un Vice-président supplémentaire (3 au lieu de 2), une nouvelle Trésorière et un nouveau membre du Bureau.
Union de réassurance Mutualia	15 administrateurs	<p>Les élections au sein de Mutualia Alliance Santé et une démission au 31 juillet ont entraîné la cooptation de trois nouveaux membres du Conseil d'administration et l'élection d'un nouveau Vice-président.</p>
CPAMIF	13 administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> ○ La CPAMIF est sortie du Groupe ENTIS avec une date d'effet au 30/06/2022 et est entrée dans le Groupe Mutualia avec une date d'effet au 01/07/2022. ○ Le nombre d'administrateurs a été porté à 13 en 2022.

B.1.2. Direction effective

La Direction effective de l'Union Mutualiste de Groupe Mutualia est assurée par :

- Le Président du Conseil d'administration : M. Gilles CHOCHÉYRAS jusqu'au 31/07/2022 puis M. Francis OUVRARD ;
- Le Dirigeant Opérationnel : M. Alain PLOUZENNEC.

Les dirigeants effectifs des entités du Groupe sont les suivants :

Entités	Président du Conseil d'administration	Dirigeant Opérationnel
Mutualia Alliance Sante	M. Francis OUVRARD jusqu'au 17/06/2022 puis M. Dominique RAINTEAU	M. Jérôme REBOUL
Mutualia Grand Ouest	M. Stéphane LUCEREAU	Mme Isabelle GIRAUD
Mutualia Territoires Solidaires	M. Gilles CHOCHÉYRAS jusqu'au 31/07/2022 puis M. Christophe HERVY	M. David SALAT
Union de réassurance Mutualia	M. Stéphane LUCEREAU	M. Alain PLOUZENNEC
CPAMIF	Mme Rolande BEHR	Mme Christèle NANOT

Les dirigeants effectifs sont associés à tous les processus de prises de décisions importantes et stratégiques.

Le Conseil d'administration définit les cas dans lesquels les dirigeants effectifs sont absents ou empêchés de manière à garantir la continuité de la Direction effective de l'UMG ou des entités affiliées.

Le Directeur Général est le Dirigeant Opérationnel. Il est nommé par le Conseil d'administration, sur proposition du Président. Le Conseil d'administration lui délègue les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle. Le Directeur Général exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil d'administration, dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci et dans la limite de la délégation qui lui est consentie. Il représente l'entité dans ses rapports avec les tiers.

Il participe à la définition de la stratégie, assure la mise en œuvre de la stratégie approuvée par le Conseil d'administration et rend compte de sa gestion devant le Conseil.

Le Groupe opère selon le principe des quatre yeux. Aucune décision significative ne peut être prise par une personne seule. Les décisions sont prises par le Président et la Direction Générale, l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise d'assurance (AMSB) assumant la responsabilité finale du respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives.

B.1.3. Organisation des fonctions clés

Conformément aux exigences de la réglementation Solvabilité II, quatre Responsables de fonctions clés ont été nommés au sein de l'UMG Mutualia :

- **Fonction Audit interne** : conformément à l'article 271 du règlement délégué, elle a notamment pour mission d'évaluer la pertinence et l'efficacité du système de contrôle interne et des autres composantes du système de gouvernance. Pour cela, elle :
 - établit et met en œuvre un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir qu'elle communique au Conseil d'administration ;
 - émet des recommandations et s'assure du respect des décisions prises sur la base de ces recommandations.
- **Fonction Gestion des risques** : conformément à l'article 269 du règlement délégué, elle a notamment pour mission de :
 - procéder à l'évaluation interne des risques et de la solvabilité portant notamment sur :
 - le besoin global de solvabilité ;
 - le respect permanent des exigences de capital ;
 - l'écart entre le profil de risque et les hypothèses définies.
 - identifier, évaluer et suivre l'ensemble des risques auxquels le Groupe et ses affiliées sont exposés ;
 - assurer le suivi du système de gestion des risques ;
 - rendre compte des expositions au risque de manière détaillée et conseiller les Dirigeants Effectifs et le Conseil d'administration sur les questions de gestion des risques.
- **Fonction Vérification de la conformité** : conformément à l'article 270 du règlement délégué, elle a notamment pour mission de :
 - conseiller la Direction Effective et le Conseil d'administration sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives ;
 - évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations réalisées par le Groupe ou ses affiliées, identifier et évaluer le risque de non-conformité associé ;
 - vérifier la conformité des opérations par la mise en œuvre d'un plan de conformité.
- **Fonction Actuarielle** : conformément à l'article 272 du règlement délégué, elle a notamment pour mission de :
 - garantir la justesse des méthodologies et modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées ;
 - apprécier la suffisance et la qualité des données ;
 - superviser les calculs notamment de provisions techniques et comparer les meilleures estimations ;

- donner un avis sur les politiques de souscription et de réassurance.

Les entités du Groupe Mutualia ont la possibilité de nommer leurs propres Responsables de fonctions clés ou de faire appel à ceux désignés au niveau de l'Union Mutualiste de Groupe.

Le tableau ci-dessous détaille les Responsables de fonctions clés désignés au sein des différentes entités :

Entités	Audit Interne	Gestion des Risques	Actuarielle	Vérification de la Conformité
Mutualia Alliance Sante	Mme Claire VAN DE WIELE	Mme Lucie LECARDONNEL	M. Benjamin ABBOU	Mme Samira CHOUPIN
Mutualia Grand Ouest	M. Edgar HENRIQUES	Mme Johanne CABON	M. Yoann FRAVALO	Mme Sonia GABARRET
Mutualia Territoires Solidaires	M. Edgar HENRIQUES	Mme Eva AMAR	M. Franck BORGNIET	Mme Valérie MELUT
Union Mutualiste de Groupe Mutualia	M. Edgar HENRIQUES	Mme Eva AMAR	M. Benjamin ABBOU	Mme Céline LE GRAND
Union de Réassurance Mutualia	M. Edgar HENRIQUES	Mme Eva AMAR	M. Benjamin ABBOU	Mme Céline LE GRAND
CPAMIF	M. Thierry BAUCHER	M. Daniel AIDAN	M. Benjamin ABBOU	Mme Isabelle VIO

Les Responsables des Fonctions clés ont :

- un lien direct avec les instances dirigeantes : les Responsables des Fonctions clés ont un accès direct aux Dirigeants Effectifs et au Conseil d'administration. Ils sont par ailleurs auditionnés, a minima, une fois par an par le Conseil d'administration, ou par un comité ou une commission de celui-ci afin notamment de présenter le rapport d'activité lié à la fonction clé occupée ;
- un positionnement adapté à leur responsabilité dans l'entreprise : afin qu'ils puissent exercer avec objectivité, impartialité et indépendance, les Responsables des Fonctions clé sont, au titre de la fonction clé, directement rattachés au Directeur Général (Dirigeant opérationnel). Ils disposent d'un accès sans restriction à l'ensemble des informations nécessaire à l'exercice de leurs missions et peuvent communiquer avec tout membre de l'organisme ;
- une indépendance vis-à-vis des fonctions opérationnelles ;

Ils répondent par ailleurs aux exigences d'honorabilité et de compétence spécifiées par la politique écrite de gouvernance.

D'un point de vue organisationnel, les Responsables des Fonctions clés de l'UMG ont un rôle de pilotage et de supervision fonctionnelle des Fonctions clés des entités affiliées comme défini dans la politique écrite de gouvernance.

Les Responsables des Fonctions clés de l'UMG fournissent un cadrage annuel des principaux travaux attendus (calendriers, formats, livrables) et mettent en place les dispositifs de contrôle, de maîtrise des risques, de vérification de la conformité en adéquation avec la stratégie et les enjeux du Groupe et de ses entités. Cette cohérence permet à de nombreux travaux réalisés ou en cours de s'appliquer à l'identique à l'UMG et à ses entités affiliées.

Le Responsable de fonction clé de l'UMG supervise la fonction clé de son domaine, au niveau de chaque entité et, s'assure, de la correcte mise en œuvre des attendus grâce :

- à une information préalable du Conseil d'administration de l'UMG en cas de changement du responsable d'une fonction clé d'une entité ;
- à la déclinaison effective des politiques Groupe la concernant ;
- à l'examen annuel du plan de contrôle ;

- aux échanges réguliers avec le Responsable de la Fonction clé de l'entité ;
- au reporting réalisé par chaque Fonction clé de l'entité selon les critères définis par l'UMG (avancement des missions, suivi des tâches) ;
- au respect du cadre de référence méthodologique défini par l'UMG (procédures, politiques écrites,...) ;
- à la communication des rapports et divers livrables produits par les fonctions clés des entités.

La notification à l'ACPR des Responsables des fonctions clés de l'ensemble des entités du Groupe Mutualia se fait dans le respect de la réglementation en vigueur.

B.1.4. Adéquation du système de gouvernance

Au regard des risques portés par le Groupe Mutualia le système de gouvernance mis en place au niveau de l'UMG et de ses entités affiliées est adapté et cohérent avec les caractéristiques de leurs activités.

Le système de gouvernance du Groupe Mutualia est revu annuellement et fait l'objet d'un suivi régulier au travers :

- des rapports des Fonctions clés ;
- du dispositif de contrôle interne ;
- du dispositif de gestion des risques ;
- de l'élaboration des rapports narratifs ;
- de la mise à jour et de la validation de la documentation et notamment des politiques écrites.

Le Conseil d'administration du Groupe Mutualia dispose ainsi d'une vue d'ensemble pertinente sur l'activité, la gouvernance et le profil de risque de l'organisme.

Le système de gouvernance du Groupe Mutualia est ainsi adapté à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

B.1.5. Changements et faits marquants survenus sur la période en matière de gouvernance

Au cours de l'exercice 2022, le Président de **l'UMG Mutualia**, M. Gilles CHOCHÉYRAS, a présenté sa démission au 31 juillet. M. Francis OUVRARD a été élu Président de l'UMG Mutualia à compter du 1^{er} août 2022. Les échéances électorales de Mutualia Alliance Santé et la démission de M. Gilles CHOCHÉYRAS ont entraîné des modifications au sein du Bureau et du Conseil d'administration de l'UMG Mutualia avec la cooptation de trois membres du Conseil dont un à compter du 1^{er} août, MM Noël BARLET, Arnaud CHMIELINA, Patrick MONTAGNE ; l'élection d'un nouveau Premier Vice-président, M. Christophe HERVY ; l'élection d'un nouveau Vice-président, M. Dominique RAINTEAU, portant le nombre de Vice-président de 2 à 3 ; la désignation d'une nouvelle Trésorière, Mme Marie THOLLON et un nouveau membre du Bureau, Mme Joslyne MICHAUX. .

L'UMG a accueilli une nouvelle affiliée avec une date d'effet au 01/07/2022, la mutuelle CPAMIF.

Au cours de l'exercice 2022, la **CPAMIF** a fait le choix de sortir du Groupe ENTIS avec une date d'effet au 30/06/2022 et de devenir affiliée de l'UMG Mutualia avec une date d'effet au 01/07/2022.

Au cours de l'exercice 2022, **Mutualia Alliance Santé** a procédé à l'élection de son Assemblée Générale. Les délégués ont ensuite élu le tiers sortant du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration de la mutuelle a élu un nouveau Président du Conseil d'administration, M. Dominique RAINTEAU, et conformément aux statuts, trois vice-présidents ont été élus ainsi que les membres du Bureau.

Le Conseil d'administration a désigné trois administrateurs pour représenter Mutualia Alliance Santé à l'Assemblée Générale de l'UMG et de l'URM.

Une cooptation de deux nouveaux administrateurs a eu lieu pour remplacer deux administrateurs démissionnaires pour raison personnelle.

Le Conseil d'administration de **Mutualisa Grand Ouest** a renouvelé le tiers sortant de son Conseil d'Administration. Une journée de formation présentant la mutuelle, son environnement, ses produits et le dispositif d'animation territorial a été organisée pour les nouveaux arrivants.

Le Conseil d'administration de **Mutualia Territoires Solidaires** a élu au 1^{ER} août 2022 un nouveau président, M. Christophe HERVY suite à la démission de M. Gilles CHOCHÉYRAS à la même date. Au cours de l'année 2022, MTS a perdu 2 administrateurs non remplacés : M. Jean Michel MAZET et M. Jean Marie GUILLOTON. Le conseil d'administration compte à ce jour 38 membres.

Le Conseil d'administration de l'**Union de Réassurance Mutualia** a coopté trois nouveaux membres, MM Arnaud CHMIELINA, Michel PICARD et Dominique RAINTEAU. Ce dernier a été élu Vice-président en remplacement de M. Francis OUVRARD, démissionnaire de son poste de Vice-président. Le Conseil d'administration a également désigné les représentants de l'Union à l'Assemblée générale de l'UMG.

B.1.6. Politique et pratiques de rémunération

Les fonctions d'administrateurs au sein du Groupe Mutualia sont gratuites. Néanmoins, conformément aux dispositions de l'article L. 114-26 du Code de la mutualité, les Assemblées Générales ont décidé d'allouer des indemnités au Président et aux administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées. Les administrateurs concernés établissent un compte rendu annuel des activités exercées et du passé au service de la mutuelle qui est annexé au rapport de gestion.

L'UMG Mutualia et ses entités affiliées remboursent aux administrateurs les frais de déplacement, de séjour et de garde d'enfant conformément aux dispositions de l'article L. 114-26 du Code de la mutualité.

Le Directeur Général est rémunéré dans le cadre d'un contrat de travail au sein de son entité de rattachement.

La rémunération des salariés est régie par la convention collective applicable à leur employeur :

- Convention collective de la fédération nationale des employeurs de la mutualité sociale agricole (FNEMSA),
- Convention collective de la mutualité,
- Convention collective des sociétés d'assurance.

La rémunération fixe est prépondérante dans le statut social global des salariés du Groupe Mutualia. Elle est déterminée dans le respect des dispositions conventionnelles, de la grille de rémunération interne, des pratiques de marché, du poste et des compétences du salarié. Elle évolue dans le cadre des dispositions et revalorisations conventionnelles et des augmentations individuelles.

La part variable de la rémunération, demeure minoritaire et est liée à la réalisation d'objectifs économiques, financiers et/ou managériaux.

Les collaborateurs qui interviennent sur des missions de développement commercial du Groupe, bénéficient eux d'un dispositif de primes sur objectifs, fixé annuellement par la Direction sur la base de

critères quantitatifs et qualitatifs. Ce système de primes sur objectifs est conçu de telle sorte à garantir un équilibre entre recherche de la performance individuelle et respect des intérêts des adhérents.

Ces éléments sont formalisés dans la politique écrite de gouvernance, de compétence, d'honorabilité et de rémunération validée annuellement par le Conseil d'administration.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Les exigences et les processus mis en œuvre en matière de compétence et d'honorabilité au sein du Groupe Mutualia ont été formalisés dans le cadre d'une politique écrite identique pour l'ensemble de ses entités.

Les dispositions de cette politique s'appliquent aux administrateurs, aux Dirigeants Effectifs ainsi qu'aux Responsables des fonctions clés.

Exigence de compétence

L'analyse de la compétence est principalement réalisée en prenant en compte l'expérience professionnelle, les qualifications acquises et/ou les formations passées et futures.

Le principe de la compétence individuelle s'applique aux Dirigeants Effectifs et aux Responsables de fonctions clés pour leur domaine de responsabilité. La compétence des membres du Conseil d'administration est appréciée principalement au niveau collégial, en s'assurant de manière continue et notamment lors de chaque nouvelle nomination et lors de chaque renouvellement que le Conseil d'administration continue à disposer collectivement des compétences requises.

Au sein du Groupe Mutualia la compétence des Administrateurs, des Dirigeants Effectifs et des Responsables des Fonctions clés est évaluée sur la base des critères synthétisés par le tableau ci-après.

	Domaine de compétences
Administrateurs (évaluation principalement collective)	Assurance et marchés financiers, aspects stratégiques et modèle économique, système de gouvernance, analyse financière et actuarielle, réglementation du secteur de l'assurance.
Dirigeants effectifs	Assurance et marchés financiers, aspects stratégiques et modèle économique relatifs à l'activité, système de gouvernance et compréhension des risques, analyse actuarielle et financière, réglementation du secteur assurantiel.
Responsable Fonction Clé Audit interne	Compétences en méthodologie d'audit interne, connaissances générales sur les activités importantes du Groupe et de ses entités.
Responsable Fonction Clé Gestion des risques	Vision des risques assurantiels, financiers et opérationnels, vision des mesures de gestion de risque, vision globale de tous les risques de l'organisme et du Groupe
Responsable Fonction Clé Vérification de la conformité	Connaissances du droit assurantiel, compréhension des impacts de tout changement de réglementation
Responsable Fonction Clé Actuarielle	Connaissance et pratique des statistiques, mathématiques actuarielles et financières, expérience pertinente sur les normes professionnelles et autres normes applicables au Groupe.

Exigence d'honorabilité

L'honorabilité est analysée au moyen d'extrait du casier judiciaire (production du bulletin n° 3 du casier des personnes concernées), et par une déclaration sur l'honneur de non condamnation.

Fréquence d'évaluation

L'évaluation des compétences et de l'honorabilité s'effectue d'une part avant la prise (le renouvellement) de fonction / du mandat (au moyen de l'analyse du dossier transmis par chaque candidat, comprenant, de manière obligatoire l'ensemble des éléments permettant de vérifier la satisfaction des exigences de compétence et d'honorabilité) puis tout au long de l'exercice de la fonction / du mandat (transmission périodique d'éléments attestant de l'honorabilité, et évaluation périodique de la compétence).

Par ailleurs conformément à la position 2019-P-01 de l'ACPR, des diligences complémentaires sont menées lorsque la conduite professionnelle ou personnelle d'une personne concernée fait naître des doutes sur le respect de l'exigence d'honorabilité.

B.3. Système de gestion des risques (dont Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité)

Le système centralisé de gestion des risques du Groupe Mutualia est décrit dans le cadre d'une politique écrite. Cette politique vise à définir les objectifs généraux du dispositif global de gestion des risques, ainsi que la gouvernance associée.

Elle répond aux exigences réglementaires, demandant aux compagnies d'assurance et aux mutuelles de se doter d'une politique de gestion globale des risques et de politiques écrites.

Cette politique est ensuite déclinée au sein des entités du Groupe, en fonction des classes de risques qui déterminent le profil de risque du Groupe.

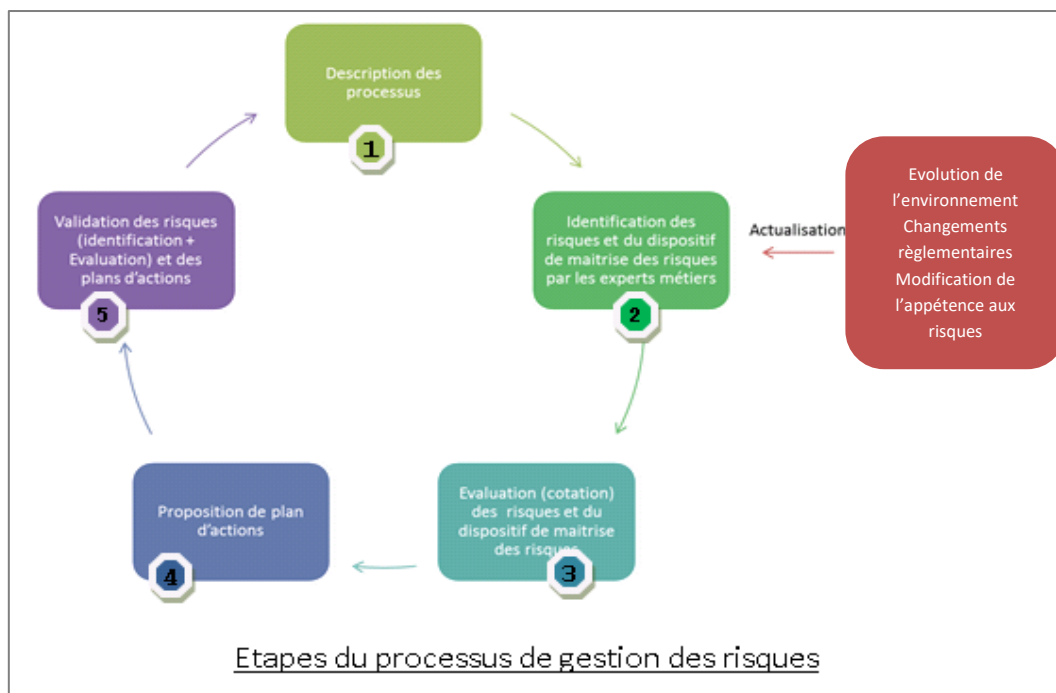
La CPAMIF est entrée dans le Groupe Mutualia à effet du 01/07/2022. Elle intègrera les process présentés ci-dessous de manière progressive durant l'exercice 2023.

B.3.1. Présentation de la démarche globale de gestion des risques du Groupe

Les objectifs de la démarche structurée mise en place par le Groupe Mutualia consistent à élaborer les principes, à définir les rôles, responsabilités, et les mécanismes principaux des dispositifs de gestion des risques.

S'appuyant sur un modèle organisationnel tourné vers la gestion des risques, une gouvernance dédiée est mise en place afin de s'assurer que les organes de direction du Groupe Mutualia et les Fonctions clés, se chargent d'organiser et d'animer le dispositif de gestion des risques. Le processus de gestion des risques est identique pour toutes les entités du Groupe.

Le schéma ci-après présente les étapes principales du dispositif.



B.3.2. Organisation de la gouvernance au sein du Groupe en matière de gestion des risques

Les principes d'organisation de la gouvernance relative à la gestion des risques au sein du Groupe Mutualia sont définis dans la politique de gestion des risques. Ils prévoient notamment les processus de remontée d'informations vers la Direction et le Conseil d'administration en cas de franchissement des seuils de limite ou de tolérance aux risques définis et approuvés par les organes de décisions.

Les acteurs du dispositif de gestion des risques :

a) Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'UMG Mutualia définit le niveau d'appétence aux risques et s'assure que celui-ci reflète bien les orientations stratégiques décidées et communiquées au Comité Directeur du Groupe Mutualia.

A cet effet, sont soumis au Conseil d'administration du Groupe Mutualia et à ceux des entités affiliées pour validation et suivi :

- l'ensemble des scénarios adverses à prendre en compte dans l'exercice EIRS ;
- les actions de management identifiées pour chaque scénario adverse ;
- les éléments déclencheurs de l'EIRS ;
- les résultats des exercices EIRS ;
- les reporting sur l'appétence aux risques ;
- le profil de risque ;
- l'ensemble des rapports sur les risques (EIRS, actuariel,...) ;

En outre, le Conseil d'administration :

- participe au processus EIRS et approuve les résultats ;
- promeut la diffusion de la culture des risques ;
- en cas de dépassement d'une limite, met en place les actions de management.

b) Le Comité des risques

Le Comité des risques s'assure de la mise en place et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Il établit avec le Responsable de la Fonction Clé Gestion des risques la cartographie des risques majeurs et la propose pour validation au Conseil d'administration.

Il rend compte de ses travaux au Conseil d'administration et émet un avis sur les politiques écrites de gestion des risques, de reporting, de prévention et gestion des conflits d'intérêts, de gouvernance et de surveillance des produits, de souscription, de provisionnement et de réassurance, et de sous-traitance qu'il a, au préalable, examinées.

c) Le Comité d'audit

Le Comité d'audit contrôle a posteriori l'efficacité de la politique de gestion des risques et de contrôle interne.

Le Comité d'audit organise des missions de contrôle dites de 3^e niveau, décrites dans la partie « B.5 Audit interne ».

d) Le Comité Directeur Groupe

Le rôle du Comité Directeur Groupe, dans le cadre de la gestion des risques consiste à :

- assister les parties prenantes dans la définition de la stratégie de gestion des risques ;
- suivre l'application de la stratégie de gestion des risques ;
- veiller à la prise en compte au sein du Groupe Mutualia des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et par les normes de la profession.

De plus, le Comité Directeur Groupe :

- sur son domaine de compétence exclusive, participe à l'identification des scénarios adverses à prendre en compte dans l'EIRS ;
- sur proposition des responsables métiers et des représentants des Fonctions clés, participe également à la définition des actions de management à mettre en œuvre lors de la survenance de ces scénarios ;
- contribue et approuve la détermination des scénarios ou combinaison de scénarios devant déclencher le processus EIRS non régulier ;
- propose pour validation les actions de management à mettre en œuvre ;
- rapporte ensuite les résultats au Conseil d'administration de l'UMG.

Le Comité Directeur Groupe ainsi que le Conseil d'administration peuvent demander à la Fonction clé Gestion des risques d'autres scénarios propres à l'activité du Groupe Mutualia.

e) La Direction Générale

La Direction Générale veille au respect de la politique définie par le Conseil d'administration en matière de gestion des risques.

Elle s'assure du respect des seuils d'appétence aux risques fixés.

f) Le responsable de la Fonction clé Gestion des risques

Le responsable de la Fonction clé Gestion des risques a en charge la coordination et la centralisation de l'ensemble des tableaux de bord des indicateurs d'appétence, tolérances et limites.

Il possède une vision transversale sur l'ensemble des seuils attribués à chaque catégorie de risque. Sur la base de l'ensemble de ces informations, il est à même de proposer un EIRS exceptionnel.

Il coordonne l'ensemble du processus EIRS en impliquant toutes les parties prenantes jugées opportunes.

Il participe également à la définition des indicateurs de limites, et alerte le Directeur Général ou le Comité Directeur lorsqu'un indicateur de pilotage a dépassé la limite opérationnelle du risque prédéfinie.

Il a en charge la coordination de la rédaction et de la mise à jour de toute la documentation liée au processus EIRS (rapport interne et externe) ainsi que sa présentation au Conseil d'administration.

Les Responsables des fonctions clés Gestion des risques du Groupe Mutualia se réunissent dans un comité technique opérationnel (CTO), piloté par le Responsable de la fonction clé Gestion des risques de l'UMG afin de favoriser le partage d'informations, les échanges de bonnes pratiques et la mise en place de méthodologies de travail communes.

g) Les acteurs externes commissaires aux comptes ou auditeurs externes

Certains intervenants externes participent au système de gestion des risques par l'intermédiaire de diligences liées :

- A la production des informations financières : commissaires aux comptes ;
- Au respect des normes ou nomenclatures spécifiques : auditeurs externes. Les interventions des auditeurs externes, non obligatoires d'un point de vue réglementaire, sont effectuées sur commande spécifique du Groupe Mutualia ou des entités affiliées par l'intermédiaire du Conseil d'administration sur proposition du Comité d'Audit.

B.3.3. Indicateurs d'appétence de limites de risques

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risque global que le Groupe Mutualia accepte de prendre pour répondre à ses objectifs. Il s'agit de l'évaluation quantitative du niveau de risque agrégé que le Groupe Mutualia accepte de prendre sur les risques identifiés sur son profil de risque, en vue de la poursuite de son activité et de son développement.

Elle constitue le point d'équilibre entre les objectifs de développement, de rendement et les risques induits par l'activité des entités du Groupe Mutualia de manière à garantir le maintien de leurs solvabilités respectives.

Le cadre d'appétence du Groupe est défini par le Conseil d'administration de l'UMG Mutualia.

Le cadre d'appétence des entités affiliées, définis par leurs Conseils d'administration respectifs, s'inscrit dans celui du Groupe.

a) Indicateurs d'appétence

L'appétence aux risques du Groupe Mutualia et de ses entités affiliées a été définie comme une perte correspondant au risque décennal soit une perte de 50% de son besoin global de solvabilité.

b) Fréquence et mise à jour de l'appétence et des limites des risques

Le cadre d'appétence aux risques est mis à jour systématiquement en même temps que le profil de risque. Il fait l'objet d'une révision lorsque les niveaux préalablement définis ne sont pas en ligne avec les objectifs fixés.

La fréquence de mise à jour est a minima annuelle et doit faire l'objet d'une approbation par les instances dirigeantes.

B.3.4. Outils supports au suivi et à la gestion des risques

a) Un outil central : la cartographie des risques

Deux approches ont été retenues par le Groupe Mutualia pour l'identification des risques :

- Une approche dite « Top-down » au travers de l'analyse des risques majeurs ;
- Une approche dite « Bottom-up » (approche par processus) par des travaux dits de « mapping ».

Ces deux approches complémentaires permettent à la fois d'avoir une vision du top management et une vision opérationnelle des risques encourus et ainsi de disposer d'une « cartographie tous risques » essentielle à une gestion efficace.

Les travaux de cartographie tous risques ont pour objet d'identifier, d'évaluer, de classer, de comparer et de hiérarchiser les risques susceptibles d'impacter un produit, une ligne de métier et/ou le Groupe Mutualia dans un souci d'amélioration continue.

b) La base incidents

La démarche de collecte des incidents contribue à la cartographie des risques en permettant :

- d'identifier et de comprendre les incidents rencontrés le plus souvent par le Groupe Mutualia dans le but d'améliorer sa capacité à gérer les risques ;
- de servir de support au processus d'évaluation des risques et au dispositif de maîtrise des risques.

c) Les référentiels

Le Groupe Mutualia procède à l'identification des risques en se basant sur deux référentiels :

- le référentiel des processus du Groupe Mutualia ;
- le référentiel des risques de l'IFACI 2013 (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne) publié par le Groupe Professionnel Assurance.

d) Reporting des risques

Dans le cadre de la gestion des risques au sein du Groupe Mutualia, un certain nombre de reporting sont mis en place afin de garantir la transparence entre les entités affiliées et un suivi efficace et permanent des risques.

Dans ce cadre, l'UMG Mutualia réalise et partage notamment avec les entités affiliées :

- Des tableaux de suivi des risques (reprenant les différents indicateurs de suivi des risques) ;
- Un rapport EIRS unique ;
- Une cartographie des risques.

B.3.5. L'EIRS

L'EIRS Groupe est réalisé sur le périmètre de combinaison prudentiel.

a) Présentation du processus EIRS

Le processus EIRS mis en place au sein du Groupe Mutualia, a pour objectif l'évaluation :

- du Besoin Global de Solvabilité pour faire face à tous les risques matériels auxquels le Groupe Mutualia est exposé ou sera amené à être exposé à court/moyen-terme ;
- du respect permanent des exigences de capital et des exigences concernant les provisions techniques ;
- de la significativité de la déviation du profil de risque par rapport aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR.

L'évaluation du besoin global de solvabilité est conduite via l'analyse de scénarios et l'exécution de stress tests. Des actions de gestion, en cas de circonstances défavorables, sont identifiées. Leurs impacts sur la solvabilité et les différents indicateurs d'appétence sont déterminés et pris en compte dans la réalisation des scénarios.

Dans le cadre de cet exercice, le Groupe, évalue et s'assure de la couverture de l'ensemble des risques auxquels il est soumis et détermine ses besoins de solvabilité.

L'EIRS est un processus de gestion des risques prospectif. Il intègre dans sa démarche, la situation actuelle du Groupe Mutualia, mais aussi toutes évolutions probables de sa situation sur un horizon temporel égal à celui du business plan, soit sur 3 ans.

L'EIRS est un véritable outil de pilotage du Groupe Mutualia qui permet notamment de valider ou amender le plan de réassurance.

b) Documentation et communication autour de l'EIRS

• Le processus EIRS

Chaque processus EIRS au sein du Groupe Mutualia est documenté et archivé.

Cette documentation comprend :

- les étapes de l'analyse des risques ;
- la justification des méthodes et hypothèses utilisées ;
- la description des stress tests réalisés ;

- les résultats et conclusions découlant du processus, à savoir, le besoin global de solvabilité sur la période du business plan et la couverture de ce besoin, mais aussi, les déviations significatives à la formule standard et les plans d'actions éventuels envisagés.

- **Le rapport EIRS**

Le rapport EIRS est un outil d'aide à la décision à destination du Conseil d'administration. Il permet d'objectiver un certain nombre de décisions. Il donne la possibilité de mettre en cohérence les politiques et stratégies mises en place au sein du Groupe et ses entités affiliées, mais surtout de renforcer le pilotage de l'activité.

Un rapport EIRS est présenté au minimum annuellement au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Des EIRS exceptionnels peuvent également être réalisés par l'UMG Mutualia et par ses entités affiliées, lorsqu'elles estiment que le profil de risque pourrait être modifié de façon significative à la suite de décisions internes ou de facteurs externes et notamment en cas de :

- revue du plan stratégique ;
- lancement d'un nouveau produit ;
- modification de l'organisation (fusion, regroupement, partenariats extérieurs, etc.) ;
- création d'une nouvelle activité ;
- évolution réglementaire impactant l'activité d'assurance ou de réassurance.

Conformément à la réglementation applicable, ces rapports EIRS font l'objet d'une remise systématique à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

c) Choix des scénarios et actions de management

La sélection des scénarios de risques est opérée selon une méthodologie fondée sur un principe de hiérarchisation. Les différents scénarios de risques sont identifiés et hiérarchisés selon leur capacité à éloigner le Groupe Mutualia et ses affiliées de ses indicateurs d'appétence cibles. Cette identification repose sur la cartographie des risques. Deux étapes sont réalisées :

- Ordonnement par chaque entité affiliée des scénarios les plus susceptibles de l'impacter ;
- Détermination d'un score par scénario via une consolidation basée sur :
 - Les rangs attribués aux scénarios par les différentes entités du Groupe ;
 - La contribution du SCR de chaque entité à la somme des SCR de l'ensemble des entités affiliées. Les scénarios obtenant le score le plus élevé sont ainsi retenus.

Pour chaque scénario défini, des actions de management sont éventuellement identifiées. Ces actions de management doivent permettre de revenir à son appétence préalablement définie.

Des scénarios propres à chacune des entités affiliées sont également définis afin de tenir compte de leurs particularités et spécificités.

- **Le modèle**

La démarche décrite précédemment a servi de base au développement du modèle EIRS et à la création d'un outil spécifique à la réalisation des différents calculs et projections.

Un document formalisant le modèle EIRS du Groupe Mutualia, intitulé « Spécifications fonctionnelles », reprend les spécifications fonctionnelles de l'outil liées à la réalisation de l'exercice EIRS régulier ou non.

• **Méthode de projection**

L'intégration de l'univers risqué dans le modèle est réalisée selon une approche multi-déterministe. Cette approche consiste à intégrer au modèle, au-delà du scénario central, différents scénarios stressés relatifs aux principaux facteurs de risques du Groupe Mutualia.

Le bilan prudentiel est projeté dans le scénario central en fonction des hypothèses du business plan.

• **Stress-tests**

Dans le cadre de l'EIRS unique qui sera réalisé en 2022 sur la base de la clôture au 31/12/2021, des chocs seront appliqués sur les hypothèses du plan d'affaires et le bilan prudentiel sera réévalué.

L'application d'un choc dans le modèle peut se faire :

- soit marginalement ;
- soit de manière combinée, si la nature des chocs le permet.

Pour chaque scénario stressé, l'impact des actions de management sera pris en compte s'il y en a.

L'outil EIRS a été développé de sorte à ce que le Groupe Mutualia, puisse tester différentes modulations d'un même type de scénario et différentes modulations des actions de management correspondantes.

B.4 Système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe Mutualia est fondé sur la définition proposée par le COSO, dans sa version 2013 : « Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil, le management et les collaborateurs d'une entité, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ».

Le dispositif de contrôle interne est le même pour toutes les entités du Groupe.

B.4.1. Organisation et fonctionnement du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe

Le plan de contrôle interne du Groupe Mutualia a été construit à partir des analyses de risques réalisées par une approche « Bottom-up ». Il s'applique de la même manière, dans toutes les entités du Groupe.

Les résultats des évaluations réalisées dans le cadre du plan de contrôle interne, permettent de s'assurer de la maîtrise des risques et d'identifier des zones de faiblesse et les actions correctives adéquates à mettre en œuvre.

Le dispositif de contrôle interne s'articule autour de cinq composantes définies par le COSO, détaillées ci-après :

a) Un environnement de contrôle

Il s'agit de l'ensemble des normes, des processus et des structures qui constituent le socle de la mise en œuvre du contrôle interne dans toute l'organisation.

Un référentiel des processus a été formalisé et constitue la base des travaux concernant le contrôle interne.

b) Une évaluation des risques

Un risque est défini comme la possibilité qu'un événement d'occurrence aléatoire survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs de la structure. Pour déterminer la manière dont les risques sont gérés, il est nécessaire de les identifier et de les évaluer.

La cartographie des risques est révisée annuellement.

c) Des activités de contrôle

Il s'agit des actions définies pour apporter l'assurance raisonnable que les instructions pour la gestion des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs sont mises en œuvre.

Il faut distinguer les contrôles, dits de « premier niveau », réalisés par les équipes opérationnelles, des contrôles de « deuxième niveau », réalisés par le contrôle interne et les contrôles de « troisième niveau » réalisés par l'audit interne.

d) L'information et la communication

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur des informations pertinentes et de qualité.

La qualité et la disponibilité de ces informations repose sur la pertinence des systèmes d'information. Des dispositifs de contrôle ont été mis en œuvre, plus spécifiquement, sur les informations émanant de sources externes (délégataires de gestion, établissements financiers...). Des contrôles sont notamment réalisés sur les données transmises par les prestataires en charge de la gestion des actifs des entités du Groupe Mutualia.

e) Le pilotage du dispositif de contrôle interne

Le pilotage du dispositif se traduit par une animation permanente et par la réalisation d'évaluations continues ou ponctuelles, ou une combinaison des deux, permettant de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de son adéquation aux objectifs du Groupe.

Des outils de reporting s'appuyant notamment sur le logiciel de contrôle interne et de gestion des risques, permettent de restituer les évaluations régulières réalisées et de communiquer sur les forces et faiblesses du dispositif de contrôle interne auprès des parties prenantes.

Dans une approche traditionnelle de contrôle interne, le Groupe Mutualia a instauré trois niveaux de contrôles :

- les contrôles de premier niveau, inhérents à la conduite des activités concernent l'ensemble des acteurs ; il s'agit des contrôles réguliers (quotidiens ou hebdomadaires), qu'ils soient manuels ou paramétrés par des logiciels, s'effectuant par ligne de métier ;
- les contrôles de deuxième niveau sont réalisés par le contrôle interne qui évalue principalement les contrôles de premier niveau et qui prend des mesures correctives le cas échéant ; certains de ces contrôles peuvent être portés par l'encadrement ;
- les contrôles de troisième niveau sont du ressort de l'audit interne, fonction qui mène les contrôles périodiques et qui vérifie l'efficacité et la cohérence du dispositif de contrôle interne permanent. Il s'agit d'une activité indépendante et objective qui donne une assurance sur le degré de maîtrise des opérations, apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

B.4.2. Les acteurs du contrôle interne et leurs rôles

L'organisation du dispositif de contrôle interne repose principalement sur les acteurs suivants :

- Le Conseil d'administration ;
- Le Comité d'audit ;
- Le Comité des risques ;
- La Direction Générale ;
- Le Responsable Contrôle interne ;
- La Fonction clé Gestion des risques ;
- La Fonction clé Vérification de la conformité ;
- Les responsables métiers.

B.4.3. Fonction clé Vérification de la conformité

La Fonction clé Vérification de la conformité évalue l'impact des évolutions réglementaires sur les activités du Groupe et de ses affiliées et élabore notamment un plan de conformité qui s'assure que tous les domaines significatifs sont couverts correctement, en prenant en compte leur prédisposition au risque de conformité.

La Fonction clé Vérification de la conformité de l'UMG s'acquitte notamment des missions suivantes :

- assurer la veille juridique ;
- veiller à la bonne application des obligations législatives et réglementaires ;
- établir des analyses évaluant les impacts de l'évolution des normes (produits, gouvernance, pratiques,...) ;
- conseil des organes dirigeants ;
- valider la conformité des produits lors de leur lancement ;
- s'assurer de la conformité des conventions d'externalisation et de sous-traitance nationales et de leur évolution notamment au regard des exigences prudentielles ;
- promouvoir une culture de conformité et d'intégrité ;
- alimenter la cartographie des risques concernant les risques de non-conformité et de réputation ;
- établir le plan de conformité.

Annuellement la Fonction clé Vérification de la conformité propose son plan de contrôle à la Direction Générale pour approbation et réalise un bilan de son activité.

Elle intervient autant que de besoin lors des réunions du Comité des risques et a minima une fois par an pour faire un point d'avancement de ses travaux.

Les Responsables des fonctions clés vérification de la conformité du Groupe Mutualia se réunissent dans un comité technique opérationnel (CTO), piloté par le Responsable de la fonction clé vérification de la conformité de l'UMG afin de favoriser le partage d'informations, les échanges de bonnes pratiques et la mise en place de méthodologies de travail communes.

Ce CTO vérification de la conformité assure la cohérence des travaux et définit les lignes directrices du Groupe en matière de conformité. Dans ce cadre, la politique de conformité Groupe a été élaborée au sein du CTO, puis adoptée par le Conseil d'administration de l'UMG et les Conseils d'administration des affiliées.

Cette politique de conformité vise notamment à définir, au niveau du Groupe Mutualia, les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting de la fonction clé vérification de la conformité.

B.5. Fonction clé Audit interne

La fonction clé audit interne assure une mission de contrôle de troisième niveau.

Elle exerce notamment une fonction de vérification sur la gouvernance, les systèmes et opérations de l'ensemble du Groupe, afin d'apporter une expertise objective et indépendante sur la conformité aux dispositions réglementaires et aux orientations données par l'Assemblée générale. Ses objectifs, son rôle, son organisation et ses missions sont décrits et formalisés dans la politique d'audit interne du Groupe adoptée par le Conseil d'administration de l'UMG et les Conseils d'administration des entités affiliées.

La fonction clé audit interne de l'UMG s'acquitte notamment des missions suivantes :

- L'élaboration du plan d'audit pluriannuel à partir de la cartographie des risques pouvant impacter l'activité de l'entité concernée et des compétences spécifiques Groupe ;
- La mise en œuvre opérationnelle du plan d'audit en accord avec l'analyse fine des activités significatives et des risques ;
- La mise en place d'évaluations, de vérifications et de contrôles réguliers au regard des exigences réglementaires et normatives ;
- La réalisation d'audits ponctuels en particulier dans le cadre des mécanismes de prévention prévus dans la convention d'affiliation ;
- L'élaboration, au terme de chaque audit mené, de recommandations à l'attention des instances de gouvernance incluant les actions correctrices à mettre en œuvre ;
- Le suivi de la mise en œuvre effective de ces recommandations ;
- La mise en place de tableaux de bord ;
- L'élaboration du rapport annuel du Responsable de la Fonction clé Audit interne.

Par ailleurs, le Responsable de la fonction clé audit interne de l'UMG est destinataire de tous les rapports d'audit produits par les organismes affiliés ainsi que des documents produits par les autres fonctions clés (cartographie des risques, résultats EIRS, plan de contrôle, méthodes de calcul, etc.).

Les Responsables de la fonction clé audit interne sont indépendants, ne cumulent aucune autre fonction clé et dispose de la disponibilité suffisante pour se consacrer aux missions dévolues à leurs fonctions. Ils sont rattachés hiérarchiquement au Dirigeant Opérationnel de l'entité et de façon fonctionnelle au Comité d'audit.

Les Dirigeants effectifs tiennent compte de la nécessité d'assurer l'indépendance de l'auditeur interne et de lui attribuer les ressources nécessaires pour lui permettre de remplir efficacement ses missions et d'atteindre les objectifs requis.

Les Responsables des fonctions clés audit interne du Groupe Mutualia se réunissent dans un comité technique opérationnel (CTO), piloté par le Responsable de la fonction clé de l'UMG afin de favoriser le partage d'informations, les échanges de bonnes pratiques et la mise en place de méthodologies de travail communes.

Ce CTO audit interne assure la cohérence des travaux et définit les lignes directrices du Groupe en matière d'audit interne.

B.6. Fonction clé Actuarielle

La fonction clé actuarielle est notamment en charge de l'évaluation des provisions techniques, de la supervision des politiques de souscription et de réassurance, de l'appréciation de la suffisance de la qualité des données et du contrôle du caractère approprié des méthodologies utilisées.

La fonction clé actuarielle a un rôle essentiel dans l'évaluation des provisions techniques et doit notamment:

- coordonner le calcul des provisions techniques ;
- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents, des hypothèses et approximations utilisées pour le calcul des provisions techniques ;
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées ;
- contribuer à la mise en œuvre de la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital ainsi qu'à la mise en œuvre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

Le Responsable de la fonction clé actuarielle de chaque entité affiliée réalise un bilan annuel de son activité et propose son plan d'amélioration à la Direction Générale et au Conseil d'administration pour approbation.

L'ensemble de ces travaux permet la rédaction d'un rapport de la fonction clé, transmis et présenté à l'approbation du Conseil d'administration de chacune des entités affiliées.

Les Responsables de fonction clé actuarielle sont exemptes d'influences pouvant compromettre leur capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches leur incombant. Ils ne cumulent aucune autre fonction clé et disposent de la disponibilité suffisante pour se consacrer aux missions dévolues à leurs fonctions.

Le Responsable de la fonction clé actuarielle de l'UMG coordonne les travaux des fonctions actuarielles des entités affiliées en émettant des normes d'application de la réglementation (production d'une trame de rapport actuariel) en contrôlant la conformité des rapports actuariels produits par les entités affiliées, et en pilotant le Comité Technique Opérationnel « Actuariat ».

Ces travaux permettent la rédaction d'un rapport par le Responsable de la fonction clé actuarielle de l'UMG, transmis et présenté pour approbation au Conseil d'administration de l'UMG.

B.7. Politique de sous-traitance

En accord avec les exigences de la Directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009, le Conseil d'administration de l'UMG Mutualia a adopté une politique écrite relative à l'externalisation d'activités (sous-traitance). Cette politique est répliquée au sein de chacune des entités affiliées à l'UMG.

Conformément à la réglementation en vigueur, la sous-traitance se définit comme un accord conclu entre l'une des entités constituant le Groupe Mutualia, et un prestataire de services, soumis ou non à un contrôle, et en vertu duquel le prestataire exécute, soit directement, soit en recourant lui-même à la sous-traitance, une procédure, un service ou une activité qui serait autrement exécuté par l'entité.

Dans le cadre de son activité, le Groupe Mutualia, a recours à la sous-traitance.

Depuis plusieurs années, le Groupe Mutualia a instauré une stratégie de mutualisation des moyens entre les différentes entités du Groupe afin de permettre la délégation de certaines activités au sein du Groupe. Dans certains cas, et de façon ciblée et justifiée, certaines activités sont déléguées en externe.

La sous-traitance d'une partie de son activité résulte de choix internes propres au modèle de gouvernance du Groupe Mutualia. Les raisons en sont les suivantes :

- **Modèle d'entreprise** : de par son modèle d'entreprise, le Groupe Mutualia sous-traite une partie de ses activités. En effet, la structure n'a pas la possibilité de gérer en propre l'ensemble de ses activités « cœur de métier ». La sous-traitance est donc un choix permettant de déléguer certaines parties d'activités pour des raisons stratégiques.
- **Rentabilité** : le Groupe Mutualia peut choisir de sous-traiter certaines activités pour des raisons économiques : sous-traiter certaines activités permet de réduire les coûts et donc d'améliorer la rentabilité (ex : actes de gestion « simples »).
- **Ressources** : le Groupe Mutualia peut avoir recours à la sous-traitance car le Groupe ne dispose pas des ressources en interne (outils et personnel), ou pour assurer une flexibilité (notamment en cas de suractivité).
- **Savoir-faire** : le Groupe Mutualia peut sous-traiter des activités pour lesquelles il ne possède pas le savoir-faire, tout en veillant à gérer les risques liés à cette absence de maîtrise.
- **Réduction des risques** : la sous-traitance peut être une opportunité pour réduire les risques.

Parmi les activités sous-traitées, certaines sont considérées, conformément aux dispositions de l'article R.354-7 du Code des assurances comme étant des activités critiques. La sous-traitance de ces activités doit, en application des dispositions de la politique écrite de sous-traitance, être autorisée par le Conseil d'administration de l'entité concernée.

Les activités sous-traitées considérées comme critiques pour le Groupe Mutualia sont les suivantes :

▪ **Les calculs réglementaires Solvabilité II**

Le Groupe Mutualia et ses affiliées mènent les travaux de calculs réglementaires avec un cabinet d'Actuariat de place qui fournit les outils de calculs pour le pilier 1 et pour l'EIRS.

▪ **Gestion de portefeuille et investissement des actifs**

Une partie de la gestion des portefeuilles et des investissements des actifs est déléguée à un prestataire financier. Celui-ci fournit un reporting trimestriel des positions du portefeuille de manière à pouvoir suivre l'évolution du portefeuille qu'il gère.

▪ **La gestion des contrats, des cotisations et des prestations**

L'activité de gestion des prestations et des cotisations est principalement déléguée aux caisses de Mutualité Sociale Agricole (MSA) des départements couverts par les mutuelles du Groupe Mutualia. Cela concerne la majeure partie des adhérents des mutuelles Mutualia.

▪ **La maintenance des Systèmes d'information et le stockage des données**

Cette compétence est déléguée par les entités affiliées, au Service Informatique de l'UMG Mutualia laquelle en subdélègue la réalisation à l'hébergeur SIGMAP.

▪ **L'Audit Interne**

Le Responsable de la fonction clé audit interne de l'UMG délègue la réalisation opérationnelle des missions à des auditeurs indépendants et compétents.

L'examen des prestataires avant contractualisation ainsi, que le suivi régulier des sous-traitants font l'objet d'un contrôle à plusieurs niveaux dans le cadre du dispositif global de contrôle interne :

- Contrôle permanent et pilotage du délégataire par les directions opérationnelles en charge des fonctions sous-traitées,
- Contrôle par les fonctions conformité, actuariat, gestion des risques,
- Contrôle périodique par les fonctions audits interne du Groupe.

Le Conseil d'administration reçoit annuellement un reporting de performance des activités et fonctions sous-traitées.

B.8. Autres informations

Aucune autre information significative susceptible d'impacter le système de gouvernance du Groupe Mutualia n'est à relever.

C. PROFIL DE RISQUE

En tant qu'entreprise d'assurance, l'activité du Groupe Mutualia consiste, par nature, à créer de la valeur en gérant des risques.

Les risques auxquels le Groupe Mutualia est exposé sont gérés et suivis dans le respect du cadre d'appétence associé à la mise en œuvre des orientations stratégiques. Ce cadre est proposé par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'administration.

Le portefeuille d'engagements d'assurance et le portefeuille d'actifs financiers, l'organisation et l'environnement économique, réglementaire et financier du Groupe Mutualia sont autant de sources de risques, analysées et suivies de manière permanente dans le cadre des dispositifs de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre au sein du Groupe.

Ces risques sont portés par les entités affiliées, les éléments de maîtrise, de réduction ainsi que tout autre sujet de pilotage (dispositifs de contrôle et de maîtrises des risques, politiques écrites Groupe...) étant ceux définis et approuvés au niveau de l'UMG Mutualia, déclinés au sein de chaque entité.

Les risques du Groupe Mutualia sont quantifiés à partir des calculs de capital de solvabilité requis réalisés sur la base de la formule standard, selon une méthodologie et des paramètres encadrés par la réglementation pour refléter le profil de risques de la plupart des entreprises d'assurance et de réassurance du marché européen. Les analyses menées à travers les exercices d'Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS) des entités affiliées démontrent que la formule standard est globalement adaptée au profil de risque du Groupe Mutualia.

Le profil de risque du Groupe Mutualia inclut par ailleurs des risques non évalués par la formule standard, suivis et gérés dans le cadre du dispositif global de gestion des risques.

Le profil de risque du Groupe Mutualia, est construit sur la base des modules et sous-modules de risques suivants, en regard de la formule standard définie par la Directive Solvabilité 2 et précisée par l'ACPR :

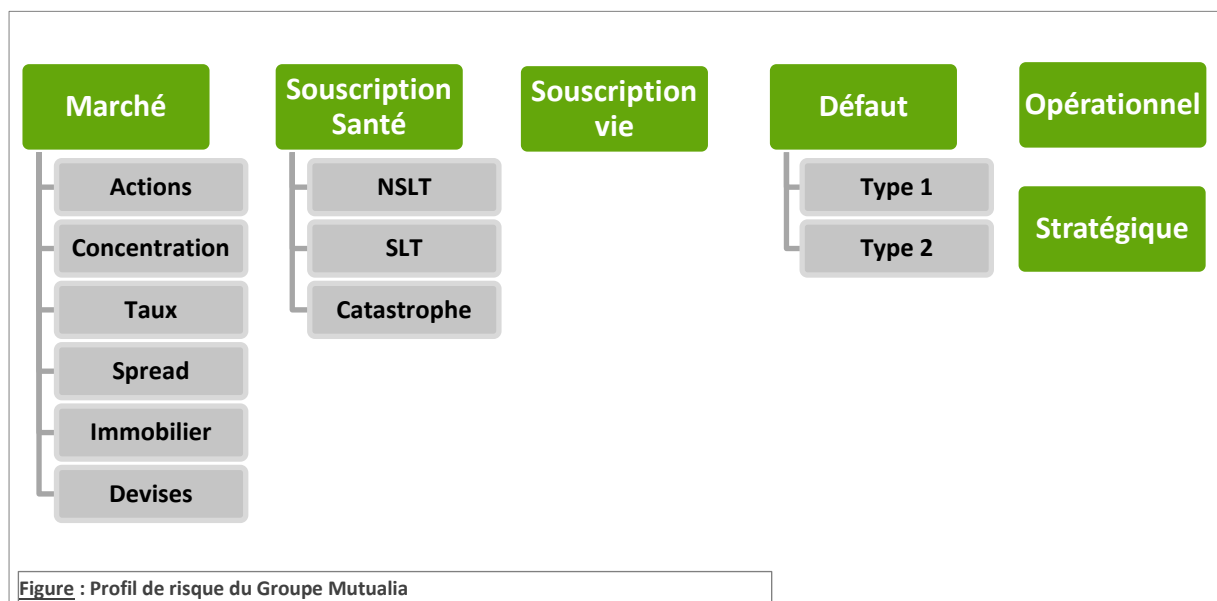
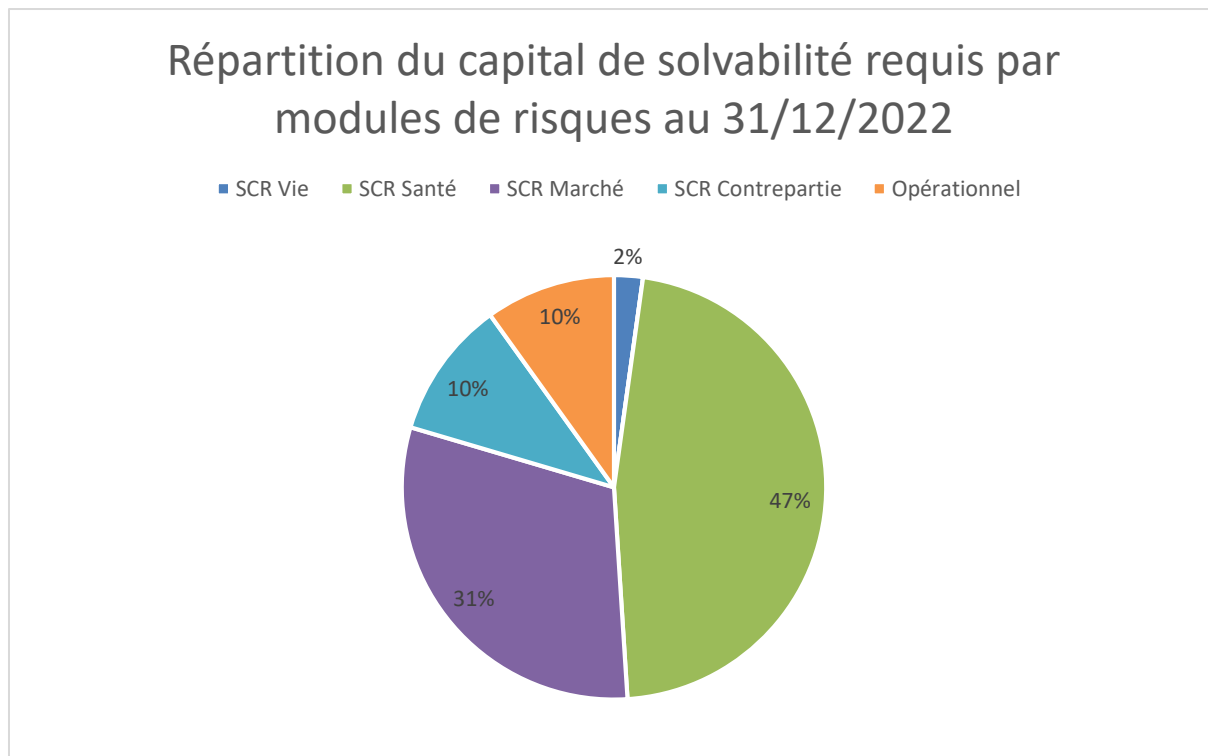


Figure : Profil de risque du Groupe Mutualia

Le Groupe Mutualia est exposé en premier lieu au risque de souscription non-vie puis au risque de marché, ces deux risques représentant près de 78 % du capital requis de solvabilité de base (BSCR) avant effet de diversification.

Le graphique ci-dessous présente la répartition du capital de solvabilité requis avant diversification par module de risques :



C.1. Risque de souscription

C.1.1. Identification du risque de souscription au sein du Groupe Mutualia

Les activités exercées par le Groupe Mutualia l'exposent à des risques d'assurance liés à :

- une tarification inadaptée aux garanties assurées : les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ;
- un provisionnement inadapté : les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes ;
- ou dans une moindre mesure, un risque de catastrophe : incertitude liée à la survenance d'événements extrêmes et exceptionnels.

Le risque de souscription du Groupe Mutualia provient principalement de l'activité santé des entités affiliées mais également des autres risques non-vie (incapacité et invalidité) et vie (vie entière et maintien de la garantie décès dans le cadre des contrats prévoyance).

Au 31 décembre 2022, le SCR de Souscription Santé du Groupe Mutualia s'élève à 53 773 K€, le SCR Vie s'élève à 2 524 K€ avant absorption par la provision pour participation aux excédents.

Le SCR souscription santé non-vie (NSLT) a diminué de 1 646 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte notamment de la prise en compte d'hypothèses d'anticipation d'activité légèrement plus

faibles pour les périodes futures faisant diminuer le volume de cotisations nettes du Groupe, ainsi que d'une baisse des provisions, notamment liée à la liquidation de la taxe COVID.

En parallèle, le SCR souscription santé similaire à la vie (SLT) reste stable sur l'exercice. En effet, le SCR Santé similaire à la vie passe de 11,8 K€ au 31 décembre 2021 à 12,3 K€ au 31 décembre 2022.

Le SCR souscription vie est en diminution sur l'exercice passant de 2801 K€ au 31 décembre 2021 à 2 524 K€ au 31 décembre 2022. Cela résulte de la baisse des engagements sur cette branche entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022.

C.1.2. Mesure du risque de souscription

L'exposition du Groupe Mutualia aux risques de souscription est évaluée annuellement, en exploitant la formule standard, selon une approche modulaire en agrégeant les sous modules qui composent le risque vie et non vie.

Le risque de souscription en santé non-vie est obtenu en agrégeant les deux sous-modules de risques qui le composent :

- **Primes et Réserves**

Le risque de primes, c'est-à-dire de sous-tarifcation des contrats, résulte de l'incertitude liée à la modélisation des sinistres non encore survenus. Il se manifeste par une insuffisance des provisions de primes (définies au chapitre D. du présent rapport).

Le risque de réserves résulte de l'incertitude liée à la modélisation des sinistres déjà survenus. Il se manifeste par une insuffisance des provisions de sinistres (définies au chapitre D. du présent rapport).

- **Cessation**

Le risque de cessation, ou risque de rachat, résulte de l'incertitude liée à la modélisation du comportement des assurés et des cédantes le cas échéant. Une mauvaise anticipation des comportements d'exercice de telles options se manifeste par une insuffisance des provisions de primes.

Le risque catastrophe en santé est obtenu en agrégeant les 3 sous-modules de risque qui le composent :

- **Risque d'accident de masse**

Le risque d'accident de masse correspond au risque de concentration d'un grand nombre de personnes en un même lieu et au même moment, entraînant de nombreux décès accidentels, incapacité/invalidité et traumatismes, avec un impact important sur le coût des traitements médicaux.

- **Risque de concentration d'accidents**

Le risque de concentration correspond à une concentration des expositions dans des lieux densément peuplés entraînant une concentration de décès accidentels, de cas d'incapacité/invalidité et de traitements médicaux en cas de traumatisme.

- **Risque de pandémie**

Le risque de pandémie modélise le risque résultant d'une pandémie affectant la population.

Le risque de souscription en santé vie est calculé pour les garanties invalidité. Il est obtenu en agrégeant les sous-modules de risque qui le composent :

- Longévité

Le risque de longévité est le risque financier associé au fait que les individus vivent en moyenne significativement plus longtemps que prévu.

- Frais

Le risque de frais est le risque financier associé à une dérive des frais.

Le risque de souscription vie est obtenu en agrégeant les quatre sous-modules de risque qui le composent :

- Mortalité

Le risque de mortalité est le risque financier associé au fait que les individus vivent en moyenne significativement moins longtemps que prévu.

- Frais

Le risque de frais est le risque financier associé à une dérive des frais.

- Catastrophe

Le risque de catastrophe résulte de l'incertitude liée à la survenance d'évènements extrêmes et exceptionnels, après prise en compte du programme de réassurance.

- Rachat

Le risque de rachat est le risque financier résultant de la fluctuation affectant le niveau ou la volatilité des taux de cessation, de renouvellement ou de rachat des contrats.

C.1.3. Maîtrise et atténuation du risque de souscription

L'activité du Groupe Mutualia est encadrée par une politique de souscription, réassurance et provisionnement Groupe, déclinée au niveau de chaque entité, qui permet de maîtriser et d'atténuer le risque de souscription.

L'analyse de la rentabilité des produits, la sélection des risques et leur suivi sont les principales techniques de réduction des risques de souscription, mises en œuvre par le Groupe. L'élaboration d'un programme de réassurance adapté à l'activité et aux risques du Groupe Mutualia permet également d'atténuer l'exposition aux différents sous-modules qui composent le risque de souscription.

Certains engagements sont ainsi réassurés par le biais de cessions internes au Groupe (pour Mutualia Alliance Santé, Mutualia Territoires Solidaires et Mutualia Grand Ouest) et / ou externes (pour l'Union de Réassurance Mutualia principalement), dans le respect de la politique de réassurance Groupe et des dispositions de la convention d'affiliation au Groupe Mutualia. La politique de réassurance Groupe vise à définir les besoins de protection des portefeuilles des entités du Groupe et à en organiser la mise en œuvre.

Les fonds propres du Groupe Mutualia sont suffisants pour couvrir le capital de solvabilité requis pour les activités santé et vie. Dans ce contexte, le Groupe n'envisage pas la mise en place d'autres méthodes de transfert de risque.

Le SCR souscription santé représente 47% du capital de solvabilité requis de base, avant diversification.

Le SCR souscription vie représente 2% du capital de solvabilité requis de base, avant diversification.

C.1.4 Evaluation prospective du risque de souscription

Le risque de souscription est suivi de manière prospective au sein du Groupe Mutualia dans le cadre des travaux inhérents à l'exercice EIRS.

C.2. Risque de marché

C.2.1. Identification du risque de marché au sein du Groupe Mutualia

Les cotisations perçues par le Groupe Mutualia, en contrepartie de son activité de souscription, sont placées sur les marchés financiers dans le respect de la politique d'investissement du Groupe Mutualia. Il en résulte un risque de marché qui se définit comme le risque de perte ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de réalisation des actifs et des passifs financiers.

La composition du portefeuille d'investissements par classe d'actif, présentée dans la section A2. du présent rapport, ainsi que la composition de l'actif du bilan en valeur économique, présentée en annexe, donnent la mesure des expositions au risque de marché du Groupe Mutualia.

Conformément à ses principes de gouvernance et de fonctionnement, le Groupe Mutualia investit l'ensemble de ses actifs dans le respect du principe de la « personne prudente » énoncé à l'article 132 de la Directive Solvabilité II, en tenant compte de la nature de ses activités et de son exposition au risque à long terme.

Ainsi les placements du Groupe Mutualia sont principalement concentrés sur des placements à faible risque, et des placements à maturité courte (3 à 5 ans) avec possibilité de vente ou de reprise à tout moment.

La politique d'investissement du Groupe, déclinée au niveau de chaque entité affiliée, contribue à la maîtrise des risques et au respect du principe de la personne prudente (limites fixées par classe d'actifs / émetteur / ...).

De plus des mesures ont été mises en place pour prévenir tout conflit d'intérêt et sécuriser le processus en cas de nouveau type d'investissement.

L'essentiel du portefeuille de placement du Groupe Mutualia est ainsi constitué d'obligations, d'actions et d'organismes de placements collectifs.

Compte tenu de ses placements, le Groupe Mutualia est exposé aux risques de marché suivants :

- risque immobilier ;
- risque de taux ;
- risque de spread ;
- risque action ;
- risque de change ;
- risque de concentration.

C.2.2. Mesure du risque de marché

Le Groupe Mutualia mesure le risque de marché en exploitant la formule standard, selon une approche modulaire agréant les différents sous-modules de risques identifiés ci-dessous :

- **Taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt résulte de la sensibilité des actifs et des passifs en valeur de marché au bilan, aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt sans risque.

Il correspond au montant maximal des fonds propres de base nécessaire pour absorber les pertes occasionnées par des chocs, à la baisse et à la hausse, affectant le niveau de passif et d'actif.

Le risque de taux d'intérêt représente 13% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché, et avant diversification. Il est en hausse de 15% sur l'exercice du fait de la diminution du passif permettant d'atténuer le risque de monté des taux.

- **Action**

Le risque action résulte de la sensibilité des actifs au bilan, à une baisse de la valeur de marché des actions et participations en portefeuille. Il correspond au montant des fonds propres de base nécessaire pour absorber les pertes occasionnées par une combinaison de chocs à la baisse affectant la valeur des actifs concernés.

Le risque action représente 27% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché et avant diversification. Il est en diminution de 17% par rapport à l'exercice précédent. Ceci est dû à la baisse de la pénalité appliquée au calcul du risque.

- **Marge de crédit ou « Spread »**

Le risque de « spread » résulte de la sensibilité des actifs au bilan aux changements affectant la marge de crédit ajoutée à la courbe des taux sans risque lors de la valorisation des obligations et prêts en portefeuille. Il correspond au montant maximal des fonds propres de base nécessaire pour absorber les pertes occasionnées par des chocs instantanés, à la baisse et à la hausse, affectant le niveau de la marge de crédit.

Le risque de spread représente 22% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché et avant diversification. Il est en diminution de 23%, par rapport à l'exercice précédent, en raison notamment de mouvements sur le portefeuille obligataire, ainsi que de la baisse de la valeur de marché des obligations.

- **Immobilier**

Le risque immobilier résulte de la sensibilité des actifs au bilan à une baisse de la valeur de marché des actifs immobiliers en portefeuille. Il correspond au montant des fonds propres de base nécessaire pour absorber les pertes occasionnées par une chute instantanée de la valeur des actifs concernés.

Le risque immobilier représente 33% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché et avant diversification. Il connaît une hausse de 14% par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des investissements immobiliers du Groupe.

- **Change**

Le risque de change résulte de la sensibilité des actifs et des passifs en valeur de marché au bilan aux changements affectant les cours de change. Il correspond au montant maximal des fonds propres de base nécessaire pour absorber les pertes occasionnées par des chocs instantanés, à la baisse et à la hausse, affectant les taux de change des devises relatives aux actifs concernés.

Le risque de change représente moins de 1% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché, et avant diversification.

- **Concentration**

Une diversification insuffisante du portefeuille d'actifs et des émetteurs de ces actifs génère, pour l'entité, un risque complémentaire aux risques de marché (action, taux, spread et immobilier), mesuré par le sous-module concentration de la formule standard.

Le risque de concentration représente 5% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché et avant diversification. Il est en diminution de 24% par rapport à l'exercice 2021 du fait d'une hausse de l'assiette de placements.

Au 31 décembre 2021, le SCR marché pour le Groupe Mutualia s'élève à 35,2 M€ contre 38,5M€ l'année précédente. Il représente 31% du capital de solvabilité de base, requis avant diversification.

Le SCR marché est en hausse de 9% par rapport à l'exercice précédent, en raison notamment de la baisse du choc action ainsi la baisse des obligations.

C.2.3. Maîtrise et atténuation du risque de marché

La politique d'investissement du Groupe Mutualia encadre la stratégie d'investissement des entités affiliées.

La stratégie d'investissement définie par le Conseil d'administration de l'UMG Groupe Mutualia a pour objectif de dégager la meilleure performance économique à long terme tout en respectant les exigences tenant à :

- la préservation du capital,
- la maîtrise des risques financiers,
- et, à la transparence des investissements réalisés.

Les Commissions Finances, Réassurance et Placement créées par les Conseils d'administration des entités affiliées du Groupe Mutualia réalisent la sélection des placements dans le respect des dispositions de la politique de placement validée en Conseil d'administration de l'UMG (qui introduit notamment des limites d'exposition en matière de supports et d'émetteurs à risque) et du cadre général d'appétence aux risques.

Afin de s'assurer notamment que le profil de risque reste compris dans une fourchette acceptable pour le Groupe Mutualia, tout en respectant le principe de la personne prudente, le responsable de la gestion d'actifs est tenu de respecter à tout moment les limites de risques « investissement » définis dans la politique écrite de placement du Groupe.

Dans le cadre du dispositif de contrôle interne, un suivi des placements et indicateurs du risque de marché est régulièrement réalisé.

Enfin, dans le cadre du processus EIRS des entités affiliées du Groupe Mutualia, des scénarios alternatifs au scénario central sont appliqués afin de contrôler, sur l'horizon de projection, la solvabilité de l'entité.

Les résultats de ces différents exercices ont permis de démontrer la résilience du ratio de couverture du capital de solvabilité requis des entités dans des circonstances très défavorables affectant les marchés financiers.

Au 31 décembre 2022, le Groupe ne possédait aucune position hors bilan soumise au risque de marché ni contrat de sûreté.

C.2.4 Evaluation prospective du risque de marché

Le risque de marché est suivi de manière prospective au sein du Groupe Mutualia dans le cadre des travaux inhérents à l'exercice EIRS.

C.3. Risque de crédit

C.3.1. Identification du risque de défaut de contrepartie au sein du Groupe Mutualia

Dans le cadre de ses activités de souscription, toute entité affiliée peut décider de céder à des réassureurs tout ou partie des risques qu'elle a souscrits, dans une logique d'atténuation des risques. Toute défaillance des réassureurs expose donc l'entité affiliée (cédante) à la perte possible de la créance que constitue la part des réassureurs dans la charge des prestations.

D'autres créances naissent des opérations courantes de gestion de l'entité affiliée ou de sa trésorerie (créances auprès d'adhérents, avoirs bancaires, paiements à recevoir d'intermédiaires, etc...). Toute défaillance des contreparties et débiteurs expose donc l'entité affiliée à des pertes possibles.

Au 31 décembre 2022, le risque de défaut de contrepartie du Groupe Mutualia s'élève à 11,9 M€ contre 11,5 M€ au précédent exercice.

C.3.2. Mesure et maîtrise du risque de défaut de contrepartie

Le risque de crédit est mesuré en exploitant la formule standard, selon une approche modulaire agréant deux types d'expositions :

- **Expositions de type 1**

Le risque de défaut de type 1 résulte des pertes possibles en cas de défaut ou de détérioration de la qualité de crédit des contreparties du Groupe Mutualia, durant les douze mois à venir, concernant principalement ses contrats d'assurance, ses avoirs bancaires ainsi que ses dépôts auprès de cédantes.

Les montants inscrits dans les postes « Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance », « créances nées d'opérations de réassurance » et « Trésorerie et équivalents de trésorerie » au bilan prudentiel, en annexe du présent document, fournissent une mesure des expositions au risque de défaut des entités affiliées du Groupe et des contreparties bancaires.

- **Expositions de type 2**

Le risque de défaut de type 2 résulte des pertes possibles en cas de défaut ou de détérioration de la qualité de crédit des contreparties du Groupe Mutualia, durant les douze mois à venir, concernant principalement ses paiements à recevoir d'intermédiaires, ses créances sur les preneurs d'assurance, ses prêts hypothécaires et toute autre créance.

Afin de maîtriser le risque de défaut de ses partenaires, le Groupe Mutualia apporte une attention particulière à leur qualité et fiabilité lors de la sélection puis suit leur solidité financière, tout au long de la relation contractuelle. Par ailleurs, conformément aux principes de fonctionnement du Groupe Mutualia,

la mise en œuvre de traités de réassurance est encadrée au niveau du Groupe et permet l'application de mesures d'atténuation du risque.

Au 31 décembre 2022, les principales contreparties du Groupe Mutualia présentent un caractère suffisamment diversifié pour que la perte en cas de défaut, estimée pour chaque placement, ne constitue pas, au regard du niveau des fonds propres du Groupe, un montant de nature à menacer sa solvabilité.

C.4. Risque de liquidité

C.4.1. Identification du risque de liquidité au sein du Groupe Mutualia

La liquidité des placements d'une entreprise d'assurance doit permettre une disponibilité permanente desdits placements sans risque de perte financière dans un contexte défavorable.

L'article R. 352-1 du Code des assurances définit le risque de liquidité comme « *le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles* ». Ainsi, le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements du Groupe.

Dans le cadre de l'activité du Groupe Mutualia, il s'agit essentiellement pour les Mutuelles du Groupe, de la capacité à liquider les prestations dues à leurs adhérents et, pour l'Union de Réassurance Mutualia, à régler les soldes de réassurance aux cédantes.

C.4.2. Mesure et maîtrise du risque de liquidité

La gestion de trésorerie au sein du Groupe Mutualia est basée sur le profil de trésorerie prévisionnelle construit en fin d'année par les services financiers des entités affiliées.

En fonction des niveaux de taux d'intérêt court terme proposés, le placement de la trésorerie est arbitré entre :

- les dépôts sur les comptes à vue bancaires rémunérés ;
- la souscription de dépôts à terme étagés par échéance en fonction de l'écoulement de la trésorerie prévisionnelle ;
- le placement sur des OPCVM de trésorerie.

Le niveau minimal de trésorerie disponible est jugé suffisant pour faire face à toute exigence de remboursement compte tenu des engagements portés par le Groupe Mutualia. Il n'est donc pas nécessaire, en l'état actuel des engagements, d'augmenter le portefeuille court terme par réallocation d'une part du portefeuille long terme.

C.4.3 Evaluation prospective du risque de liquidité

Le risque de liquidité est suivi de manière prospective au sein du Groupe Mutualia dans le cadre des travaux inhérents à l'exercice EIRS. Il est non significatif et bien encadré.

C.4.4 Bénéfice attendu inclus dans les primes futures

Le Groupe Mutualia ne calcule actuellement pas le bénéfice attendu inclus dans les primes futures.

C.5. Risque opérationnel

C.5.1 Identification du risque opérationnel

L'article R. 352-1 du Code des assurances définit le risque opérationnel comme : « *le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs.* » Les événements extérieurs mentionnés dans cette définition couvrent ceux d'origine humaine ou naturelle. En complément, l'article R. 352-2 du même code précise que le risque opérationnel comprend « *les risques juridiques, mais ne comprend ni les risques découlant des décisions stratégiques, ni les risques de réputation* ».

Le risque opérationnel est appréhendé de manière qualitative, et mesuré en exploitant la formule standard selon une approche forfaitaire en fonction du niveau d'activité du Groupe Mutualia.

C.5.2 Maîtrise du risque opérationnel

Le dispositif de contrôle interne, le dispositif de vérification de la conformité ainsi que le dispositif d'audit interne, détaillés au chapitre B. « Système de gouvernance » du présent rapport, sont les outils privilégiés d'atténuation des risques opérationnels.

Ils contribuent à la maîtrise et à l'évaluation des processus internes, de leur implémentation et de leur contrôle.

Le risque opérationnel est suivi au travers de la collecte des incidents et des pertes opérationnelles et, est matérialisé au sein d'une cartographie des risques. Les incidents présentant un impact financier, réglementaire ou de réputation sont remontés dans un outil dédié. L'identification de risques opérationnels majeurs fait systématiquement l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes.

Au 31 décembre 2022, le SCR opérationnel du Groupe Mutualia s'élève à 11,4 M€ en légère hausse par rapport à l'exercice précédent du fait du développement des activités du Groupe.

C.5.3 Evaluation prospective du risque opérationnel

Le risque opérationnel est suivi de manière prospective au sein du Groupe Mutualia dans le cadre des travaux inhérents à l'exercice EIRS.

Les impacts des risques opérationnels sont mesurés en termes d'image ou de conséquences financières, à travers la cartographie des risques opérationnels. Celle-ci permet d'identifier les processus critiques, porteurs de risques importants, et les plans d'actions nécessaires pour en améliorer la maîtrise.

C.6. Autres risques importants

Le Groupe Mutualia est également exposé à des risques stratégiques, législatifs, réglementaires et judiciaires non appréhendés dans la formule standard :

- **Les risques stratégiques** résultent de décisions prises dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'entreprise et qui présentent un caractère inapproprié au regard de son environnement économique et concurrentiel. Ces risques, par nature non quantifiables, font l'objet d'un suivi particulier par les Directeurs Généraux du Groupe ;
- **Les risques législatifs, réglementaires et judiciaires** résultent d'évolutions législatives, réglementaires ou jurisprudentielles pouvant impacter la situation financière, la situation prudentielle ou l'activité de l'entreprise. Le dispositif de vérification de la conformité et de veille réglementaire contribue à anticiper et à atténuer ces risques.

C.7. Autres informations

Aucune autre information significative, ou qualifiée comme telle par le Groupe, susceptible d'impacter le profil de risque du Groupe Mutualia n'est à mentionner.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan Solvabilité II du Groupe Mutualia ont été valorisées, conformément aux normes prudentielles, à des montants pour lesquels ces dernières pourraient être échangées dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales entre parties informées et consentantes.

Le bilan Solvabilité II diffère donc du bilan comptable en norme sociale, qui inclut des éléments de valorisation avec un certain degré de prudence. De plus, les normes sociales comptabilisent des valeurs historiques alors que la norme Solvabilité II est fondée sur des valeurs de marché incluant notamment une estimation des profits futurs.

La méthode de consolidation retenue est la première méthode, citée à l'article 230 de la directive 2009/138, et correspondant à la méthode fondée sur la consolidation comptable.

Les valorisations obtenues en application de ce principe figurent en annexe de cette partie du rapport.

D.1. Actifs

Dans les comptes sociaux, la valorisation des titres est réalisée, conformément aux principes comptables français.

La ventilation des actifs dans le bilan prudentiel Solvabilité II a été effectuée selon le tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable d'assurance et le bilan Solvabilité II publié par l'ACPR le 28 octobre 2016.

L'actif est constitué des placements, des provisions techniques cédées, des impôts différés actifs et des autres actifs.

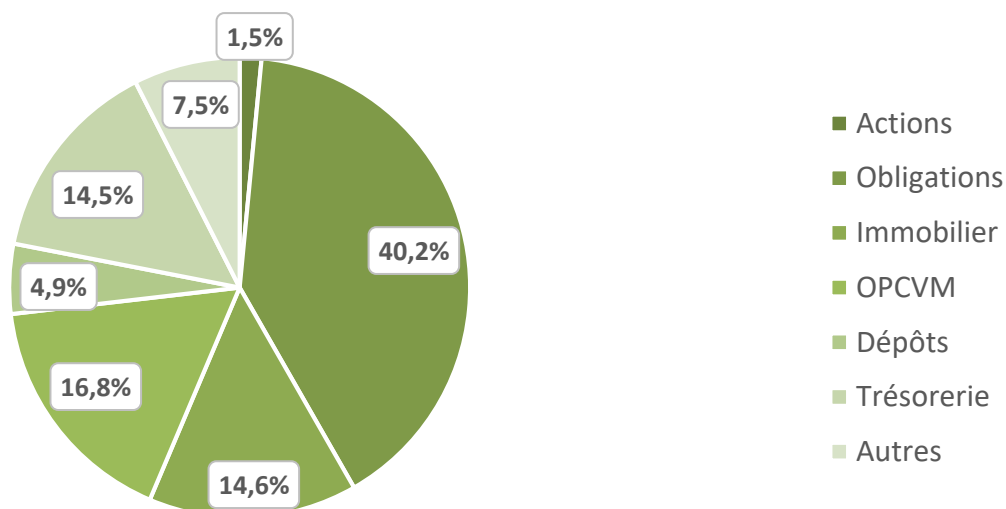
Conformément à la méthodologie de combinaison retenue, la liste des actifs détenus par le Groupe Mutualia correspond à la concaténation des actifs de toutes les entités du Groupe, de laquelle les relations intra-groupes sont éliminées. Les éléments d'actifs des entreprises du Groupe présentant un lien avec une autre entreprise du Groupe sont donc retraités. L'ensemble des actifs apparaissant au bilan des entreprises non-assurantielles est également intégré.

La méthode de valorisation des provisions techniques cédées est similaire à celle des provisions techniques présentée en section D.2.

D1.1. Les placements

Les placements du Groupe Mutualia représentent 305,0 M€ en valeur prudentielle et sont répartis comme suit :

Répartition des investissements en valeur de marché



• Les actions

La valorisation des actions en norme Solvabilité II correspond à la valeur de réalisation à la date d'arrêt. Au total, les actions sont valorisées à 4,7 M€ au 31/12/2022, soit 2% de la valeur totale des placements du Groupe.

• Les obligations

En norme Solvabilité II, les titres obligataires sont évalués en valeur de marché, incluant les coupons courus et surcotes/décotes. Les obligations sont valorisées à 124,0 M€ au 31/12/2022, soit 40% de la valeur totale des placements du Groupe.

• L'immobilier de placement et part des SCI et SCPI

En norme Solvabilité II, les placements immobiliers sont évalués à la juste valeur des immeubles, sur la base de dires d'experts. L'assiette intègre également les immeubles issus des SCI et SCPI détenues par les entités du Groupe. Les placements immobiliers s'élèvent à 45,2 M€ au 31/12/2021, soit 15% de la valeur totale des placements du Groupe.

• Organismes de placement collectif

Les organismes de placement collectif sont valorisés à leur valeur économique, à partir de la mise en transparence fournie par les gestionnaires d'actifs. Ils représentent 51,7 M€ au 31/12/2021, soit 17% de la valeur totale des placements du Groupe.

- **Dépôts autres que ceux assimilables à la trésorerie**

En norme Solvabilité II, les dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie sont évalués à leur valeur en norme sociale. Ils présentent une valeur de marché de 15,1 M€ soit 5% de la valeur totale des placements du Groupe.

- **Trésorerie**

En norme Solvabilité II, la trésorerie est évaluée à leur valeur en norme sociale, soit 44,6 M€, représentant 14% de la valeur totale des placements du Groupe.

- **Autres Actifs Financiers**

En norme Solvabilité II, les autres actifs financiers comptabilisés sont évalués en valeur de marché lorsqu'ils font référence à des actifs cotés. Dans le cas contraire, ils sont évalués à leur valeur comptable. Ils représentent 7% de la valeur totale des placements du Groupe.

Ces actifs font notamment référence aux immobilisations corporelles, aux placements détenus par les entreprises non assurantielles et aux titres mis en équivalence.

D.1.2. Les autres actifs

Les actifs incorporels, les frais d'acquisition reportés ainsi que les goodwill ne sont pas comptabilisés en normes Solvabilité II. Ils sont donc nuls dans le bilan Solvabilité II.

Les actifs corporels sont les actifs corporels d'exploitation. L'immobilier d'exploitation est valorisé à la valeur d'expertise à la date d'arrêt.

Les créances sont valorisées dans le bilan Solvabilité II à leur valeur en norme sociale. De plus, en vision prudentielle, les charges constatées d'avance sont intégrées au poste de créances. En vision comptable, elles apparaissent au niveau des comptes de régularisation. Au total, les créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance s'élèvent à 44,6 M€ au 31/12/2022.

Le bilan comptable affiche une cession de provision de 11,3 M€ contre 10,6 K€ en vision prudentielle. Les montants cédés correspondent notamment à la cession à des réassureurs externes d'une partie des activités en santé frais de soins et prévoyance du Groupe.

La valorisation des provisions est présentée dans la partie D.2.

D.1.3 Impôts différés

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Les entités du Groupe comptabilisent des impôts différés en cas :

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- De crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque entité.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale et en fonction des échéances de reversement similaire. Le montant d'impôt différé net est ainsi obtenu en faisant la différence entre les impôts différés actifs (IDA) et les impôts différés passif (IDP).

Les actifs d'impôts différés par entité ne sont pris en compte que :

- Si leur recouvrabilité ne dépend pas des résultats futurs,
- Ou si leur recouvrabilité est probable du fait d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Dans la mesure où le Groupe Mutualia n'a pas opté pour l'intégration fiscale le Groupe considère comme seuil maximal du montant d'IDA net, la somme des IDA nets des quatre entités affiliées à l'UMG Mutualia.

Au 31/12/2022, le calcul théorique des impôts différés fait apparaître un impôt différé actif net de 13,7 M€, le Groupe Mutualia retient, après application de cette règle d'écrêtement, un montant d'impôt différé actif net d'une valeur de 6,3 M€.

Il se décompose d'un montant d'un IDA à hauteur de 7,7 M€ et d'un IDP à hauteur de 1,5 M€.

D.1.3 Impôts différés

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Les entités du Groupe comptabilisent des impôts différés en cas :

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- De crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque entité.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale et en fonction des échéances de reversement similaire. Le montant d'impôt différé net est ainsi obtenu en faisant la différence entre les impôts différés actifs (IDA) et les impôts différés passif (IDP).

Les actifs d'impôts différés par entité ne sont pris en compte que :

- Si leur recouvrabilité ne dépend pas des résultats futurs,
- Ou si leur recouvrabilité est probable du fait d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Dans la mesure où le Groupe Mutualia n'a pas opté pour l'intégration fiscale le Groupe considère comme seuil maximal du montant d'IDA net, la somme des IDA nets des quatre entités affiliées à l'UMG Mutualia.

Au 31/12/2022, le calcul théorique des impôts différés fait apparaître un impôt différé actif net de 13,7 M€, le Groupe Mutualia retient, après application de cette règle d'écrêtement, un montant d'impôt différé actif net d'une valeur de 6,3 M€.

Il se décompose d'un montant d'un IDA à hauteur de 7,7 M€ et d'un IDP à hauteur de 1,5 M€.

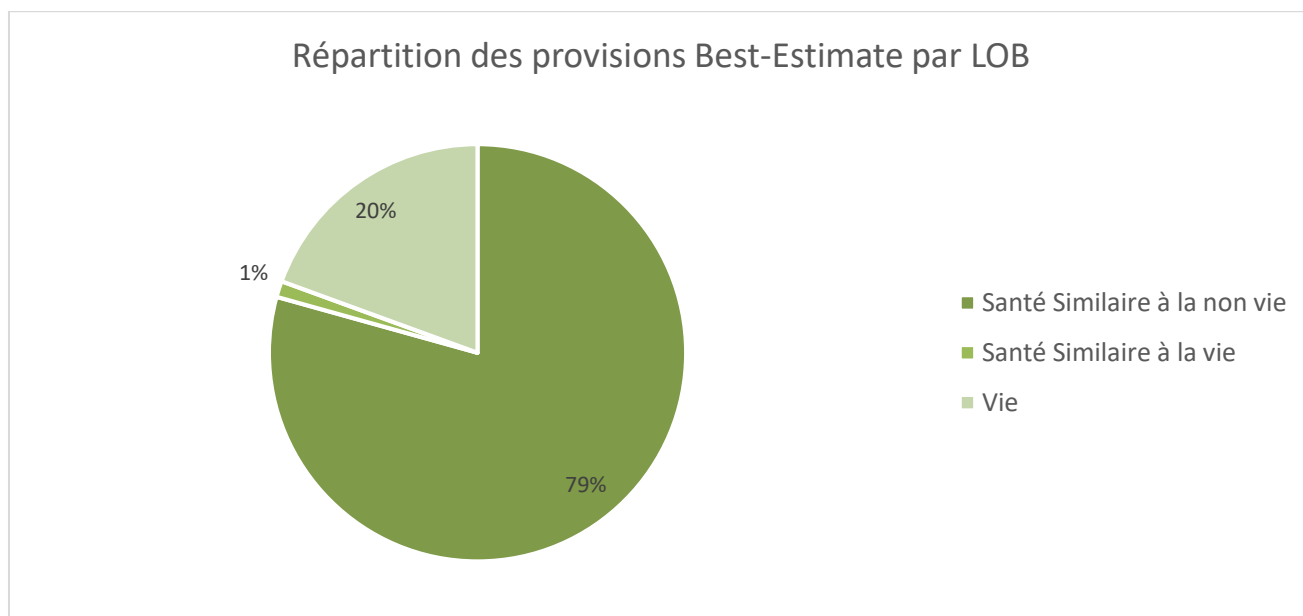
D.2. Provisions techniques

Les garanties sont classées dans les lignes d'activité suivantes :

Garanties	Classement en norme comptable	Classement en norme Solvabilité II
Frais de santé	Non vie	Santé similaire à la non-vie
Incapacité	Vie	Santé similaire à la non-vie
Invalidité	Vie	Santé similaire à la vie
Décès	Vie	Vie
Obsèques	Vie	Vie

Comme pour l'actif du bilan, le rattachement des postes Solvabilité II aux postes comptables a été réalisé sur la base du tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable assurance et les fonds propres Solvabilité II publié le 20 mai 2016 par l'ACPR.

Au 31/12/2022, les provisions techniques en vision prudentielle sont réparties comme suit :



D.2.1. Evaluation des provisions techniques

▪ **Méthode de calcul des provisions techniques dans les comptes sociaux et en norme Solvabilité II**

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par le Groupe Mutualia pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés relativement aux garanties souscrites.

Leur montant représente la somme de la meilleure estimation des engagements et de la marge de risque.

La meilleure estimation des engagements est la valeur actuelle probable des flux de trésorerie futurs liés aux engagements d'assurance à la date d'inventaire selon une courbe des taux sans risques fournie par l'EIOPA.

Sur les risques santé et prévoyance portés par les entités du Groupe, les cotisations futures sont limitées à une année pour respecter la notion d'engagement puisqu'à la date de clôture l'assureur n'a plus la faculté de résilier le contrat et est donc engagé sur une année supplémentaire.

Les flux entrants correspondent aux primes futures, incluses dans les frontières des contrats. Elles concernent en pratique les cotisations périodiques et les primes des contrats de prévoyance pour lesquelles l'assureur est engagé.

Les flux sortants correspondent :

- Aux prestations représentant les garanties des contrats, nettes de chargements de gestion et y compris revalorisations ;
- Aux frais de gestion des contrats y compris inflation (acquisition, administration, gestion des sinistres, autres charges techniques et frais de gestion des placements) ;
- Aux commissions envers les tiers.

L'évaluation repose sur l'utilisation de projection d'encours pour les sinistres connus complétée par des méthodes de cadencement type Chain Ladder (méthode basée sur le développement d'un triangle de prestations).

Sur les risques vie portés par les entités du Groupe,

- Les engagements obsèques sont projetés et actualisés jusqu'à extinction du portefeuille ;
- Les engagements sur les temporaires décès sont projetés sur 1 an.

Au niveau des entités affiliées, la marge de risque est calculée selon la méthode 2, correspondant à la projection des SCR.

▪ **Écarts de valorisation entre les comptes sociaux et en norme Solvabilité II**

Les écarts de valorisation par rapport à l'approche sociale s'expliquent entre autres par l'utilisation de la courbe de taux fournie par EIOPA comme taux d'actualisation ; par la prise en compte de la date d'engagement dans l'évaluation des provisions techniques et non de la date de comptabilisation et par une évaluation au plus fin des risques afin de faire ressortir l'ensemble des marges futures attendues.

Enfin, la marge de risque est calculée selon la deuxième méthode proposée par l'EIOPA, qui consiste à estimer tous les capitaux de solvabilité requis futurs.

Les provisions techniques cédées représentent la part des réassureurs dans les provisions. Elles sont calculées dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que celles retenues pour le calcul des provisions brutes de réassurance, en tenant compte toutefois d'un ajustement de la probabilité de défaut des réassureurs.

▪ **Combinaison Groupe**

La **meilleure estimation** des engagements du Groupe Mutualia est déterminée à partir des meilleures estimations des entités nettes des opérations intra-groupe.

La **marge de risque** du Groupe Mutualia est la somme des marges de risque des entités.

D.2.2. Frontières de contrat

Les engagements relatifs à une couverture d'assurance considérés dans la frontière des contrats sont limités aux dates suivantes :

- la date future à laquelle l'organisme dispose d'un droit unilatéral de résilier le contrat ou de rejeter les cotisations à recevoir au titre du contrat,
- la date future à laquelle l'organisme a un droit unilatéral de modifier les cotisations ou les prestations à payer au titre du contrat sous la condition que les primes puissent alors refléter pleinement le risque.

Ainsi, ont été considérés dans la limite des contrats tous les contrats d'assurance qui au 31 décembre 2022 étaient soit :

- En cours,
- Renouvelés tacitement au 1^{er} janvier 2023,
- Souscrits au cours de l'année 2022 avec une prise d'effet sur l'exercice 2023.

D.2.3. Provisions techniques calculées comme un tout

Le Groupe Mutualia ne calcule actuellement pas ses provisions techniques comme un tout.

D.2.4. Taux de cessation

Le Groupe Mutualia n'est pas concerné.

D.2.5. Groupes de risques homogènes

Les groupes de risques homogènes sont définis au niveau des entités affiliées à l'UMG Mutualia.

D.2.6. Décomposition des engagements

La décomposition des engagements est définie au niveau des entités affiliées à l'UMG Mutualia.

D.2.7. Générateur de scénario économique

Le Groupe Mutualia n'utilise actuellement pas de générateur de scénario économique mais utilise les courbes de taux d'intérêt mises à disposition par l'EIOPA.

D.3. Autres passifs

Le tableau figurant en annexe du présent rapport, présente la valeur des autres passifs pour chaque ligne d'activité réglementaire.

Les autres passifs du Groupe Mutualia sont principalement composés :

- **De Provisions autres que les provisions techniques**

Ces provisions sont inscrites au bilan prudentiel dans leur valeur en norme sociale et correspondent aux provisions pour risques et charges.

- **D'une Provision pour retraite et autres avantages**

Cette provision est inscrite au bilan prudentiel dans sa valeur en norme sociale.

- **De dettes subordonnées :**

Ces provisions sont inscrites au bilan prudentiel dans leur valeur en norme sociale.

- **D'autres dettes :**

Les dettes sont valorisées en valeur de bilan en norme sociale et sont composées des :

- Dettes envers les établissements de crédit ;
- Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit ;
- Dettes nées d'opérations d'assurance ;
- Dettes nées d'opérations de réassurance ;
- Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance).

D.4 Méthodes de valorisations alternatives

Le Groupe Mutualia n'utilise pas de méthode de valorisation alternative.

D.5. Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations concernant la valorisation à des fins de solvabilité au sein du Groupe Mutualia.

Groupe Mutualia

Valorisation de l'actif

Au 31/12/2022, l'actif du Groupe Mutualia se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2022	Valeur Prudentielle au 31/12/2022	Ecart S2 -S1	Valeur prudentielle au 31/12/2021
Actifs d'impôts différés	0	7 729	7 729	10 174
Investissements	266 699	261 310	-5 389	266 944
Provisions Techniques Cédées	11 318	10 628	-690	13 222
Créances	55 941	55 941	0	66 024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 603	44 604	0	46 667
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	46 070	3 292	-42 778	3 149
Total de l'actif	424 632	383 503	-41 128	406 181

Au 31/12/2022, l'actif du Groupe Mutualia fait apparaître un écart de 41,1 M€ entre la valeur comptable et la valeur prudentielle, qui s'explique notamment par l'annulation du goodwill et des frais d'acquisition reportés en vision prudentielle, partiellement compensée par la prise en compte d'un actif d'impôt différé.

L'actif en valeur prudentielle est en diminution par rapport à l'exercice précédent. En effet, il passe de 406,2 M€ au 31/12/2021 à 383,5 M€ au 31/12/2022. Cette baisse s'explique principalement par l'intégration du résultat de l'exercice 2022 et la diminution des plus-values latentes à la suite de l'évolution des marchés financiers au 31/12/2022, mais également par la baisse du volume des provisions techniques cédées.

Valorisation des investissements

Les investissements du Groupe Mutualia se décomposent comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2022	Valeur Prudentielle au 31/12/2022	Ecart S2 -S1	Valeur prudentielle au 31/12/2021
Immobilier	44 020	48 450	4 430	44 275
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	3 818	3 977	159	0
Actions	686	720	34	7 241
Obligations	133 660	120 875	-12 786	116 628
Organismes de placement collectif	51 726	51 748	22	66 139
Contrat de capitalisation	17 389	19 741	2 352	0
Prêts	3 076	3 093	17	3 093
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	15 615	15 998	383	11 643
Trésorerie	44 603	44 604	0	46 667
Total de l'investissement	314 595	309 206	-5 389	295 686

Les actifs financiers du Groupe sont principalement concentrés sur des obligations, de l'immobilier et de la trésorerie, limitant ainsi son exposition au risque de marché.

La différence de valorisation comptable et prudentielle des actifs financiers correspond aux plus ou moins-values latentes observées par le Groupe au 31/12/2022 et à l'annulation de certains actifs lors du passage du bilan comptable au bilan économique. Concernant les participations, ces dernières ont été reclassées en immobilier : il s'agit en effet des titres relatifs aux SCI et SCPI.

L'ensemble des actifs financiers du Groupe (hors trésorerie) est valorisé à 270,0 M€ en valeur comptable, et à 264,6 M€ en valeur de marché. Une moins-value latente de 5,4 M€ au titre de l'exercice 2022 est observée. Les obligations s'élèvent à 120,9 M€ et représentent donc 46% des actifs de placements. Cette catégorie de placements intègre notamment les obligations d'Etat, les obligations d'entreprises et les titres structurés.

Comme lors de l'exercice précédent, la combinaison des comptes intègre la totalité des entités (assurantielles et non-assurantielles).

Au 31/12/2022, le passif du Groupe Mutualia se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2022	Valeur Prudentielle au 31/12/2022	Ecart S2 -S1	Valeur prudentielle au 31/12/2021
Provisions techniques Non-Vie	36 130	42 465	6 335	54 302
<i>Dont Best Estimate</i>		35 423	35 423	44 232
<i>Dont Marge de risque</i>		7 042	7 042	10 070
Provisions techniques Vie	19 110	19 008	-101	20 027
<i>Dont Best Estimate</i>		18 154	18 154	17 761
<i>Dont Marge de risque</i>		854	854	2 266
Provisions autres que les provisions techniques	1 144	1 144	0	2 320
Passifs d'impôts différés		1 465	1 465	3 697
Dettes	79 919	79 919	0	69 092
Passifs subordonnés	58 940	58 940	0	58 941
Autres Passif	1 843	0	-1 843	6 329
Total du passif	197 086	202 941	5 856	214 708

Le passif prudentiel du Groupe Mutualia diminue de 11,7 M€, par rapport à l'exercice précédent, passant de 214,7 M€ à 202,9 M€ au 31/12/2022. Les provisions techniques non-vie ont diminué en vision comptable et prudentielle en raison de la liquidation de la contribution Covid.

De plus, les provisions techniques sont les suivantes :

En K€	Au 31/12/2022		Au 31/12/2021
	Valeur Comptable	Valeur Prudentielle	Valeur prudentielle
Best-Estimate Santé – NSLT			
Santé - NSLT Brut de réassurance	36 130	35 423	43 421
Santé - NSLT Cédé en réassurance	10 102	9 585	12 011
Santé - NSLT Net de réassurance	25 514	25 323	31 409
Marge pour Risque Santé – NSLT		7 042	9 872
Provisions techniques NSLT brutes de réassurance	36 130	42 465	53 293
Best-Estimate Santé – SLT			
SLT Brut de réassurance	594	541	811
SLT Cédé en réassurance	353	304	506
SLT Net de réassurance	241	238	304
Marge de Risque Santé SLT	0	130	198
Provisions techniques SLT brutes de réassurance	594	672	1 009
Best-Estimate Vie			
Vie Brut de réassurance	18 516	17 613	17 761
Vie Cédé en réassurance	863	739	704
Vie Net de réassurance	14 716	7 685	17 057
Marge pour Risque Vie		854	2 266
Provisions techniques Vie brutes de réassurance	18 516	18 467	20 027

La provision Best-Estimate Santé brute de réassurance est en baisse par rapport à l'exercice précédent, comme pour la provision nette.

La provision Best-Estimate brute de réassurance reste stable par rapport à l'exercice précédent, tandis que la provision Best-Estimate nette de réassurance diminue de plus de la moitié en raison de l'évolution du programme de réassurance sur cette branche.

Valorisation des impôts différés

Sur la base de l'actif et du passif prudentiels, les impôts différés suivants sont calculés :

En K€		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l>IDP
ACTIF	Investissements	309 206	315 194	9 145	3 158
	Provisions techniques cédées	10 628	11 318	690	0
	Autres actifs	55 941	98 867	42 926	0
	Sous-total Actif	375 774	425 379	52 762	3 158
PASSIF	Provisions Techniques	53 577	54 900	0	1 323
	Marge de risque	7 896	0	7 896	0
	Autres Passifs	140 003	141 384	0	1 381
	Sous-total Passif	201 476	196 284	7 896	2 704

	Actif	Passif
Impôts différés potentiel	15 165	1 465

	Actif	Passif
Impôts différés potentiel après seuil	6 264	0

Les impôts différés actifs générés sont principalement dus aux moins-values sur les investissements et les autres actifs. Après mise en place du seuil permettant de démontrer la recouvrabilité des Impôts différés actifs, 6,3 M€ d'impôts différés actifs nets sont remontés dans le bilan prudentiel.

Détail par entité

Mutualia Alliance Santé

Valorisation de l'actif

L'actif du bilan de Mutualia Alliance Santé se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2022	Valeur Prudentielle au 31/12/2022	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2021
Actifs incorporels	72	0	- 72	0
Impôts Différés Actifs	0	870	870	1 039
Actifs corporels d'exploitation	429	524	95	419
Placements	66 699	67 427	728	69 330
Provisions techniques cédées	2 838	1 831	- 1 006	2 705
Créances nées d'opérations d'assurance	12 910	13 029	104	11 527
Créances nées d'opérations de réassurance	1 272	1 257	0	1 639
Autres créances	4 098	4 098	0	4 510
Trésorerie	8 203	8 203	0	9 902
Autres actifs	3 135	0	- 3 135	0
Total Actif	99 655	97 239	- 2 416	101 071

L'actif s'élève à 99,7 M€ en vision comptable contre 97,2 M€ en vision prudentielle. Il augmente de 0,5 M€ en vision comptable et diminue de 3,8 M€ en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent, s'expliquant notamment par la baisse de la valorisation des placements. La valeur des créances nées d'opérations d'assurance est en légère hausse quand les provisions techniques cédées et la trésorerie sont en diminution par rapport à l'exercice précédent.

Valorisation des investissements

Les investissements de la mutuelle se décomposent comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2022	Valeur Prudentielle au 31/12/2022	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2021
Immobilier*	13 140	13 501	361	13 464
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	200	189	-11	498
Actions	485	485	0	1 020
Obligations	20 817	18 643	-2 175	16 870
Organismes de placement collectif	7 753	8 021	268	12 551
Contrat de capitalisation	17 038	19 390	2 352	21 018
Prêts	71	71	0	72
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	7 623	7 651	28	4 256
Trésorerie	8 203	8 203	0	9 902
Total de l'investissement	75 331	76 153	1 824	79 650

*En 2022, les actifs corporels d'exploitation ont été intégrés dans l'immobilier avec de faire correspondre le total du tableau des investissements avec le QRT S06-02.

Les actifs financiers de Mutualia Alliance Santé sont principalement concentrés sur des obligations, contrats de capitalisation et immobilier.

La différence de valorisation comptable et prudentielle des actifs financiers correspond aux plus ou moins-values latentes observées par Mutualia Alliance Santé au 31 décembre 2022 et à l'annulation de certains actifs lors du passage du bilan comptable au bilan économique.

Valorisation du passif

Au 31/12/2022, le passif de Mutualia Alliance Santé se présente comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2022	Valeur Prudentielle au 31/12/2022	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2021
Provisions techniques Non-Vie	9 314	10 883	1 570	12 840
<i>Dont Best Estimate</i>		9 000	8 832	11 075
<i>Dont Marge de risque</i>		1 883	1 883	1 765
Provisions techniques Vie	1 408	1 268	-140	2 057
<i>Dont Best Estimate</i>		1 266	1 433	1 819
<i>Dont Marge de risque</i>		3	3	238
Provisions autres que les provisions techniques	307	307	0	429
Passifs d'impôts différés		47	47	49
Dettes	15 708	15 708	0	10 869
Passifs subordonnés	3 301	3 301	0	3 303
Autres Passifs	144	0	-144	3 224
Total du passif	30 183	31 516	1 333	32 772

Le total du passif est en diminution en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte principalement de la diminution des provisions techniques Non-vie (notamment liées à la liquidation de la contribution COVID).

Au 31/12/2022, les provisions techniques brutes et cédées se décomposent comme suit :

En K€	Au 31/12/2022		Au 31/12/2021
	Vision comptable	Vision prudentielle	Vision prudentielle
Best-Estimate Santé – NSLT			
Santé - NSLT Brut de réassurance	8 954	8 681	10 594
Santé - NSLT Cédé en réassurance	1 719	887	1 194
Santé - NSLT Net de réassurance	7 235	7 795	9 400
Marge de Risque Santé – NSLT		1 815	1 687
Provisions techniques NSLT brutes de réassurance	8 954	10 496	12 281
Best-Estimate Santé – SLT			0
SLT Brut de réassurance	359	319	482
SLT Cédé en réassurance	177	153	222
SLT Net de réassurance	182	166	260
Marge de Risque Santé SLT	0	68	77
Provisions techniques SLT brutes de réassurance	359	387	559
Best-Estimate Vie			0
Vie Brut de réassurance	1 408	1 266	1 819
Vie Cédé en réassurance	941	792	1 290
Vie Net de réassurance	467	474	529
Marge de Risque Vie		3	238
Provisions techniques Vie brutes de réassurance	1 408	1 268	2 057

Les provisions Santé NSLT intègrent les montants des provisions rattachées aux garanties frais de soins et incapacité que propose la mutuelle (ainsi qu'une provision pour participation aux excédents). Pour ces deux risques, les provisions en vision prudentielle sont calculées comme la somme des Best-Estimate de Sinistres et des Best-Estimate de Primes.

Les provisions Santé SLT correspondent aux provisions au titre du risque Invalidité.

Les provisions Vie sont les provisions relatives à la garantie MGDC et aux Rentes éducation et Décès du conjoint (ainsi qu'une provision pour participation aux excédents). Pour la garantie MGDC, les provisions sont valorisées à leur valeur comptable au sein du bilan prudentiel. Pour les Rentes éducation et Décès du conjoint, un Best-Estimate de Sinistres est calculé.

Valorisation des impôts différés

La détermination du bilan prudentiel prend en compte la comptabilisation d'un actif et d'un passif d'impôt différé, dont le calcul est détaillé dans le tableau ci-dessous :

<i>En K€</i>		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l>IDP
ACTIF	Investissements et autres actifs	76 153	78 634	2 551	71
	Provisions techniques cédées	1 831	2 838	1 006	0
	Autres actifs	18 384	18 975	591	0
	Autres actifs	96 369	100 446	4 148	71
PASSIF	Provisions techniques	12 152	10 383	1 886	117
	Autres passif	19 317	19 169	148	0
	Sous-total Passif	31 469	29 552	2 034	117

	Actif	Passif
Impôts différés	1 546	47

Au global, la valeur fiscale des fonds propres (actif-passif) étant plus élevée que leur valeur économique. Mutualia Alliance Santé dispose, au 31/12/2022, d'un montant d'impôts différés actif net.

En étudiant les prévisions de résultat futur, MAS justifie la recouvrabilité de l'intégralité de la créance d'impôt différé, qui est intégrée au bilan prudentiel.

Valorisation de l'actif

L'actif du bilan de Mutualia Grand Ouest se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2022	Valeur Prudentielle au 31/12/2022	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2021
Actifs incorporels	0	0	0	0
Impôts Différés Actifs	0	116	116	1 011
Actifs corporels d'exploitation	155	155	0	103
Placements	70 330	68 797	-1 532	75 043
Provisions techniques cédées	1 326	1 352	26	1 250
Créances nées d'opérations d'assurance	10 404	10 547	143	8 396
Créances nées d'opérations de réassurance	19	19	0	0
Autres créances	637	637	0	1 684
Trésorerie	10 849	10 849	0	5 404
Autres actifs	982	0	-982	0
Total Actif	94 702	92 472	-2 230	92 890

L'actif s'élève à 94 702 K€ en vision comptable contre 92 472 K€ en vision prudentielle. Au total du bilan, entre 2021 et 2022, l'actif a augmenté de 4 680 K€ en vision comptable et baisse de 418 K€ en vision prudentielle. Cette évolution s'explique notamment par la forte hausse de la trésorerie et des créances nées d'opérations d'assurance. Ceci est toutefois compensé par la baisse des placements et des autres créances.

Valorisation des investissements

Les investissements de la mutuelle se décomposent comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2022	Valeur Prudentielle au 31/12/2022	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2021
Immobilier	13 550	14 577	1 027	11 821
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	3 335	3 558	223	1 848
Actions	0	0	0	0
Obligations	31 504	29 152	-2 352	19 320
Organismes de placement collectif	14 960	14 180	-780	11 655
Contrat de capitalisation	3 000	3 129	129	3 100
Prêts	0	0	0	23 121
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	4 136	4 356	221	4 281
Trésorerie	10 849	10 849	0	5 404
Total de l'investissement	81 333	79 801	-1 532	80 550

Les actifs financiers de Mutualia Grand Ouest sont principalement concentrés sur des obligations (dont EMTN), des OPCVM et de l'immobilier.

La différence de valorisation comptable et prudentielle des actifs financiers correspond aux plus ou moins-values latentes observées par Mutualia Grand Ouest au 31 décembre 2022 et à l'annulation de certains actifs lors du passage du bilan comptable au bilan économique.

L'ensemble des actifs financiers de Mutualia Grand Ouest est valorisé à 70 330 K€ en valeur comptable, et 68 797 K€ en valeur de marché. Nous observons donc une moins-value latente de - 1 532 K€ au titre de l'exercice 2022.

En intégrant la trésorerie et les actifs corporels d'exploitation, le total de l'investissement au 31/12/2022 est de 79 801 K€ en valeur prudentielle contre 81 333 K€ en valeur comptable.

Valorisation du passif

Le passif de la mutuelle réunit l'ensemble de ses engagements :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2022	Valeur Prudentielle au 31/12/2022	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2021
Provisions techniques Non-Vie	8 121	10 929	2 808	12 538
<i>Dont Best Estimate</i>		9 116	9 116	9 652
<i>Dont Marge de risque</i>		1 813	1 813	2 886
Provisions techniques Vie	2 100	2 239	139	1 526
<i>Dont Best Estimate</i>		1 877	1 877	1 258
<i>Dont Marge de risque</i>		362	362	267
Provisions autres que les provisions techniques	364	364	0	318
Passifs d'impôts différés		116	116	606
Dettes	15 029	15 029	0	9 913
Passifs subordonnés	15 074	15 074	0	15 074
Autres Passif	148	0	-148	0
Total du passif	40 835	43 751	2 916	39 974

Le passif augmente de 13% en vision comptable et de 9% en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent, s'expliquant principalement par l'augmentation des autres dettes en valeur comptable.

Valorisation des provisions techniques

Au 31/12/2022, les provisions techniques sont les suivantes :

En K€	Au 31/12/2022		Au 31/12/2021
	Vision comptable	Vision prudentielle	Vision comptable
Best-Estimate Santé – NSLT			
Santé - NSLT Brut de réassurance	7 887	8 894	7 887
Santé - NSLT Cédé en réassurance	1 058	1 111	1 058
Santé - NSLT Net de réassurance	6 829	7 784	6 829
Marge pour Risque Santé – NSLT		1 768	
Provisions techniques NSLT brutes de réassurance	7 887	10 662	7 887
Best-Estimate Santé - SLT			
SLT Brut de réassurance	234	222	234
SLT Cédé en réassurance	188	160	188
SLT Net de réassurance	47	62	47
Marge pour Risque Santé SLT	0	45	0
Provisions techniques SLT brutes de réassurance	234	267	234
Best-Estimate Vie			
Vie Brut de réassurance	2 100	1 877	2 100
Vie Cédé en réassurance	81	81	81
Vie Net de réassurance	2 019	1 796	2 019
Marge pour Risque Vie		362	
Provisions techniques Vie brutes de réassurance	2 100	2 239	2 100

Les provisions Santé NSLT intègrent les montants des provisions rattachées aux garanties frais de soins et incapacité que propose la mutuelle. Pour ces deux risques, les provisions en vision prudentielle sont calculées comme la somme des Best-Estimate de Sinistres et des Best-Estimate de Primes.

Les provisions Santé SLT correspondent aux provisions au titre du risque Invalidité. En vision économique, la hausse des provisions provient de l'évolution à la hausse de la population indemnisée.

Les provisions Vie sont les provisions relatives à la garantie MGDC, et aux Rentes éducation et Décès du conjoint. Pour la garantie MGDC, les provisions sont valorisées à leur valeur comptable au sein du bilan prudentiel. Pour les Rentes éducation et Décès du conjoint, un Best-Estimate de Sinistres est calculé.

Valorisation des impôts différés

La détermination du bilan prudentiel prend en compte la comptabilisation d'un actif et d'un passif d'impôt différé, dont le calcul est détaillé dans le tableau ci-dessous :

<i>En k€</i>		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l>IDP
ACTIF	Investissements et autres actifs	79 801	79 445	0	356
	Provisions techniques cédées	1 352	1 326	0	26
	Autres actifs	11 203	11 706	503	0
	Sous-total Actif	92 356	92 478	503	381
PASSIF	Provisions techniques	13 168	10 219	774	0
	Autres passif	30 467	30 551	0	85
	Sous-total Passif	43 634	40 770	2 949	85

	Actif	Passif
Impôts différés potentiels	863	116

Au global, la valeur fiscale des fonds propres (actif-passif) étant plus élevée que leur valeur économique, Mutualia Grand Ouest se trouve, au 31/12/2022, en situation d'impôt différé actif net.

MGO est en situation de déficit fiscal qui ne lui permettra pas de recouvrer les impôts différés actifs d'ici 5 ans, aussi un montant nul d'impôts différés actifs est considéré.

Valorisation de l'actif

L'actif du bilan de Mutualia Territoires Solidaires se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2022	Valeur Prudentielle au 31/12/2022	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2021
Actifs incorporels	450	-	-450	-
Impôts Différés Actifs	-	6 603	6 603	7 022
Actifs corporels d'exploitation	639	639	0	635
Placements	110 891	99 827	-11 065	96 067
Provisions techniques cédées	7 571	7 063	-508	11 564
Créances nées d'opérations d'assurance	24 797	24 797	-	26 045
Créances nées d'opérations de réassurance	2 847	2 847	-	2 533
Autres créances	9 094	8 436	-657	8 489
Trésorerie	7 744	8 951	1 207	14 587
Autres actifs	3 424	-	-3 424	-
Total Actif	167 457	159 163	-8 294	166 943

L'actif s'élève à 167 457 K€ en vision comptable contre 159 163 K€ en vision prudentielle. Il augmente de 7 467 K€ en vision comptable et diminue de 7 779 K€ en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent. La valeur des placements est en légère hausse, mais est compensée par la diminution de la cession de provisions ainsi que par la diminution de la trésorerie de la Mutuelle.

L'écart entre la valeur comptable et prudentielle de la participation dans REPAM reste la principale source d'écart entre actifs comptable et prudentiel.

Valorisation des investissements

Les investissements de la mutuelle se décomposent comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2022	Valeur Prudentielle au 31/12/2022	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2021
Immobilier	13 167	19 281	6 114	24 543
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	24 000	11 705	-12 295	9 443
Actions	201	235	34	808
Obligations	66 979	61 023	-5 956	50 221
Organismes de placement collectif	7 184	7 565	381	11 688
Contrat de capitalisation	0	0	0	0
Prêts	0	6	6	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	0	651	651	0
Trésorerie	7 744	8 951	1 207	14 587
Total de l'investissement	119 274	109 417	-9 857	111 289

Les actifs financiers de Mutualia Territoires Solidaires sont principalement concentrés sur des obligations, des participations et de l'immobilier.

La différence de valorisation comptable et prudentielle des actifs financiers correspond :

- L'écart de valorisation entre la valeur comptable et prudentielle de la participation dans REPAM ;
- Les plus ou moins-values latentes observées par la Mutuelle au 31 décembre 2022. Le contexte économique actuel a entraîné une dégradation des marchés financiers et plus particulièrement obligataire. Ainsi, une forte différence de valorisation est constatée cette année sur les obligations du portefeuille de la Mutuelle.
- L'annulation de certains actifs lors du passage du bilan comptable au bilan économique.

Valorisation du passif

Le passif de la mutuelle réunit l'ensemble de ses engagements :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2022	Valeur Prudentielle au 31/12/2022	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2021
Provisions techniques Non-Vie	18 179	18 304	126	25 432
<i>Dont Best Estimate</i>		15 277	15 277	22 107
<i>Dont Marge de risque</i>		3 027	3 027	3 325
Provisions techniques Vie	15 008	14 825	-183	17 981
<i>Dont Best Estimate</i>		14 468	14 468	14 684
<i>Dont Marge de risque</i>		357	357	3 297
Provisions autres que les provisions techniques	144	144	-	190
Passifs d'impôts différés		1 162	1 162	2 931
Dettes	34 823	42 698	7 875	40 652
Passifs subordonnés	16 915	16 915	-	16 915
Autres Passif	468	-	-468	-
Total du passif	85 536	94 047	8 512	104 100

Le total du passif est en diminution en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte principalement de la diminution des provisions techniques Non-Vie (à hauteur de 7 128 K€) liées à la liquidation de la contribution COVID et à la baisse de la marge de risque Vie (à hauteur de 2 940 K€) suite à une revue de la méthodologie et la prise en compte de la provision pour participations aux excédents. Ceci est partiellement compensée par la hausse des dettes (à hauteur de 2 046 M€).

Au 31/12/2022, les provisions techniques brutes et cédées se décomposent comme suit :

En K€	Au 31/12/2022		Au 31/12/2021
	Vision comptable	Vision prudentielle	Vision prudentielle
Best-Estimate Santé – NSLT			
Santé - NSLT Brut de réassurance	18 179	15 277	22 107
Santé - NSLT Cédé en réassurance	7 571	7 063	11 564
Santé - NSLT Net de réassurance	10 607	8 214	10 544
Marge pour Risque Santé – NSLT		3 027	3 325
Provisions techniques NSLT brutes de réassurance	18 179	18 304	25 432
Best-Estimate Santé - SLT			0
SLT Brut de réassurance	0	0	0
SLT Cédé en réassurance	0	0	0
SLTNet de réassurance	0	0	0
Marge pour Risque Santé SLT	0	0	0
Provisions techniques SLT brutes de réassurance	0	0	0
Best-Estimate Vie			0
Vie Brut de réassurance	15 008	14 468	14 684
Vie Cédé en réassurance	0	0	0
Vie Net de réassurance	15 008	14 468	8 084
Marge pour Risque Vie		357	3 297
Provisions techniques Vie brutes de réassurance	15 008	14 825	17 981

Les provisions Santé NSLT intègrent les montants des provisions rattachées aux garanties frais de soins et incapacité que propose la mutuelle. Pour ces deux risques, les provisions en vision prudentielle sont calculées comme la somme des Best-Estimate de Sinistres et des Best-Estimate de Primes. Une provision pour participation aux excédents est également intégrée à sa valeur comptable.

Les provisions Vie sont les provisions relatives aux produits obsèques (Mutator Obsèques, Mutator Sérénité, Mutualia Sérénité et du produit commercialisé en 2021 REPAM Obsèques). Il comprend également les provisions relatives à la garantie temporaire décès (AT-MP chez REPAM et la garantie décès collective). Une provision pour participation est calculée.

Valorisation des impôts différés

La détermination du bilan prudentiel prend en compte la comptabilisation d'un actif et d'un passif d'impôt différé, dont le calcul est détaillé dans le tableau ci-dessous :

En M€		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l>IDP
ACTIF	Investissements et immobilier d'exploitation	109,4	111,8	3,6	1,2
	Provisions techniques cédées	7,1	7,6	0,5	0,0
	Autres actifs	36,1	50,3	14,2	0,0
	Sous-total Actif	152,6	169,6	18,3	1,2
PASSIF	Provisions Techniques	33,1	33,2	0,0	3,6
	Autres Passifs	59,8	52,2	7,5	0,0
	Sous-total Passif	92,9	85,4	10,9	3,6

	Créance	Dettes
Impôts différés potentiels	7,3	1,2

L'impôt différé potentiel est principalement issu de la non-comptabilisation du Goodwill sur une participation stratégique.

Les prévisions de résultat futur de Mutualia Territoires Solidaires justifie de la recouvrabilité de 6,6 M€ de créance d'impôt différé, qui est intégrée au bilan prudentiel.

Valorisation de l'actif

L'actif du bilan de l'Union de Réassurance Mutualia se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2022	Valeur Prudentielle au 31/12/2022	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2021
Actifs incorporels	-	-	-	-
Impôts Différés Actifs	-	407	407	1 389
Actifs corporels d'exploitation	1	1	0	1
Placements	30 183	27 822	-2 361	32 924
Provisions techniques cédées	2 507	1 493	-1 014	9 401
Créances nées d'opérations d'assurance	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	786	786	-	3 399
Autres créances	4 527	4 527	-	9 215
Trésorerie	3 840	3 904	64	2 144
Autres actifs	1 956	77	-1 879	-
Total Actif	43 800	39 017	-4 783	58 474

L'actif s'élève à 43,8 M€ en vision comptable contre 39,0 M€ en vision prudentielle. Il diminue de 8,9 M€ en vision comptable et de 19,4 M€ en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent. L'ensemble des postes de l'actif sont en baisse par rapport à l'exercice précédent. Les postes d'investissement sont en baisse à la suite des moins-values sur le marché obligataire tandis que la baisse des créances et des provisions techniques cédées sont dues à la diminution des acceptations de l'Union.

Valorisation des investissements

Les investissements financiers de l'Union de Réassurance Mutualia se décomposent comme suit :

En K€	Valeur comptable au 31/12/2022	Valeur prudentielle au 31/12/2022	Ecart S2 -S1	Valeur prudentielle au 31/12/2021
Immobilier	3 001	2 705	-296	1
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	32	32	-	32
Actions	-	-	-	0
Obligations	12 449	10 260	-2 190	30 149
Organismes de placement collectif	14 637	14 826	189	2 743
Contrat de capitalisation	-	-	-	0
Prêts	-	-	-	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	-	-	-	0
Trésorerie	3 904	3 904	0	2 144
Total de l'investissement	34 023	31 727	-2 297	35 070

Les actifs financiers de l'Union sont principalement investis sur des obligations et de la trésorerie, limitant ainsi son exposition au risque de marché.

La différence de valorisation comptable et prudentielle des actifs financiers correspond aux plus ou moins-values latentes observées par l'Union au 31 décembre 2022 et à l'annulation de certains actifs lors du passage du bilan comptable au bilan économique.

Valorisation du passif

Le passif de l'Union de Réassurance Mutualia réunit l'ensemble de ses engagements :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2022	Valeur Prudentielle au 31/12/2022	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2021
Provisions techniques Non-Vie	2 668	2 725	57	12 919
<i>Dont Best Estimate</i>		2 359	2 359	12 208
<i>Dont Marge de risque</i>		365	365	712
Provisions techniques Vie	1 118	967	-151	953
<i>Dont Best Estimate</i>		948	948	884
<i>Dont Marge de risque</i>		19	19	69
Provisions autres que les provisions techniques	36	-	-36	-
Passifs d'impôts différés	-	407	407	842
Dettes	6 299	6 299	0	9 859
Passifs subordonnés	23 650	23 650	0	23 650
Autres Passifs	1 049	-	-1 049	-
Total du passif	34 820	34 048	-772	48 225

Le total du passif est en diminution en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte principalement de la baisse des provisions techniques Non-Vie (à hauteur de 10,2 M€) et des autres passifs, partiellement compensés par la hausse (à hauteur de 0,2 M€) des provisions techniques Vie, liée à la hausse du portefeuille de MAS.

Au 31/12/2022, les provisions techniques brutes et cédées se décomposent comme suit :

En K€	Au 31/12/2022		Au 31/12/2021
	Vision comptable	Vision prudentielle	Vision prudentielle
Best-Estimate Santé – NSLT			
Santé - NSLT Brut de réassurance	2 668	2 359	12 208
Santé - NSLT Cédé en réassurance	1 560	692	8 535
Santé - NSLT Net de réassurance	1 109	1 668	3 673
Marge de Risque Santé – NSLT		365	712
Provisions techniques NSLT brutes de réassurance	2 668	2 725	12 919
Best-Estimate Santé – SLT			
SLT Brut de réassurance	177	154	282
SLT Cédé en réassurance	165	143	264
SLT Net de réassurance	11	10	18
Marge de Risque Santé SLT	0	17	22
Provisions techniques SLT brutes de réassurance	177	171	304
Best-Estimate Vie			
Vie Brut de réassurance	941	794	602
Vie Cédé en réassurance	782	658	602
Vie Net de réassurance	159	136	0
Marge de Risque Vie		2	47
Provisions techniques Vie brutes de réassurance	941	796	649

Les provisions Santé NSLT intègrent les montants des provisions rattachées aux garanties frais de soins et incapacité que propose l'Union. Pour ces deux risques, les provisions en vision prudentielle sont calculées comme la somme des Best-Estimate de Sinistres et des Best-Estimate de Primes.

Les provisions Santé SLT correspondent aux provisions au titre du risque Invalidité. En vision économique, la hausse des provisions provient de l'évolution à la hausse de la population indemnisée.

Les provisions Vie sont les provisions relatives à la garantie MGDC, au produit Temporaire Décès et aux Rentes éducation et Décès du conjoint. Pour la garantie MGDC et le produit Temporaire Décès, les provisions sont valorisées à leur valeur comptable au sein du bilan prudentiel. Pour les Rentes éducation et Décès du conjoint, un Best-Estimate de Sinistres est calculé.

Valorisation des impôts différés

La détermination du bilan prudentiel prend en compte la comptabilisation d'un actif et d'un passif d'impôt différé, dont le calcul est détaillé dans le tableau ci-dessous :

		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l>IDP
ACTIF	Actifs incorporels	0	0	0	0
	Investissements	35 805	38 269	2 528	64
	Provisions techniques cédées	1 493	2 507	1 014	0
	Autres actifs	1 312	3 024	1 712	0
	Sous-total Actif	38 610	43 800	5 254	64
PASSIF	Provisions techniques + RM	3 692	3 822	0	515
	Autres passif	29 949	30 998	0	1 049
	Sous-total Passif	33 641	34 820	385	1 564

	Créance	Dettes
Impôts différés potentiel	1 410	407

L'URM peut potentiellement comptabiliser des impôts différés à l'actif de son bilan prudentiel. Afin d'évaluer leur recouvrabilité, c'est-à-dire que la réalisation des pertes viendra compenser des résultats futurs soumis à impôts, les hypothèses de développement de l'EIRS sont reprises. Une période de recouvrabilité de 5 ans est retenue.

Conformément à cette approche, l'URM ne peut pas retenir d'impôts différés actif à l'actif de son bilan prudentiel au titre des créances d'impôts différés.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1. Fonds propres

E.1.1. Gestion du Capital

A la différence des sociétés de capitaux qui versent une partie de leurs bénéfices à leurs actionnaires, le Groupe Mutualia ainsi que ses affiliées sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif gérées par les adhérents dans l'intérêt des adhérents via un fonctionnement démocratique. Le capital est donc géré sur une optique long terme responsable en adéquation avec le besoin des adhérents, selon la politique d'investissement et de gestion du capital qui s'inscrit dans celle du Groupe Mutualia définie par le Conseil d'administration de l'UMG.

Les besoins en fonds propres sont revus au moins annuellement lors de la revue de l'EIRS qui permet d'anticiper la situation du Groupe Mutualia sur 5 années conformément à sa stratégie.

Le principe majeur de la politique de gestion des fonds propres du Groupe et de chacune des entités affiliées consiste à optimiser leur ratio de couverture du SCR, en suivant les objectifs suivants :

- Vérifier l'adéquation entre le niveau des fonds propres et le développement de l'activité ;
- Développer la flexibilité financière du Groupe ;
- S'assurer du déploiement optimal des fonds propres au sein du Groupe.

E.1.2. Composition des fonds propres

Dans l'environnement Solvabilité II, les exigences de solvabilité (SCR et MCR) doivent être couvertes par des fonds propres. Le régime prudentiel établit une distinction entre, d'une part les fonds propres au bilan et d'autre part, des éléments qui pourraient faire partie des fonds propres mais qui sont hors bilan. Ainsi, les fonds propres au bilan prennent la dénomination de fonds propres de base et ceux hors bilan, de fonds propres auxiliaires.

La différence entre les fonds propres apparaissant dans les états financiers et les fonds propres Solvabilité II, s'explique principalement par les écarts d'évaluation des passifs - et en particulier sur les provisions techniques - ainsi que par les différences éventuelles de valorisation des actifs.

Les caractéristiques de ces éléments, en particulier en termes de disponibilité permanente et de rang de subordination, déterminent à la fois leur admissibilité à l'un des trois niveaux ("Tier²") de fonds propres prudentiels et leur éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR).

Les différentes entités affiliées du Groupe présentent à leur passif des dettes subordonnées.

Pour les dettes émises avant l'adoption du règlement délégué, c'est-à-dire avant le 17 janvier 2015, la réglementation prévoit une phase transitoire de 10 ans courant à partir du 1^{er} janvier 2016. Cette phase permet d'éviter que le passage à Solvabilité II ne se traduise par une exclusion de la couverture du SCR de la majorité des instruments de fonds propres existants.

Les éléments de fonds propres, pour lesquels la disposition transitoire prévue à l'article 308 ter paragraphes 9 et 10 de la Directive s'applique, sont classés aux niveaux 1 ou 2 sans qu'il soit nécessaire que leurs clauses contractuelles respectent les principes décrits dans les articles 93 et 94 de la Directive.

² "Tier" : Terme anglais désignant le rang de classement des fonds propres

Il est possible d'inclure les passifs subordonnés dans la catégorie des fonds propres de base. Ceux-ci peuvent donc être admis dans l'une des trois catégories de fonds propres en fonction des critères posés par la réglementation et être ainsi comptabilisés en couverture du SCR et du MCR dans les limites applicables.

Ainsi, pour le Groupe Mutualia et ses entités, tous les fonds propres sont classés en niveau 1 non restreint, sauf la dette subordonnée bénéficiant de la mesure transitoire prévue à l'article R. 351-27 du Code des assurances, classées en niveau 1 restreint, les autres dettes subordonnées classées en niveau 2, et les impôts différés actifs classés en niveau 3.

Aux fins du respect du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis, les montants éligibles des éléments de niveaux 2 et 3 sont soumis à l'ensemble des limites quantitatives décrites à l'article 82 du Règlement Délégué 2015/35.

La classification par Tier (1, 2 ou 3) s'effectue en fonction des caractéristiques des fonds propres, de leur disponibilité pour absorber les pertes, de leur degré de subordination en cas de liquidation, de leur maturité et des conditions de remboursement.

Une présentation des fonds propres par Tier pour le Groupe et pour chaque entité est présentée dans la suite du document.

Les fonds propres prudentiels du Groupe Mutualia sont obtenus par différence entre l'actif et le passif prudentiel. Puis les retraitements règlementaires sont effectués afin d'obtenir les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et le MCR (ou SCR minimum pour le Groupe). La dette subordonnée a été intégrée aux fonds propres prudentiels, et est éligible, dans les limites spécifiées par la réglementation, à la couverture du SCR et du MCR.

Au 31/12/2022, le Groupe Mutualia observe une baisse de ses fonds propres prudentiels de 4% ceux-ci s'établissant à 239,5 M€ contre 250,4 M€ au 31/12/2021. Cette diminution s'explique principalement par les moins-values latentes du portefeuille obligataire ainsi que par les résultats déficitaires de certaines entités du groupe.

Les impôts différés actifs ne sont pas éligibles à la couverture du SCR et du MCR (ou SCR minimum pour le Groupe), et sont donc déduits des fonds propres prudentiels afin d'obtenir les fonds propres éligibles.

Par ailleurs, les conditions d'affiliation des membres de l'Union font apparaître une indisponibilité des fonds propres en dessous de 125 % (clause en dessous de laquelle une entité du groupe doit faire l'objet d'une solidarité financière).

En application de cette règle propre au Groupe Mutualia :

- Au 31/12/2022, les fonds propres éligibles pour la couverture du SCR s'élèvent à 211,1 M€ contre 220,5 M€ au 31/12/2021, présentant ainsi une baisse de 4%.
- Au 31/12/2022, les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR minimum sont de 200,1M€ contre 212,3 M€ lors de l'exercice précédent.
- Le ratio de couverture du SCR 2022 est de 242%, en légère baisse (- 3 points), la baisse du SCR étant combiné à une baisse plus importante des fonds propres.

Le passage des fonds propres en norme sociale aux fonds propres en norme Solvabilité II pour le Groupe et les entités est présenté dans la suite du document.

E.2. Exigences réglementaires en capital

Le Groupe Mutualia s'est doté d'un outil du marché, destiné à la réalisation des calculs relatifs au pilier 1 et à la réalisation des projections des besoins de fonds propres dans le cadre de l'EIRS.

Cet outil a été réalisé sur des bases communes pour l'ensemble des entités du Groupe.

Le SCR et le MCR (ou SCR minimum pour le Groupe) sont respectivement calculés selon les méthodes définies dans la formule standard proposée par la Directive Solvabilité II et dans les règlements délégués.

Le SCR minimum pour le Groupe Mutualia est évalué 21,8 M€, il est égal au 31/12/2022 au plancher du SCR minimum correspondant à 25% du SCR.

Le ratio de couverture du SCR minimum du Groupe Mutualia s'élève à 916% au 31/12/2022 et est resté relativement stable par rapport à l'an passé.

Le SCR global du Groupe Mutualia s'élève à 87,3 M€ au 31/12/2022. Il est en diminution de 2,6 M€ par rapport à 2021, soit une baisse de 3%. Cette évolution est principalement portée par la baisse du SCR Marché qui connaît une baisse de 3,4M €.

Les SCR par modules et sous-modules de risques sont présentés ci-après.

Le ratio de couverture du SCR du Groupe Mutualia s'élève à 242% au 31/12/2022. La contribution de chaque entité au SCR est la suivante :

	CPAMIF	MAS	MGO	MTS	URM	Autres	Diversification
SCR	1%	25%	28%	43%	6%	10%	-13%
BSCR	1%	25%	30%	42%	5%	11%	-14%
<i>SCR Vie</i>	-	0%	29%	75%	0%	-	-4%
<i>SCR Non Vie</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>SCR Santé</i>	1%	28%	27%	42%	5%	-	-1%
<i>SCR Marché</i>	1%	-	36%	39%	7%	23%	-5%
<i>SCR Contrepartie</i>	3%	31%	28%	47%	5%	17%	-32%
Opérationnel	2%	24%	20%	53%	6%	-	-5%
Ajustement	-	-	33%	87%	-	-	-21%
<i>Dont Aj. impôts différés</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont Aj. provisions techniques</i>	-	-	33%	87%	-	-	-21%

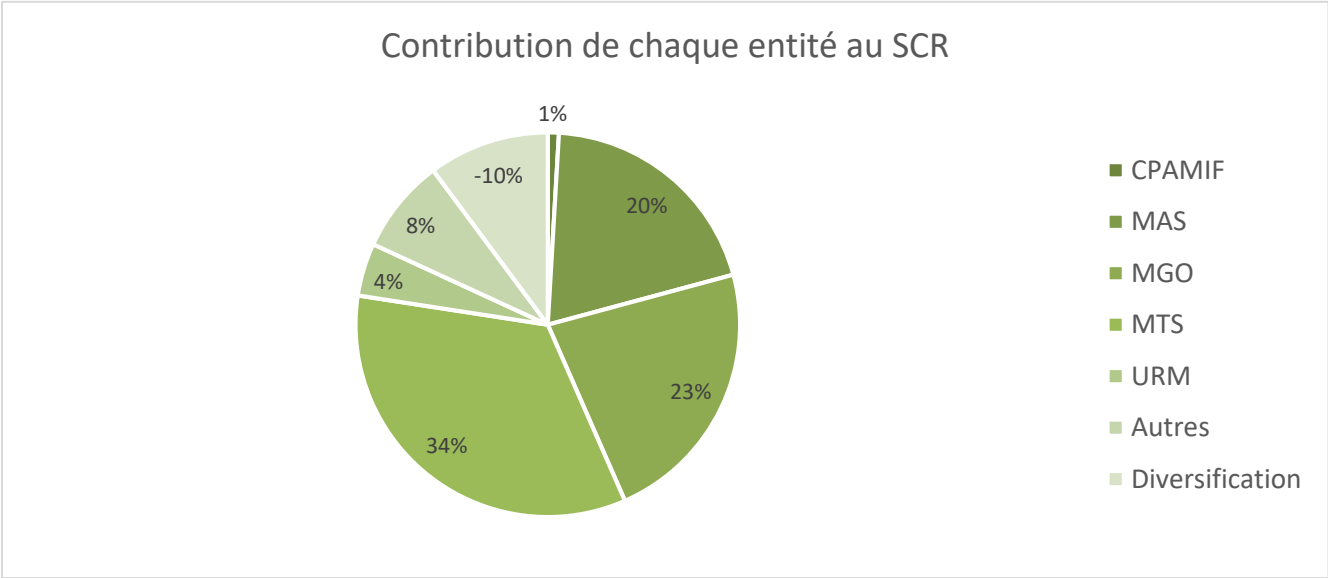
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Le Groupe Mutualia n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le Groupe Mutualia utilise la formule standard et n'a pas développé de modèle interne.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis



Le Groupe Mutualia respecte le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis.

Aucun risque raisonnablement prévisible de manquement n'est anticipé.

E.6. Autres informations

Aucune information complémentaire n'est à mentionner concernant la gestion du Groupe Mutualia.

Groupe Mutualia

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour le Groupe Mutualia :

Type de fonds propres en K€	31/12/2022	31/12/2021
Tier 1	217 873	231 244
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	227 546	218 626
Dette subordonnée	43 575	46 249
Réserve de réconciliation	-53 248	-33 631
Tier 2	15 365	12 692
dont dette subordonnée	15 365	12 692
Tier 3	6 264	6 477
Dont impôts différés actifs nets	6 264	6 477
Total des fonds propres	239 502	250 414
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	211 105	220 530
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR Minimum	200 107	212 337

Au 31/12/2022, les fonds propres sont composés des fonds propres comptables, de la dette subordonnée, de la réserve de réconciliation (modélisation de la différence entre les fonds propres comptables et prudentiels).

Par rapport à l'année 2021, les fonds propres éligibles à la couverture du SCR diminuent de 9,4 M€, et passent de 220,5 M€ au 31/12/2021 à 211,1 M€ au 31/12/2022. Cette baisse s'explique principalement par la baisse des plus-values latentes ainsi que la hausse des actifs incorporels et des frais d'acquisition reportés, qui sont annulés en vision Solvabilité 2. Cette baisse est partiellement compensée par une baisse des provisions techniques et par l'intégration des fonds propres de CPAMIF.

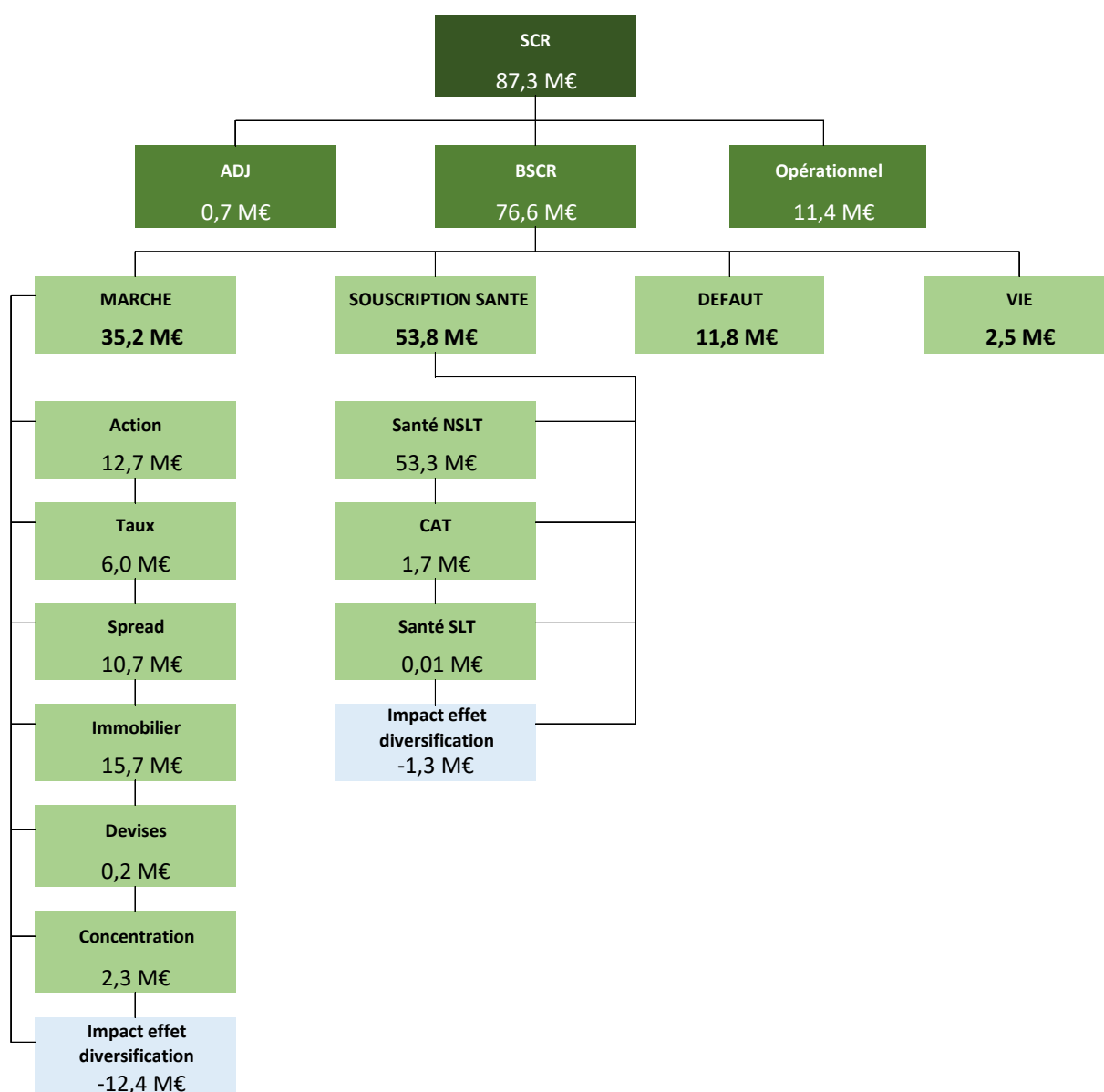
Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en normes sociales aux fonds propres en norme Solvabilité II :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres en norme sociale	227 546	218 626
Écarts d'évaluation entre norme sociale et Solvabilité II	-46 984	-26 892
<i>dont passage des investissements en valeur de marché</i>	-2 965	13 942
<i>Dont Provisions Techniques</i>	-6 924	-11 516
<i>Dont retraitements des autres postes d'actifs</i>	-45 202	-36 900
<i>Dont retraitements des autres postes du passif</i>	1 843	1 104
<i>Dont impôts différés</i>	6 264	6 477
Fonds propres Solvabilité II (hors dettes subordonnées)	180 562	191 734

En vision comptable, les fonds propres s'élèvent à 227,6 M€ contre 218,6 M€ au 31/12/2021. Cette évolution s'explique par le résultat réalisé sur l'exercice 2022 et l'intégration de CPAMIF.

Au 31/12/2022, le passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels se caractérise principalement par l'intégration de moins-values latentes, la comptabilisation d'impôts différés à l'actif et des écarts entre les provisions comptables et la vision Best Estimate.

Le schéma suivant présente le SCR du Groupe Mutualia par module de risque :



Le SCR du Groupe Mutualia s'élève à 87,3 M€ au 31/12/2022. Il est en diminution de 2,6 M€ par rapport à 2021, soit une baisse de 3%. Cette évolution est principalement portée par la baisse du SCR Marché qui connaît une diminution de 3,4 M€.

Les évolutions des ratios de couverture des exigences de solvabilité sont les suivantes :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres de base	180 562	191 734
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR Minimum	200 107	212 337
SCR Minimum	21 837	22 494
Ratio de couverture du SCR Minimum	916%	944%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	211 105	22 053
SCR	87 346	89 975
Ratio de couverture du SCR	242%	245%

Au 31/12/2022, le ratio de couverture du SCR du Groupe est de 242%, contre 245% à l'exercice précédent. Le ratio de couverture est en baisse de 3 points par rapport à la dernière clôture.

Cette évolution s'explique par :

- La baisse du SCR principalement due aux évolutions du SCR Marché et Santé ;
- L'intégration des fonds propres de CPAMIF ;
- Compensé par une baisse des fonds propres, principalement liées à la baisse des plus-values latentes.

A la vue de ses ratios, le Groupe Mutualia respecte les exigences de couverture définies par la directive Solvabilité II.

Détail par entité

Mutualia Alliance Santé

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour Mutualia Alliance Santé :

Type de fonds propres en K€	31/12/2022	31/12/2021
Tier 1	68 202	70 612
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	1 067	1 067
Dette subordonnée	3 301	3 303
Réserve de réconciliation	63 833	66 241
Tier 2	0	0
Dont dette subordonnée	0	0
Tier 3	823	990
Dont impôts différés actifs nets	823	0
Total des fonds propres	69 025	71 601
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	69 025	71 601
Total des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	68 202	70 612

Au 31/12/2022, Mutualia Alliance Santé observe une diminution de ses fonds propres prudentiels de 4 % qui s'élèvent à 69,0 M€ au 31/12/2022 contre 71,6 M€ au 31/12/2021, cette évolution étant principalement due à la diminution des placements en valeur de marché.

Les impôts différés actifs nets sont éligibles à la couverture du SCR en Tier 3 mais ne sont pas éligibles à la couverture du MCR.

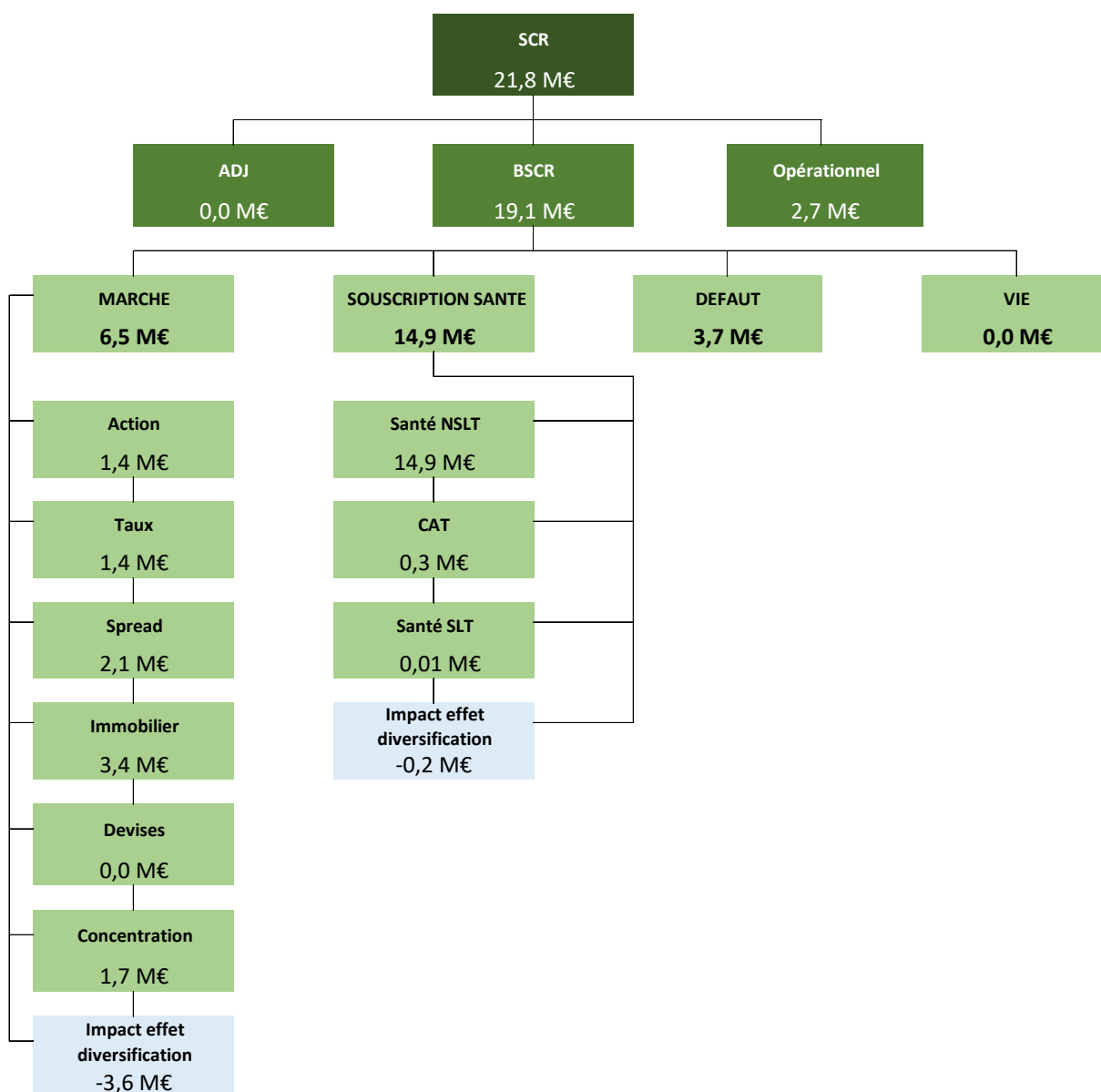
Au 31/12/2022, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 68,2 M€ contre 70,6 M€ à l'exercice précédent, soit une diminution de 3 %.

Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en normes sociales aux fonds propres (hors dette subordonnées) en norme Solvabilité II :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres en norme sociale	69 472	69 012
Ecart d'évaluation entre norme sociale et Solvabilité II	-3 749	-714
<i>Dont passage des investissements en valeur de marché</i>	823	1 533
<i>Dont Provisions Techniques</i>	-2 436	-2 686
<i>Dont retraitements des autres postes d'actifs</i>	-3 103	-667
<i>Dont retraitements des autres postes du passif</i>	144	117
<i>Dont impôts différés</i>	823	990
Fonds propres Solvabilité II (hors dette subordonnée)	65 723	68 299

En vision comptable, les fonds propres s'élèvent à 69,5 M€ contre 69 M€ au 31/12/2021. Cette évolution s'explique par le résultat réalisé sur l'exercice 2022.

Le schéma suivant présente le SCR du Mutualia Alliance Santé par module de risque :



La Mutuelle porte principalement des risques de marché et de souscription Santé, ce qui correspond à son profil d'assureur assurant principalement des garanties Frais de soins.

Les évolutions des ratios de couverture des exigences de solvabilité sont les suivantes :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres de base	65 724	68 299
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	68 202	70 612
MCR	5 448	5 565
Ratio de couverture du MCR	1252%	1269%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	69 025	71 601
SCR	21 793	22 259
Ratio de couverture du SCR	317%	322%

Le ratio de couverture diminue de 5 points par rapport à l'exercice précédent. Cette stabilité découle des deux effets complémentaires suivants :

- Une baisse des fonds propres économiques éligibles au SCR de 2,6 M€, suite à la baisse de la valorisation des placements
- Compensée partiellement par la baisse du SCR.

A la vue de ses ratios, Mutualia Alliance Santé respecte les exigences de couverture définies par la directive Solvabilité II.

Mutualia Grand Ouest

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour Mutualia Grand Ouest :

Type de fonds propres en K€	31/12/2022	31/12/2021
Tier 1	60 902	65 640
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	8 890	8 890
Dette subordonnée	12 180	13 128
Réserve de réconciliation	39 832	43 623
Tier 2	2 893	1 946
dont dette subordonnée	2 893	1 946
Tier 3	0	405
Dont impôts différés actifs nets	0	0
Total des fonds propres	63 795	67 991
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	63 795	67 991
Total des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	62 142	66 797

Au 31/12/2022, Mutualia Grand Ouest observe une diminution de ses fonds propres prudentiels de 6% qui s'élèvent à 63,8 M€ au 31/12/2022 contre 68,0 M€ au 31/12/2021, cette évolution étant principalement due à la baisse des valeurs de marché des placements.

Au 31/12/2022, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 62,1 M€ contre 66,8 M€ à l'exercice précédent, soit une diminution de 7%.

Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en normes sociales aux fonds propres en norme Solvabilité II :

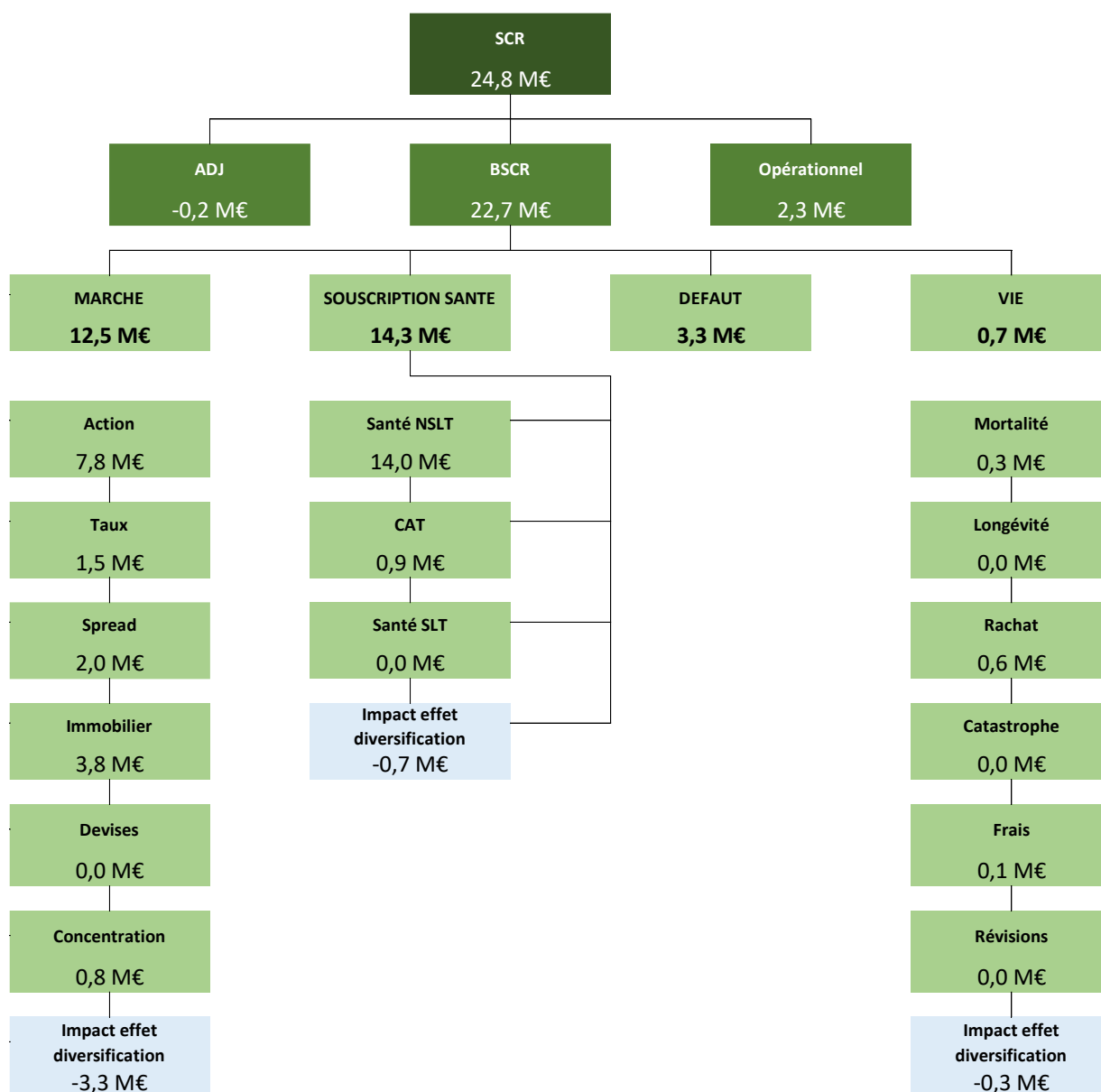
En K€	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres en norme sociale	53 867	54 017
Écarts d'évaluation entre norme sociale et Solvabilité II	-5 146	-1 100
<i>Dont passage des investissements en valeur de marché</i>	-1 532	2 621
<i>Dont Provisions Techniques</i>	-2 922	-3 741
<i>Dont retraitements des autres postes d'actifs</i>	-839	-542
<i>Dont retraitements des autres postes du passif</i>	148	158
<i>Dont impôts différés</i>	0	405
Fonds propres Solvabilité II (hors dette subordonnée)	48 721	52 917

En vision comptable, les fonds propres s'élèvent à 53,9 M€ contre 54,0 M€ au 31/12/2021. Cette évolution s'explique par le résultat réalisé sur l'exercice 2022.

Au 31/12/2022, le passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels se caractérise principalement par le passage en valeur de marché des investissements et Les écarts entre les provisions comptables et la vision Best Estimate et marge de risque.

Par rapport à l'exercice précédent, les fonds propres ont diminué de 4,2 M€.

Le schéma suivant présente le SCR du Mutualia Grand Ouest par module de risque :



La Mutuelle porte principalement des risques de marché et de souscription Santé, ce qui correspond à son profil d'assureur assurant principalement des garanties Frais de soins.

Les évolutions des ratios de couverture des exigences de solvabilité sont les suivantes :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres de base	48 721	52 917
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	62 142	66 797
MCR	6 200	5 784
Ratio de couverture du MCR	1002%	1155%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	63 795	67 991
SCR	24 801	23 135
Ratio de couverture du SCR	257%	294%

Le ratio de couverture du SCR diminue de 37 points par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution découle des deux effets complémentaires suivants :

- Une baisse des fonds propres.
- Une hausse du SCR.

A la vue de ses ratios, Mutualia Grand Ouest respecte les exigences de couverture définies par la directive Solvabilité II.

Mutualia Territoires Solidaires

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour Mutualia Territoires Solidaires :

Type de fonds propres en K€	31/12/2022	31/12/2021
Tier 1	74 594	73 440
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	14 267	14 267
Dette subordonnée	14 919	14 688
Réserve de réconciliation	45 409	44 485
Tier 2	1 996	2 227
Dont dette subordonnée	1 996	2 227
Tier 3	5 441	4 091
Dont impôts différés actifs nets	5 441	4 091
Total des fonds propres	82 031	79 757
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	82 031	79 757
Total des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	76 459	75 421

Au 31/12/2022, Mutualia Territoires Solidaires observe une augmentation de ses fonds propres prudentiels de 2,9% qui s'élèvent à 79,8 M€ au 31/12/2021 contre 82,0 M€ au 31/12/2022.

Au 31/12/2022, les fonds propres éligibles à la couverture du SCR sont de 82,0 M€ contre 79,8 M€ en 2021, présentant une hausse de 2,9%.

Les impôts différés actifs nets sont éligibles à la couverture du SCR en Tier 3, mais ne sont pas éligibles à la couverture du MCR.

Au 31/12/2022, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 76,5 M€ contre 75,4 M€ à l'exercice précédent, soit une hausse de 1,4%.

Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en normes sociales aux fonds propres en norme Solvabilité II :

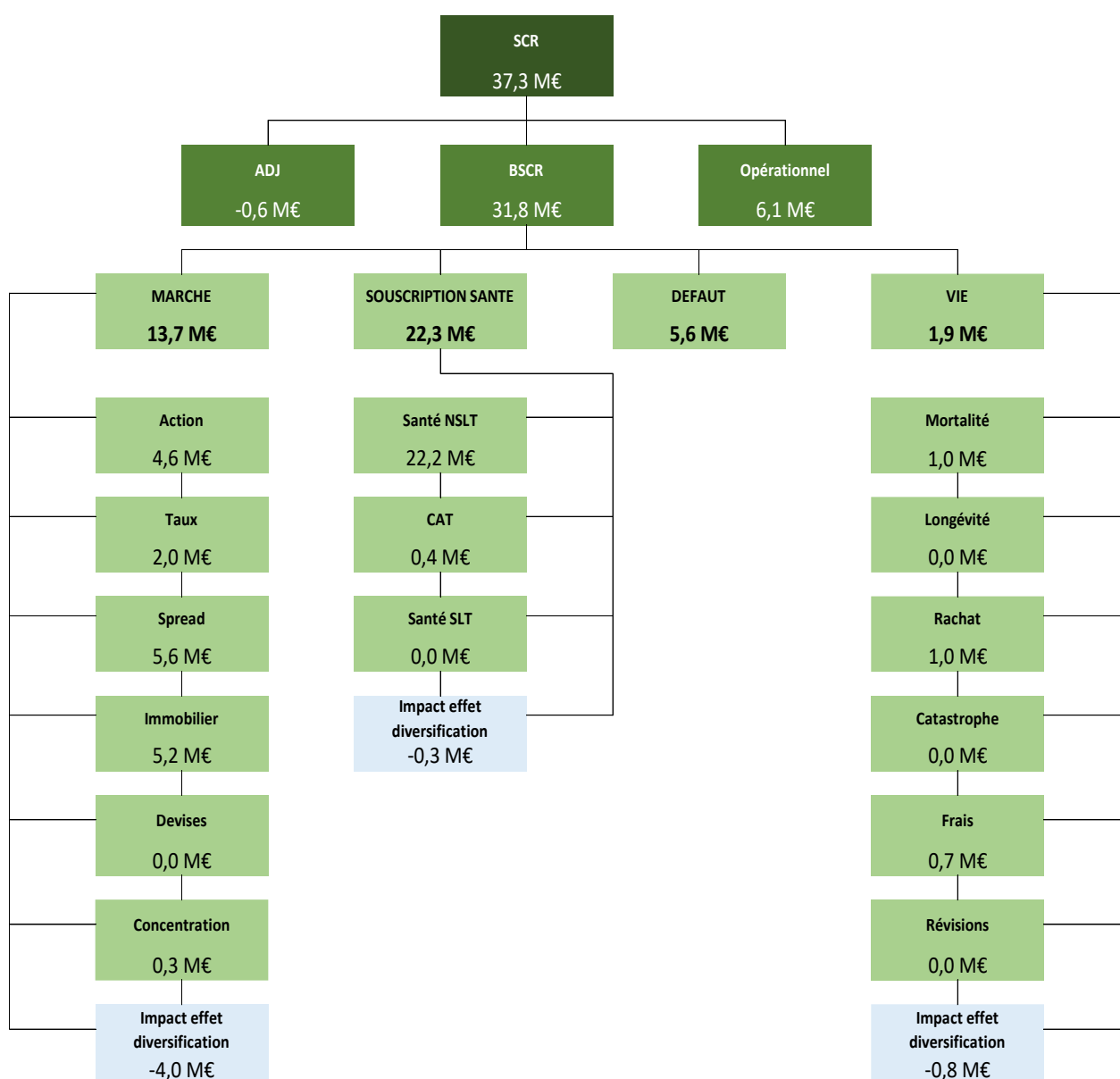
En K€	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres en norme sociale	81 922	75 600
Ecarts d'évaluation entre norme sociale et Solvabilité II	-16 806	-12 758
<i>Dont passage des investissements en valeur de marché</i>	-18 231	-11 538
<i>Dont Provisions Techniques</i>	-450	-2 796
<i>Dont retraitements des autres postes d'actifs</i>	-4 033	-3 164
<i>Dont retraitements des autres postes du passif</i>	468	650
<i>Dont impôts différés</i>	5 441	4 091
Fonds propres Solvabilité II (hors dette subordonnée)	65 116	62 843

Au 31/12/2022, le passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels se caractérise principalement par l'annulation de certains postes d'actifs, l'intégration de plus ou moins-values latentes, la comptabilisation d'impôts différés à l'actif et des écarts entre les provisions comptables et la vision Best Estimate et marge de risque.

Par rapport à l'exercice précédent, les fonds propres ont augmenté de 2,3 M€, et passent de 62,8 M€ au 31/12/2021 à 65,1 M€ au 31/12/2022. Cette évolution s'explique notamment par :

- L'intégration d'un résultat global d'exercice 2022 excédentaire à hauteur de 6,3 M€ ;
 - Une augmentation de la valeur prudentielle de REPAM compensée par le passage en valeur de marché des placements pour -6,7 M€ ;
- La prise en compte du SCR Vie Net dans le cadre du calcul de la marge de risque pour 2,9 M€.

Le schéma suivant présente le SCR de Mutualia Territoires Solidaires par module de risque :



La Mutuelle porte principalement des risques de marché et de souscription Santé, ce qui correspond à son profil d'assureur assurant principalement des garanties Frais de soins.

Le tableau suivant détaille la couverture du MCR et du SCR de la mutuelle par les fonds propres économiques y étant éligibles :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres de base	64 244	62 843
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	76 459	75 421
MCR	9 321	9 902
Ratio de couverture du MCR	820%	762%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	82 031	79 757
SCR	37 285	39 610
Ratio de couverture du SCR	220%	201%

Le ratio de couverture augmente de 19 points par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse découle des effets suivants :

- Une hausse des fonds propres économiques liée au résultat comptable excédentaire 2022 ;
- Accentuée par une diminution du capital de solvabilité requis notamment sur les risques santé et de marché.

A la vue de ses ratios, Mutualia Territoires Solidaires respecte les exigences de couverture définies par la directive Solvabilité II.

Union de Réassurance Mutualia

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour l'Union de Réassurance Mutualia :

Type de fonds propres en K€	31/12/2022	31/12/2021
Tier 1	6 211	12 128
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	381	381
Dette subordonnée	1 242	2 426
Réserve de réconciliation	4 588	9 321
Tier 2	22 408	21 224
Dont dette subordonnée	22 408	21 224
Tier 3	0	0
Dont impôts différés actifs nets	0	0
Total des fonds propres	28 619	33 352
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	8 643	16 438
Total des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	7 011	12 868

Au 31/12/2022, l'Union de Réassurance Mutualia observe une diminution de ses fonds propres prudentiels de 49% qui s'élèvent à 5,0 M€ au 31/12/2022 contre 9,7 M€ au 31/12/2021, cette évolution étant principalement due à l'intégration du résultat déficitaire de l'exercice 2022 et aux moins-values latentes sur le portefeuille obligataire.

Au 31/12/2022, les fonds propres éligibles à la couverture du SCR sont de 8,6 M€ contre 16,4 M€ en 2021 présentant une baisse de 53%.

Au 31/12/2022, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 7,0 M€ contre 12,9 M€ à l'exercice précédent, soit une diminution de 54%.

La forte baisse des fonds propres s'explique par la forte diminution des fonds propres économiques, entraînant une baisse de l'assiette des fonds propres éligibles en Tiers 2 et 3.

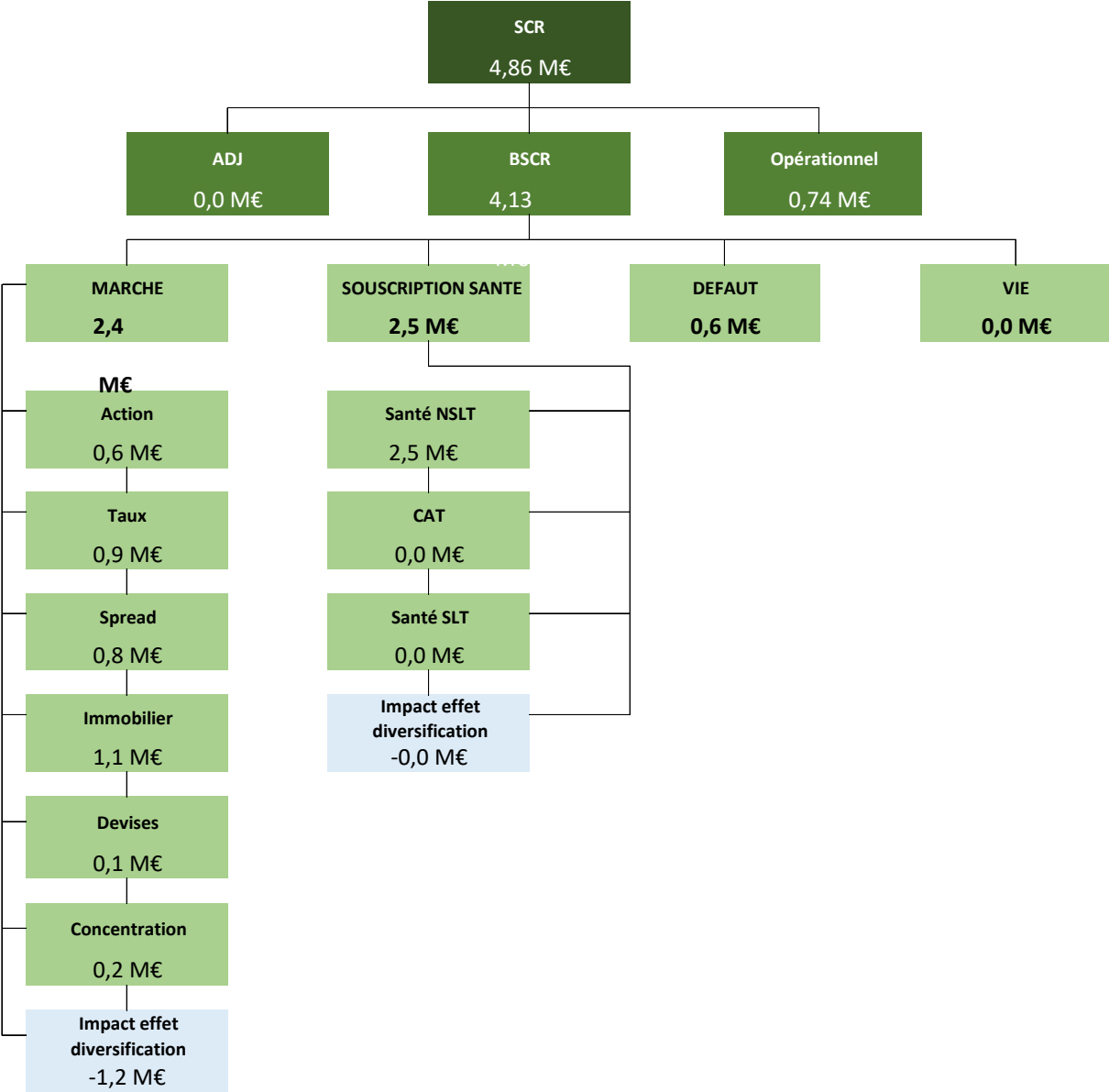
Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en normes sociales aux fonds propres (hors dette subordonnées) en norme Solvabilité II :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres en norme sociale	8 980	10 699
Ecart d'évaluation entre norme sociale et Solvabilité II	-4 011	-450
<i>Dont passage des investissements en valeur de marché</i>	-2 261	1 191
<i>Dont Provisions Techniques</i>	-920	3 369
<i>Dont retraitements des autres postes d'actifs</i>	-1 879	-781
<i>Dont retraitements des autres postes du passif</i>	1 049	-4 777
<i>Dont impôts différés</i>	0	547
Fonds propres Solvabilité II (hors dette subordonnée)	4 969	10 249

En vision comptable, les fonds propres s'élèvent à 9,0 M€ contre 10,7 M€ au 31/12/2021. Cette évolution s'explique par le résultat réalisé sur l'exercice 2022.

Au 31/12/2022, le passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels se caractérise principalement par les moins-values latentes, l'annulation des frais d'acquisitions reportés et des écarts entre les provisions comptables et la vision Best Estimate et marge de risque.

Le schéma suivant présente le SCR de l'Union de Réassurance Mutualia par module de risque :



L'Union porte principalement des risques de marché et de souscription Santé, ce qui correspond à son profil de réassureur acceptant principalement des garanties Frais de soins.

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres de base	4 969	9 702
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	7 011	12 868
MCR	4 000	3 700
Ratio de couverture du MCR	175%	348%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	8 643	16 438
SCR	4 865	8 620
Ratio de couverture du SCR	178%	191%

Le ratio de couverture diminue de 13 points par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse découle principalement du résultat déficitaire sur les l'exercice et de l'intégration des moins-values latentes

A la vue de ses ratios, l'Union de Réassurance Mutualia respecte les exigences de couverture définies par la directive Solvabilité II.

ANNEXES

Annexe 1 – Groupe Mutualia (montants exprimés en milliers d'euros)

Bilan: S02.01.01

		Valorisation Solvabilité II C0010
Actifs		
Écarts d'acquisitions	R0010	
Frais d'acquisition reportés	R0020	
Actifs incorporels	R0030	0
Impôts différés actifs	R0040	7 729
Excédent de régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	10 961
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	R0070	249 660
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	37 489
Participations	R0090	3 977
Actions	R0100	720
Actions cotées	R0110	80
Actions non cotées	R0120	640
Obligations	R0130	120 875
Obligations souveraines	R0140	7 969
Obligation d'entreprises	R0150	89 077
Obligations structurées	R0160	9 310
Titres garantis	R0170	14 518
Fonds d'investissement	R0180	51 748
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	15 110
Autres placements	R0210	19 741
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	3 093
Avances sur polices	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	3 093
Provisions techniques cédées	R0270	10 628
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	9 585
Non vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non vie	R0300	9 585
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	R0310	1 043
Santé similaire à la vie	R0320	304
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	739
UC ou indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	888
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	41 045
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 538
Autres créances (hors assurance)	R0380	11 358
Actions auto-détenues	R0390	0
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	44 604
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	383 503

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Passif		
Provisions techniques non-vie	R0510	42 465
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	42 465
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	35 423
Marge de risque	R0590	7 042
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	R0600	19 008
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	672
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	541
Marge de risque	R0640	130
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	R0650	18 337
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	17 613
Marge de risque	R0680	724
Provisions techniques UC ou indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Autres provisions techniques	R0730	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 144
Provision pour retraite et autres avantages	R0760	0
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	R0770	0
Impôts différés passifs	R0780	1 465
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers les établissements de crédit	R0800	10 215
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	12 962
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	12 483
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	R0840	44 258
Dettes subordonnées	R0850	58 940
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	R0860	0
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	R0870	58 940
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	202 941
Actif Net	R1000	180 562

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Non-Vie : S05.01.01.01

		Ligne d'activité: Assurance non vie Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance protection du revenu	
		C0010	C0020	
Primes / Cotisations émises				
Brut - Affaires directes	R0110	360 064	5 237	365 301
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	4 682	-	4 682
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0130	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	80 605	2 899	83 504
Total Net	R0200	284 141	2 338	286 479
Primes / Cotisations acquises				
Brut - Affaires directes	R0210	360 064	5 237	365 301
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	4 682	-	4 682
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0230	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	80 605	2 899	83 504
Total Net	R0300	284 141	2 338	286 479
Sinistres / Prestations				
Brut - Affaires directes	R0310	305 246	1 463	306 709
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	2 777	-	2 777
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0330	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	64 201	747	64 948
Total Net	R0400	243 822	716	244 538
Variation des provisions techniques				
Brut - Affaires directes	R0410	-	4 189	286 - 3 903
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	249	- 249
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0430	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	-	2 384	359 - 2 025
Total Net	R0500	-	1 555	73 - 1 629
Dépenses engagées	R0550	-	58 512	899 - 59 411
Autres frais	R1200	-	-	-
Total Frais	R1300	-	-	59 411

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Vie : S05.01.01.02

		Ligne d'activité: Assurance vie			Total
		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	
		C0220	C0240	C0250	
Primes / Cotisations émises					C0300
Brut	R1410	2 940	766	-	3 706
Part des réassureurs	R1420	1 333	180	-	1 513
Net	R1500	1 607	586	-	2 193
Primes / Cotisations acquises		-	-	-	-
Brut	R1510	2 940	766	-	3 706
Part des réassureurs	R1520	1 333	180	-	1 513
Net	R1600	1 607	586	-	2 193
Sinistres / Prestations		-	-	-	-
Brut	R1610	1 686	531	-	2 218
Part des réassureurs	R1620	587	39	-	626
Net	R1700	1 099	493	-	1 592
Variation des autres provisions techniques		-	-	-	-
Brut	R1710	-	366	-	-
Part des réassureurs	R1720	-	224	-	-
Net	R1800	-	142	-	-
Dépenses engagées	R1900	756	95	-	851
Autres dépenses	R2500	-	-	-	-
Total dépenses	R2600	-	-	-	851
Montant total des rachats	R2700	73	-	-	73

Fonds propres : S23.01.01

		Total	Tier 1 - Non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-	-	-	-
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres) non disponible au niveau groupe	R0020	-	-	-	-	-
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-	-	-	-
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	27 229	27 229	-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	146 235	146 235	-	-	-
Passifs subordonnés	R0140	58 940	-	43 366	15 574	-
Passifs subordonnés non disponibles au niveau groupe	R0150	-	-	-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	6 264	-	-	-	6 264
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponible au niveau groupe	R0170	6 264	-	-	-	6 264
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-	-	-	-	-
Déductions						
Total des fonds propres non éligibles	R0270	29 125	-	22 861	-	6 264
Total déductions	R0280	29 125	-	22 861	-	6 264
Total fonds propres de base après déductions	R0290	209 542	173 463	20 505	15 574	-
Fonds propres auxiliaires						
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-	-	-	-	-
Fonds propres des autres secteurs financiers						
Total fonds propres des autres secteurs financiers	R0440	-	-	-	-	-
Fonds propres en cas de recours à la méthode de Déduction et Agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode						
Fonds propres agrégés en cas de recours à la méthode de Déduction et Agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450	-	-	-	-	-
Fonds propres agrégés en cas de recours à la méthode de Déduction et Agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets de transactions intra groupe	R0460	-	-	-	-	-
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (excluant les fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par Déduction et Agrégation)	R0520	209 542	173 463	20 505	15 574	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	193 968	173 463	20 505	-	-
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (excluant les fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par Déduction et Agrégation)	R0560	209 542	173 463	20 505	15 574	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	193 968	173 463	20 505	-	-
Capital de solvabilité requis groupe sur base consolidée	R0590	87 519	-	-	-	-
Minimum de capital de solvabilité requis groupe sur base consolidée	R0610	21 880	-	-	-	-
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis groupe sur base consolidée (excluant les fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par Déduction et Agrégation)	R0630	0%	-	-	-	-
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis sur base consolidée	R0650	1%	-	-	-	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (incluant les fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par Déduction et Agrégation)	R0660	209 542	173 463	20 505	15 574	-
Capital de solvabilité requis pour les entreprises incluses par la méthode de Déduction et Agrégation	R0670	-	-	-	-	-
Capital de Solvabilité requis groupe	R0680	87 519	-	-	-	-
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis groupe (incluant les fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par Déduction et Agrégation)	R0690	239%	-	-	-	-

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	179 727
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	33 492
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Réserve de réconciliation	R0760	-
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	- 618

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard : S25.01.21

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut
		C0030	C0040
Risque de marché	R0010	35	35
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	12	12
Risque de souscription en vie	R0030	1	3
Risque de souscription en santé	R0040	54	54
Risque de souscription en non-vie	R0050	-	-
Diversification	R0060	- 25	- 27
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-	-
Capital de solvabilité requis de base	R0100	76	77

Capital de solvabilité requis		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	-
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	11
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	- 1
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	-
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	88
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation	R0220	-
Autres informations sur le SCR		88
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	705
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	21 880
Informations sur les autres entités		-
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	-
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	-
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	R0520	-
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	-
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	-
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	-
SCR global		-
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	-
Capital de solvabilité requis	R0570	87 519

Entreprises dans le périmètre du groupe : S32.01.04

Nom juridique de l'entreprise	Référentiel comptable	Critères d'influence		Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
C0040	C0170	C0180	C0190	C0240	C0250	C0260
Union de Réassurance Mutualia	Normes locales	100,0%	100,0%	Oui		Première méthode: consolidation intégrale
Mutualia Territoires Solidaires	Normes locales	100,0%	100,0%	Oui		Première méthode: consolidation intégrale
Mutualia Alliance Santé	Normes locales	100,0%	100,0%	Oui		Première méthode: consolidation intégrale
Mutualia Grand Ouest	Normes locales	100,0%	100,0%	Oui		Première méthode: consolidation intégrale
CPAMIF	Normes locales	100,0%	100,0%	Oui		Première méthode: consolidation intégrale
UMG Mutualia Solo	Normes locales	100,0%	100,0%	Non		Première méthode: consolidation intégrale
MOMENTUM	Normes locales	94,0%	94,0%	Non		Première méthode: consolidation proportionnelle
DAMI holding	Normes locales	100,0%	100,0%	Non		Première méthode: consolidation intégrale
LM PRO-SANTE	Normes locales	100,0%	100,0%	Non		Première méthode: consolidation intégrale
MTS Développement Immobilier	Normes locales	100,0%	100,0%	Non		Première méthode: consolidation intégrale
MUTIMEX	Normes locales	100,0%	100,0%	Non		Première méthode: consolidation intégrale
REPAM SA	Normes locales	100,0%	100,0%	Non		Première méthode: consolidation intégrale
SCI FIEF MONTLOUIS	Normes locales	39,0%	39,0%	Non		Première méthode: consolidation proportionnelle
SCI Lafayette	Normes locales	100,0%	100,0%	Non		Première méthode: consolidation intégrale
SCI VERCORS 45	Normes locales	30,0%	30,0%	Non		Première méthode: consolidation proportionnelle
SAS STRATEGIE EURO PRESTIGE	Normes locales	60,0%	60,0%	Non		Première méthode: consolidation proportionnelle
SCI Mutiloc	Normes locales	100,0%	100,0%	Non		Première méthode: consolidation intégrale
SCI Mutimar	Normes locales	100,0%	100,0%	Non		Première méthode: consolidation intégrale
SCI Mutimoon	Normes locales	100,0%	100,0%	Non		Première méthode: consolidation intégrale
SAS Castel Del Mar	Normes locales	100,0%	100,0%	Non		Première méthode: consolidation intégrale

Annexe 2 – Mutualia Alliance Santé (montants exprimés en milliers d'euros)

Bilan : S02.01.01

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Écarts d'acquisitions	R0010	
Frais d'acquisition reportés	R0020	
Actifs incorporels	R0030	0
Impôts différés actifs	R0040	870
Excédent de régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	6 184
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	R0070	61 622
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	7 316
Participations	R0090	189
Actions	R0100	485
Actions cotées	R0110	0
Actions non cotées	R0120	485
Obligations	R0130	18 643
Obligations souveraines	R0140	0
Obligation d'entreprises	R0150	10 493
Obligations structurées	R0160	8 149
Titres garantis	R0170	0
Fonds d'investissement	R0180	8 021
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	7 578
Autres placements	R0210	19 390
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	71
Avances sur polices	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	71
Provisions techniques cédées	R0270	1 831
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	887
Non vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non vie	R0300	887
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	R0310	945
Santé similaire à la vie	R0320	153
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	792
UC ou indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	73
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	13 029
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 257
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 098
Actions auto-détenues	R0390	0
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	8 203
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	97 239

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Passif		
Provisions techniques non-vie	R0510	10 496
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	10 496
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	8 681
Marge de risque	R0590	1 815
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	R0600	1 655
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	387
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	319
Marge de risque	R0640	68
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	R0650	1 268
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	1 266
Marge de risque	R0680	3
Provisions techniques UC ou indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	307
Provision pour retraite et autres avantages	R0760	0
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	R0770	3 101
Impôts différés passifs	R0780	47
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers les établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	7 504
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	357
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	R0840	4 746
Dettes subordonnées	R0850	3 301
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	R0860	0
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	R0870	3 301
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	31 516
Excédent d'actif sur passif	R1000	65 724

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Non-Vie : S05.01.01.01

		Ligne d'activité: Assurance non vie Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance protection du revenu	
		C0010	C0020	
Primes / Cotisations émises				
Brut - Affaires directes	R0110	85 446	1 279	86 725
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 093	0	1 093
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0130	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	7 987	879	8 866
Total Net	R0200	78 551	400	78 951
Primes / Cotisations acquises		0	0	0
Brut - Affaires directes	R0210	85 446	1 279	86 725
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	1 093	0	1 093
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0230	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	7 987	879	8 866
Total Net	R0300	78 551	400	78 951
Sinistres / Prestations		0	0	0
Brut - Affaires directes	R0310	70 412	394	70 805
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	758	0	758
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0330	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	7 155	294	7 449
Total Net	R0400	64 014	100	64 114
Variation des provisions techniques		0	0	0
Brut - Affaires directes	R0410	1 224	226	1 450
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	19	0	19
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0430	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	81	164	245
Total Net	R0500	1 162	62	1 224
Frais de gestion	R0550	16 691	69	16 760
Autres frais	R1200	0	0	0
Total Frais	R1300	0	0	16 760

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Vie : S05.01.01.02

		Engagements d'assurance vie		Total
		Assurance avec participation aux bénéfices	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	
		C0220	C0250	
Primes / Cotisations émises				
Brut	R1410	1049	515	1563
Part des réassureurs	R1420	878	433	1311
Net	R1500	170	82	252
Primes / Cotisations acquises		0	0	-
Brut	R1510	1049	515	1563
Part des réassureurs	R1520	878	433	1311
Net	R1600	170	82	252
Sinistres / Prestations		0	0	-
Brut	R1610	650	72	722
Part des réassureurs	R1620	598	42	640
Net	R1700	52	30	82
Variation des autres provisions techniques		0	0	-
Brut	R1710	412	98	510
Part des réassureurs	R1720	391	47	438
Net	R1800	21	51	72
Frais de gestion	R1900	30	38	68
Autres dépenses	R2500	0	0	0
Total dépenses	R2600	0	0	68

Provisions techniques vie et santé SLT : S12.01.01

		Assurance avec participation aux bénéfices	Total (vie hors santé, y compris UC)	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Total (santé similaire à la vie)
		C0020	C0150	C0190	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Meilleure estimation brute	R0030	1 266	1 266	319	319
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	792	792	153	153
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	474	474	166	166
Marge de risque	R0100	3	3	68	68
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110				
Meilleure estimation	R0120				
Marge de risque	R0130				
Provisions techniques – Total	R0200	1 268	1 268	387	387

Provisions techniques non-vie : S17.01.01

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total des engagements non vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut – total	R0060	813	-802	11
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-24	-645	-670
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	837	-156	681
Provisions pour sinistres				
Brut – total	R0160	7581	1089	8670
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	695	861	1556
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	6886	228	7114
Total meilleure estimation – brut	R0260	8394	287	8681
Total meilleure estimation – net	R0270	7723	71	7795
Marge de risque	R0280	1798	17	1815
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0
Provisions techniques – Total				
Provisions techniques – Total	R0320	10192	304	10496
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	671	216	887
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	9522	88	9610

Sinistres en non-vie : S19.01.21

Année d'accident /
année de
souscription

Z0010	2022
--------------	------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours	Somme des années (cumulés)
		0	1	2	3	4		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0170	C0180
Précédentes	R0100							
N-9	R0160	63 130 871	7 479 718	186 826	-	-	0	70797
N-8	R0170	68 207 884	7 451 158	240 303	-	-	0	75899
N-7	R0180	67 555 400	8 116 340	193 568	-	-	0	75865
N-6	R0190	65 473 399	7 096 572	294 734	-	-	0	72865
N-5	R0200	63 429 650	7 203 067	247 778	-	-	0	70880
N-4	R0210	62 174 311	7 055 054	165 954	-	-	0	69395
N-3	R0220	60 072 074	6 743 040	225 140	-		0	67040
N-2	R0230	54 822 454	7 595 204	1 262 560			1263	64943
N-1	R0240	61 753 514	6 334 125				6334	74422
N	R0250	63 572 461					63572	127145
Total	R0260						71169	769252

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours (données actualisées)
		0	1	2	3	4	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0360
N-4	R0210	7625	254	0	0		0
N-3	R0220	7610	202	0	0		0
N-2	R0230	10860	1316	0			0
N-1	R0240	7647	220				214
N	R0250	7436					7200
Total	R0260						7413

Fonds propres : S23.01.01

		Total	Tier 1 - Non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1067	1067			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	63833	63833			
Passifs subordonnés	R0140	3301	0	3301		0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	823	0	0		823
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	69025	64900	3301		823
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	69025	64900	3301		823
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	68202	64900	3301		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	69025	64900	3301		823
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	68202	64900	3301		
Capital de solvabilité requis	R0580	21793				
Minimum de capital requis	R0600	5448				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	317%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1252%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	65724
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1891
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	63833
Bénéfices attendus		0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-681
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	-681

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard : S25.01.21

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	6498
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3722
Risque de souscription en vie	R0030	2
Risque de souscription en santé	R0040	14852
Risque de souscription en non-vie	R0050	0
Diversification	R0060	-5977
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	19096
Capital de solvabilité requis		
		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	2697
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	21793
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	21793
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Minimum de capital requis – Activités d’assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie : S28.01.01

		Activités non vie		Activités vie	
		Résultat MCR _(NL, NL)		Résultat MCR _(NL, L)	
		C0010	C0020	C0030	C0040
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	4120			
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente		R0020	7723	78551	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente		R0030	71	652	

		Activités non vie		Activités vie	
		Résultat MCR _(L, NL)		Résultat MCR _(L, L)	
		C0070	C0080	C0090	C0100
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	68			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties		R0210		640	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé		R0240	7795	166	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie		R0250			77927

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	4188
Capital de solvabilité requis	R0310	21793
Plafond du MCR	R0320	9807
Plancher du MCR	R0330	5448
MCR combiné	R0340	5448
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4000
Minimum de Capital Requis	R0400	5448

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités non vie	Activités vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	4120	68
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	21439	354
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	9648	159
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	5360	88
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	5360	88
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2700	4000
Montant notionnel du MCR	R0560	5360	4000

Annexe 3 – Mutualia Grand Ouest (montants exprimés en milliers d'euros)

Bilan: S02.01.01

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Écarts d'acquisitions	R0010	-
Frais d'acquisition reportés	R0020	-
Actifs incorporels	R0030	0
Impôts différés actifs	R0040	116
Excédent de régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	155
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	R0070	65 646
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	6 954
Participations	R0090	3 558
Actions	R0100	0
Actions cotées	R0110	0
Actions non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	29 152
Obligations souveraines	R0140	0
Obligation d'entreprises	R0150	14 634
Obligations structurées	R0160	0
Titres garantis	R0170	14 518
Fonds d'investissement	R0180	18 632
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	7 351
Autres placements	R0210	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	3 017
Avances sur polices	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	3 017
Provisions techniques cédées	R0270	1 352
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	1 111
Non vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non vie	R0300	1 111
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	R0310	241
Santé similaire à la vie	R0320	160
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	81
UC ou indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	134
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	10 547
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	19
Autres créances (hors assurance)	R0380	637
Actions auto-détenues	R0390	0
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	10 849
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	92 472

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Passif		
Provisions techniques non-vie	R0510	10 662
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	10 662
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	8 894
Marge de risque	R0590	1 768
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	R0600	2 506
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	267
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	222
Marge de risque	R0640	45
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	R0650	2 239
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	1 877
Marge de risque	R0680	362
Provisions techniques UC ou indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	364
Provision pour retraite et autres avantages	R0760	0
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	R0770	0
Impôts différés passifs	R0780	116
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers les établissements de crédit	R0800	3 905
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	882
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	R0840	10 242
Dettes subordonnées	R0850	15 074
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	R0860	0
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	R0870	15 074
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	43 751
Excédent d'actif sur passif	R1000	48 721

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Non-Vie : S05.01.01.01

		Ligne d'activité: Assurance non vie Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance protection du revenu	
		C0010	C0020	
Primes / Cotisations émises				
Brut - Affaires directes	R0110	72 579	1 467	74 046
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	727	0	727
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0130			0
Part des réassureurs	R0140	3 662	875	4 537
Total Net	R0200	69 644	593	70 237
Primes / Cotisations acquises				
Brut - Affaires directes	R0210	72 579	1 467	74 046
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	727	0	727
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0230			0
Part des réassureurs	R0240	3 662	875	4 537
Total Net	R0300	69 644	593	70 237
Sinistres / Prestations				
Brut - Affaires directes	R0310	59 368	789	60 157
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	749	0	749
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340	2 855	550	3 405
Total Net	R0400	57 262	239	57 501
Variation des provisions techniques				
Brut - Affaires directes	R0410	152	17	169
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	25	0	25
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0430			0
Part des réassureurs	R0440	-11	0	-11
Total Net	R0500	188	17	206
Frais de gestion	R0550	13 605	267	13 871
Autres frais	R1200	0	0	0
Total Frais	R1300	13 605	267	13 871

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Vie : S05.01.01.02

		Engagements d'assurance vie	Total
		Autres assurances vie	
		C0240	C0300
Primes / Cotisations émises			
Brut	R1410	766	766
Part des réassureurs	R1420	180	180
Net	R1500	586	586
Primes / Cotisations acquises			
Brut	R1510	766	766
Part des réassureurs	R1520	180	180
Net	R1600	586	586
Sinistres / Prestations			
Brut	R1610	531	531
Part des réassureurs	R1620	46	46
Net	R1700	485	485
Variation des autres provisions techniques			
Brut	R1710	0	0
Part des réassureurs	R1720	0	0
Net	R1800	0	0
Frais de gestion	R1900	89	89
Autres dépenses	R2500	0	0
Total dépenses	R2600	0	89

Provisions techniques vie et santé SLT : S12.01.01

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Total (vie hors santé, y compris UC)	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Total (santé similaire à la vie)	
			C0020	C0060				Contrats sans options ni garanties
								C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0		0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0		0	0	0	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque								
Meilleure estimation								
Meilleure estimation brute	R0030	1 724	152	152	1 877	222	222	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		81	81	160	160	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	1 724		71	1 796	62	62	
Marge de risque	R0100	348	14		362	45	45	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0		0	0	0	
Meilleure estimation	R0120	0		0	0	0	0	
Marge de risque	R0130	0	0		0	0	0	
Provisions techniques – Total	R0200	2 072	167		2 239	267	267	

Provisions techniques non-vie : S17.01.01

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total des engagements non vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut – total	R0060	944	785	1729
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-134	333	199
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	1078	452	1530
Provisions pour sinistres				
Brut – total	R0160	6066	1099	7165
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	277	635	911
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	5789	465	6254
Total meilleure estimation – brut	R0260	7010	1884	8894
Total meilleure estimation – net	R0270	6867	917	7784
Marge de risque	R0280	1560	208	1768
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0
Provisions techniques – Total				
Provisions techniques – Total	R0320	8570	2092	10662
de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	143	968	1111
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	8427	1125	9552

Sinistres en non-vie : S19.01.21

Année d'accident / année de souscription	Z0010	2022

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement (valeur absolue)			Année en cours	Somme des années (cumulés)
		0	1	2		
		C0010	C0020	C0030	C0170	C0180
Précédentes	R0100					
N-9	R0160	49958	5645	86	0	55689
N-8	R0170	49356	5353	82	0	54792
N-7	R0180	48521	5251	135	0	53906
N-6	R0190	45990	4564	85	0	50639
N-5	R0200	45255	4535	86	0	49875
N-4	R0210	43405	4499	87	0	47991
N-3	R0220	44777	3988	94	0	48859
N-2	R0230	43554	4246	97	97	47897
N-1	R0240	50281	4662		4662	54943
N	R0250	53673			53673	53673
Total	R0260				58432	518263

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement (valeur absolue)			Année en cours (données actualisées)
		0	1	2	
		C0200	C0210	C0220	C0360
Précédentes	R0100				
N-1	R0240	0	111		107
N	R0250	5958			5771
Total	R0260				5878

Fonds propres : S23.01.01

		Total	Tier 1 - Non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0	0	0	0
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0	0	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	8890	8890	0	0	0
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0	0	0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0	0	0	0
Actions de préférence	R0090	0	0	0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0	0	0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	39832	39832	0	0	0
Passifs subordonnés	R0140	15074	0	15074	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0	0	0	0	0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0	0	0	0	0
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	0
Total fonds propres de base après déductions	R0290	63795	48721	15074	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0	0	0	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les	R0310	0	0	0	0	0
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0	0	0	0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des	R0330	0	0	0	0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0	0	0	0	0
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0	0	0	0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0	0	0	0	0
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0	0	0	0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0	0	0	0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0	0	0	0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	63795	48721	15074	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	62142	48721	13420	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	63795	48721	12180	2893	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	62142	48721	12180	1240	0
Capital de solvabilité requis	R0580	24801	0	0	0	0
Minimum de capital requis	R0600	6200	0	0	0	0
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	257%	0	0	0	0
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1002%	0	0	0	0

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	48721
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	8890
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	39832
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	147
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-1530
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	-1382

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard : S25.01.21

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	12508
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3297
Risque de souscription en vie	R0030	74
Risque de souscription en santé	R0040	14308
Risque de souscription en non-vie	R0050	0
Diversification	R0060	-7674
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0
Capital de solvabilité requis de base	R0100	22513
Capital de solvabilité requis		
		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	2288
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-233
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	24801
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	24801
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Minimum de capital requis – Activités d’assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie : S28.01.01

Terme de la formule linéaire pour les engagements d’assurance et de réassurance non-vie	R0010	Activités non vie	Activités vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(NL, NL)	Résultat MCR _(NL, L)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
		3780	0				
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			6867	69644	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			917	751	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d’assurance et de réassurance vie	R0200	Activités non vie	Activités vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(L, NL)	Résultat MCR _(L, L)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
		0	7				
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			0	0	1857	0
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			7784	0	62	0
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			0	0	0	6257

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	3787
Capital de solvabilité requis	R0310	24801
Plafond du MCR	R0320	11160
Plancher du MCR	R0330	6200
MCR combiné	R0340	6200
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4000
Minimum de Capital Requis	R0400	6200

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités non vie	Activités vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	3780	7
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	24754	47
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	11139	21
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	6188	12
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	6188	12
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2700	4000
Montant notionnel du MCR	R0560	6188	4000

Annexe 4 – Mutualia Territoires Solidaires (montants exprimés en milliers d'euros)

Bilan : S02.01.01

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Écarts d'acquisitions	R0010	
Frais d'acquisition reportés	R0020	
Actifs incorporels	R0030	0
Impôts différés actifs	R0040	6 603
Excédent de régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	639
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	R0070	99 169
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	18 641
Participations	R0090	11 705
Actions	R0100	235
Actions cotées	R0110	80
Actions non cotées	R0120	155
Obligations	R0130	61 023
Obligations souveraines	R0140	6 010
Obligation d'entreprises	R0150	53 853
Obligations structurées	R0160	1 160
Titres garantis	R0170	0
Fonds d'investissement	R0180	7 565
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	0
Autres placements	R0210	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	6
Avances sur polices	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	6
Provisions techniques cédées	R0270	7 063
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	7 063
Non vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non vie	R0300	7 063
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	0
UC ou indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	651
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	24 797
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 847
Autres créances (hors assurance)	R0380	8 436
Actions auto-détenues	R0390	0
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	8 951
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	159 163

Passif		Valorisation Solvabilité
		II
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	18 304
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	18 304
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	15 277
Marge de risque	R0590	3 027
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	R0600	14 825
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	R0650	14 825
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	14 468
Marge de risque	R0680	357
Provisions techniques UC ou indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	144
Provision pour retraite et autres avantages	R0760	0
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	R0770	0
Impôts différés passifs	R0780	1 162
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers les établissements de crédit	R0800	7 875
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	14 697
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	6 934
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	R0840	13 192
Dettes subordonnées	R0850	16 915
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	R0860	0
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	R0870	16 915
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	94 047
Excédent d'actif sur passif	R1000	65 116

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Non Vie : S05.01.01.01

		Ligne d'activité: Assurance non vie Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance protection du revenu	
		C0010	C0020	C0200
Primes / Cotisations émises				
Brut - Affaires directes	R0110	189 750	3 222	192 973
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	6 410	0	6 410
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0130			0
Part des réassureurs	R0140	75 005	2 121	77 127
Total Net	R0200	121 155	1 101	122 256
Primes / Cotisations acquises		0	0	0
Brut - Affaires directes	R0210	189 381	3 222	192 603
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	6 410	0	6 410
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0230			0
Part des réassureurs	R0240	75 005	2 121	77 127
Total Net	R0300	120 785	1 101	121 886
Sinistres / Prestations				0
Brut - Affaires directes	R0310	142 328	558	142 886
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	5 401	0	5 401
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340	56 515	270	56 784
Total Net	R0400	91 214	289	91 503
Variation des provisions techniques				0
Brut - Affaires directes	R0410	342	0	342
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0430			0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0
Total Net	R0500	342	0	342
Frais de gestion	R0550	24 560	361	24 921
Autres frais	R1200	0	0	0
Total Frais	R1300	0	0	24 921

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Vie : S05.01.01.02

		Engagements d'assurance vie		Total
		Assurance avec participation aux bénéfices	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	
		C0220	C0250	
Primes / Cotisations émises				
Brut	R1410	1892	0	1892
Part des réassureurs	R1420	328	0	328
Net	R1500	1564	0	1564
Primes / Cotisations acquises		0	0	0
Brut	R1510	1892	0	1892
Part des réassureurs	R1520	328	0	328
Net	R1600	1564	0	1564
Sinistres / Prestations		0	0	0
Brut	R1610	1029	0	1029
Part des réassureurs	R1620	103	0	103
Net	R1700	927	0	927
Variation des autres provisions techniques		0	0	0
Brut	R1710	-62	0	-62
Part des réassureurs	R1720	0	0	0
Net	R1800	-62	0	-62
Frais de gestion	R1900	658	0	658
Autres dépenses	R2500			0
Total dépenses	R2600			658

Provisions techniques vie et santé SLT : S12.01.01

		Assurance avec participation aux bénéfices	Total (vie hors santé, y compris UC)
		C0020	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque			
Meilleure estimation			
Meilleure estimation brute	R0030	14 468	14 468
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	14 468	14 468
Marge de risque	R0100	357	357
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0
Meilleure estimation	R0120	0	0
Marge de risque	R0130	0	0
Provisions techniques – Total	R0200	14 825	14 825

Provisions techniques non vie : S17.01.01

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total des engagements non vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut – total	R0060	-2426	-77	-2503
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	20	-196	-175
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-2446	118	-2328
Provisions pour sinistres				
Brut – total	R0160	17026	754	17780
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	6688	551	7238
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	10339	203	10542
Total meilleure estimation – brut	R0260	14600	676	15277
Total meilleure estimation – net	R0270	7892	321	8214
Marge de risque	R0280	2893	134	3027
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0
Provisions techniques – Total				
Provisions techniques – Total	R0320	17494	810	18304
de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	6708	355	7063
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	10786	455	11241

Sinistres en non-vie : S19.01.21

Année d'accident / année de souscription	Z0010	2022

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours	Somme des années (cumulés)
		0	1	2	3	4		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0170	C0180
N-5	R0200	104031	12255	199	0	0	0	116485
N-4	R0210	110562	14295	304	0	0	0	125162
N-3	R0220	116984	13570	391	69		69	131014
N-2	R0230	111663	11897	803			803	124363
N-1	R0240	135622	13171				13171	148794
N	R0250	135520					135520	135520
Total	R0260						149563	1005753

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours (données actualisées)
		0	1	2	3	4	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0360
N-2	R0230	23874	343	30			27
N-1	R0240	19553	524				492
N	R0250	16869					16351
Total	R0260						16870

Fonds propres : S23.01.01

		Total	Tier 1 - Non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	14267	14267		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	45409	45409			
Passifs subordonnés	R0140	16915		16915	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	5441				5441
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions		0				
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	82031	59676	16915	0	5441
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	82031	59676	16915	0	5441
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	76459	59676	16783	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	82031	59676	14919	1996	5441
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	76459	59676	14919	1864	
Capital de solvabilité requis	R0580	37285				
Minimum de capital requis	R0600	9321				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	220%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	820%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	65116
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	19708
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	45409
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	2328
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	2328

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard : S25.01.21

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	13686
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	5607
Risque de souscription en vie	R0030	189
Risque de souscription en santé	R0040	22321
Risque de souscription en non-vie	R0050	0
Diversification	R0060	-10584
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0
Capital de solvabilité requis de base	R0100	31219

Capital de solvabilité requis

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	6066
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-617
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	37285
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	37285
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie: S28.01.01

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	Activités non vie	Activités vie
		Résultat MCR _(NL, NL)	Résultat MCR _(NL, L)
		C0010	C0020
		6199	0

Activités en non-vie		Activités en vie			
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)		
C0030	C0040	C0050	C0060		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	7892	121044	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	321	1137	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	Activités non vie	Activités vie
		Résultat MCR _(L, NL)	Résultat MCR _(L, L)
		C0070	C0080
		0	23

Activités en non-vie		Activités en vie		
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	
C0090	C0100	C0110	C0120	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	14468	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	8214	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0	32618

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	6222
Capital de solvabilité requis	R0310	37285
Plafond du MCR	R0320	16778
Plancher du MCR	R0330	9321
MCR combiné	R0340	9321
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4000
Minimum de Capital Requis	R0400	9321

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités non vie	Activités vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	6199	23
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	37148	137
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	16717	62
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	9287	34
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	9287	34
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2700	4000
Montant notionnel du MCR	R0560	9287	4000

Annexe 5 – Union de Réassurance Mutualia (montants exprimés en milliers d'euros)

Bilan : S02.01.01

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Écarts d'acquisitions	R0010	-
Frais d'acquisition reportés	R0020	-
Actifs incorporels	R0030	0
Impôts différés actifs	R0040	407
Excédent de régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	1
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	R0070	27 822
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	0
Participations	R0090	32
Actions	R0100	0
Actions cotées	R0110	0
Actions non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	10 260
Obligations souveraines	R0140	1 960
Obligation d'entreprises	R0150	8 300
Obligations structurées	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Fonds d'investissement	R0180	17 530
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	0
Autres placements	R0210	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur polices	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Provisions techniques cédées	R0270	1 493
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	692
Non vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non vie	R0300	692
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	R0310	801
Santé similaire à la vie	R0320	143
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	658
UC ou indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	4 078
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	0
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	786
Autres créances (hors assurance)	R0380	449
Actions auto-détenues	R0390	0
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	3 904
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	77
Total de l'actif	R0500	39 017

Passif		Valorisation
		Solvabilité II
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	2 725
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	2 725
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	2 359
Marge de risque	R0590	365
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	R0600	967
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	171
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	154
Marge de risque	R0640	17
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	R0650	796
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	794
Marge de risque	R0680	2
Provisions techniques UC ou indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provision pour retraite et autres avantages	R0760	0
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	R0770	2 799
Impôts différés passifs	R0780	407
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers les établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 807
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	R0840	693
Dettes subordonnées	R0850	23 650
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	R0860	0
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	R0870	23 650
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	34 048
Excédent d'actif sur passif	R1000	4 969

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Non-Vie : S05.01.01.01

		Ligne d'activité: Assurance non vie Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance protection du revenu	
		C0010	C0020	C0200
Primes / Cotisations émises				
Brut - Affaires directes	R0110			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	22 051	940	22 991
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140	8 224	938	9 162
Total Net	R0200	13 827	2	13 829
Primes / Cotisations acquises				
Brut - Affaires directes	R0210			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	22 051	940	22 991
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240	8 224	938	9 162
Total Net	R0300	13 827	2	13 829
Sinistres / Prestations				
Brut - Affaires directes	R0310			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	21 820	501	22 321
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0330			
Part des réassureurs	R0340	9 933	469	10 401
Total Net	R0400	11 888	32	11 919
Variation des provisions techniques				
Brut - Affaires directes	R0410			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	4 089	61	4 150
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0430			
Part des réassureurs	R0440	3 159	-37	3 122
Total Net	R0500	929	98	1 027
Frais de gestion	R0550	4 391	-6	4 385
Autres frais	R1200			0
Total Frais	R1300	4 391	-6	4 385

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Vie : S05.01.01.02

		Engagements de réassurance vie		Total
		Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0270	C0280	
Primes / Cotisations émises				
Brut	R1410	371	878	1250
Part des réassureurs	R1420	371	876	1247
Net	R1500	0	2	3
Primes / Cotisations acquises				
Brut	R1510	371	878	1250
Part des réassureurs	R1520	371	876	1247
Net	R1600	0	2	3
Sinistres / Prestations				
Brut	R1610	5	598	602
Part des réassureurs	R1620	3	455	459
Net	R1700	1	142	144
Variation des autres provisions techniques				
Brut	R1710	-11	391	379
Part des réassureurs	R1720	-651	249	-402
Net	R1800	640	142	782
Frais de gestion				
	R1900	-3	55	51
Frais d'administration				
Brut	R1910		0	0
Part des réassureurs	R1920			0
Net	R2000	0	0	0
Frais de gestion des placements				
Brut	R2010		31	31
Part des réassureurs	R2020			0
Net	R2100	0	31	31
Frais de gestion des sinistres				
Brut	R2110	38	90	128
Part des réassureurs	R2120	41	96	138
Net	R2200	-3	-6	-10
Frais d'acquisition				
Brut	R2210		1	1
Part des réassureurs	R2220			0
Net	R2300	0	1	1
Autres charges techniques				
Brut	R2310		29	29
Part des réassureurs	R2320			0
Net	R2400	0	29	29
Autres dépenses				
	R2500			0
Total dépenses				51
Montant total des rachats				-
	R2700			

Provisions techniques vie et santé SLT : S12.01.01

		Réassurance acceptée				Total (vie hors santé, y compris UC) C0150	Réassurance santé (réassurance acceptée) C0200	Total (santé similaire à la vie) C0210
		Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie				
		C0100	C0110	C0120	C0130			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					0	0	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque								
Meilleure estimation								
Meilleure estimation brute	R0030	794			794	794	154	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	658			658	658	143	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	136			136	10	10	
Marge de risque	R0100	2			2	17	17	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110							
Meilleure estimation	R0120							
Marge de risque	R0130							

Provisions techniques non-vie: S17.01.01

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total des engagements non vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut – total	R0060	461	-601	-139
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-88	-635	-723
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	549	35	584
Provisions pour sinistres				
Brut – total	R0160	1635	864	2499
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	619	795	1415
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1016	68	1084
Total meilleure estimation – brut	R0260	2096	263	2359
Total meilleure estimation – net	R0270	1565	103	1668
Marge de risque	R0280	239	126	365
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290			
Meilleure estimation	R0300			
Marge de risque	R0310			
Provisions techniques – Total				
Provisions techniques – Total	R0320	2335	390	2725
de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	531	160	692
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	1804	229	2033

Sinistres en non-vie : S19.01.21

Année d'accident /
année de
souscription

Z0010	2022
--------------	------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours C0170	Somme des années (cumulés) C0180
		0	1	2	3	4		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		
Précédentes	R0100						0	0
N-9	R0160	5181	601	12	0	0	0	5794
N-8	R0170	5301	577	14	0	0	0	5893
N-7	R0180	5779	594	16	0	0	0	6389
N-6	R0190	5401	560	16	0	0	0	5977
N-5	R0200	5170	541	20	0	0	0	5731
N-4	R0210	4900	893	14	0	0	0	5807
N-3	R0220	7941	860	23	0		0	8825
N-2	R0230	10016	1077	133			133	11226
N-1	R0240	14215	1198				1198	15413
N	R0250	20489					20489	20489
Total	R0260						21820	91545

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours (données actualisées) C0360
		0	1	2	3	4	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	
N-2	R0230				1		1
N-1	R0240		41				39
N	R0250	1666					1595
Total	R0260						1635

Fonds propres : S23.01.01

		Total	Tier 1 - Non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381	381			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	4588	4588			
Passifs subordonnés	R0140	23650		1242	22408	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	28619	4969	1242	22408	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	28619	4969	1242	22408	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	28619	4969	1242	22408	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	8643	4969	1242	2432	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	7011	4969	1242	800	
Capital de solvabilité requis	R0580	4864				
Minimum de capital requis	R0600	4000				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	178%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	175%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	4969
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	4588
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard : S25.01.21

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	2368
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	646
Risque de souscription en vie	R0030	1
Risque de souscription en santé	R0040	2535
Risque de souscription en non-vie	R0050	
Diversification	R0060	-1423
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	4128

Capital de solvabilité requis

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	736
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	4864
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	4864
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie : S28.01.01

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	Activités non vie	Activités vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(NL, NL)	Résultat MCR _(NL, L)				
		C0010	C0020				
		737					
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1565	13827				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	103	5				

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	Activités non vie	Activités vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(L, NL)	Résultat MCR _(L, L)				
		C0070	C0080				
			0				
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210					136	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	1668				0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250						0

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	737
Capital de solvabilité requis	R0310	4864
Plafond du MCR	R0320	2189
Plancher du MCR	R0330	1216
MCR combiné	R0340	1216
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4000
Minimum de Capital Requis	R0400	4000

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités non vie	Activités vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	737	0
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	4864	0
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	2189	0
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	1216	0
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	1216	0
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2700	4000
Montant notionnel du MCR	R0560	2700	4000